PROJET D'ETABLISSEMENT
MECS
AMSEAA

2020 / 2025

ASSOCIATION MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (AMSEAA)

BP 40019 / 55101 VERDUN Cedex / Tél : 03.29.86.09.90 / Mail : amseaa@amseaa.fr

www.amseaa.fr

Table des matières

1 L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire 5
1.1 L'AMSEAA 5
1.2 L'organisation AMSEAA 6
1.3 La fiche technique AMSEAA 7
1.4 Les restructurations suites aux schémas départementaux 11
1.5 La MECS AMSEAA 12
1.5.1 La MECS FEJM (Foyer Educatif du Jeune Meusien) 12
1.5.2 La MECS Voltaire 13
1.5.3 La MECS du Breuil 13
1.5.4 Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie (D2A) 14
2 Le cadre législatif et réglementaire du public accueilli. 15
2.1 La protection administrative 15
2.2 La protection judiciaire (art. 375 à 375-8 du Code Civil) 16
2.3 Le cadre pénal (ord. du 2 février 1945) 19
2.4 Les caractéristiques du public accueilli en MECS. 21
3 Le référentiel de l'AMSEAA 22
3.1 Les principes fondateurs du Plan de Services Individualisé 23
3.2 Le cadre théorique 24
3.3 La démarche PSI 30
3.4 L'analyse de la situation du jeune 34
3.5 La loi 2002-2 et ses modalités d'application 35
3.5.1 La garantie des droits 35
3.5.2 L'expression et la participation 35
3.5.3 La prévention des risques 35
3.5.4 Le projet personnalisé 36
3.5.5 La qualité du cadre de vie 36
4 La nature de l'offre de service et son organisation 37
4.1 L'équipe pluriprofessionnelle de la MECS 37
4.2 La communication 43
4.3 La procédure d'admission 44
4.3.1 Les critères d'admission 44
4.3.2 La préadmission 45
4.3.3 Le jour de l'admission 46

4.4 L'offre de service 47
5 Les séjours de vacances à la MECS 47
6 Le Foyer Educatif du Jeune Meusien 48
6.1 L'implantation 48
6.2 L'organigramme 49
6.3 Spécificités de l'offre de service 50
6.4 Le processus PSI 58
7 La MECS Voltaire 65
7.1 L'implantation 65
7.2 L'organigramme 66
7.3 Spécificités de l'offre de service 66
7.4 Processus PSI 72
8 La MECS du Breuil 78
8.1 L'implantation 78
8.2 L'organigramme 79
8.3 Spécificités de l'offre de service 79
8.4 Processus PSI 84
9 Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie 90
9.1 L'implantation 90
9.2 L'organigramme 91
9.3 Spécificités de l'offre de service 91
9.4 Processus PSI D2A 100
10 Ingénierie et management 107
10.1 L'évaluation interne/externe 107
10.2 L'amélioration continue du processus du Plan de Services 107
10.3 Les entretiens professionnels d'évaluation 107
10.4 Vers une organisation apprenante 107
10.4.1 Le Site qualifiant pour les formations sociales 109
11 Les objectifs d'évolution, de progression, de développement 110
11.1 La MECS FEJM 110
11.1.1 La maison des familles 110
11.1.2 L'atelier bricolage 110
11.1.3 La recherche de nouveaux partenariats supports de camps 111
11.2 La MECS Voltaire 111
11.2.1 La réhabilitation de la MECS 111
11.2.2 Appartement « test » 112

11.3 La MECS du Breuil 112
11.4 Le D2A 113

1 L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire

1.1 L'AMSEAA

L'Association Meusienne de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) est une association loi 1901 fédérée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE).

Ses statuts précisent que : « *L'AMSEAA a pour objet la sauvegarde, la prévention, l'éducation, la rééducation et la resocialisation, l'assistance, l'hébergement, la réinsertion des mineurs et des jeunes adultes, en difficulté, prédélinquants ou délinquants, inadaptés ou en difficulté d'insertion juridique et/ou sociale… sous quelque forme que ce soit, et sa mission s'étend à la famille. Elle étudie et peut participer à toute action à objectif social, éducatif, économique, professionnel ou culturel, susceptible de favoriser la promotion de ces jeunes.*

Elle se positionne en interlocuteur de l'Etat, des collectivités territoriales ou autres organisations publiques ou privées, en France et à l'étranger, en identifiant ou répondant aux besoins, en étudiant et proposant des projets, en créant et gérant des services et établissements spécialisés entrant dans ses domaines de compétence.

Elle peut collaborer et participer à des initiatives ou réalisations avec d'autres associations ou organismes qui tendent aux mêmes buts, reprendre tout ou partie des missions confiées à d'autres organismes, souscrire à des partenariats inter-associatifs, établir des filiales en France et à l'étranger. »[1]

Aujourd'hui, l'AMSEAA gère seize établissements et services sur le territoire Meusien et un séjour de rupture en Roumanie avec une antenne à Nancy. Son budget annuel est d'environ 12 millions d'euros pour 240 salariés.

L'AMSEAA est donc composée d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) répartie en quatre structures, d'un Service d'Accompagnement à l'Autonomie des Mineurs Non Accompagnés (SAAMNA), d'un Centre Educatif Fermé (CEF), d'un Centre Educatif Renforcé (CER), d'un Service d'Action Educative à Domicile (SAED), d'un Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), d'un service de médiation familiale et d'administrateurs ad hoc, d'un Dispositif de Placement et d'Accompagnement à Domicile de l'Enfant (DIPADE), d'un séjour de rupture en Roumanie (SER), d'un Chantier d'Insertion Jeunes (CIJ) et d'un Pôle Santé.

Un siège social, situé à Thierville-sur-Meuse regroupe tous les services fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services.

[1] Extrait des statuts de l'AMSEAA validés le 19 décembre 2018.

1.2 L'organisation AMSEAA

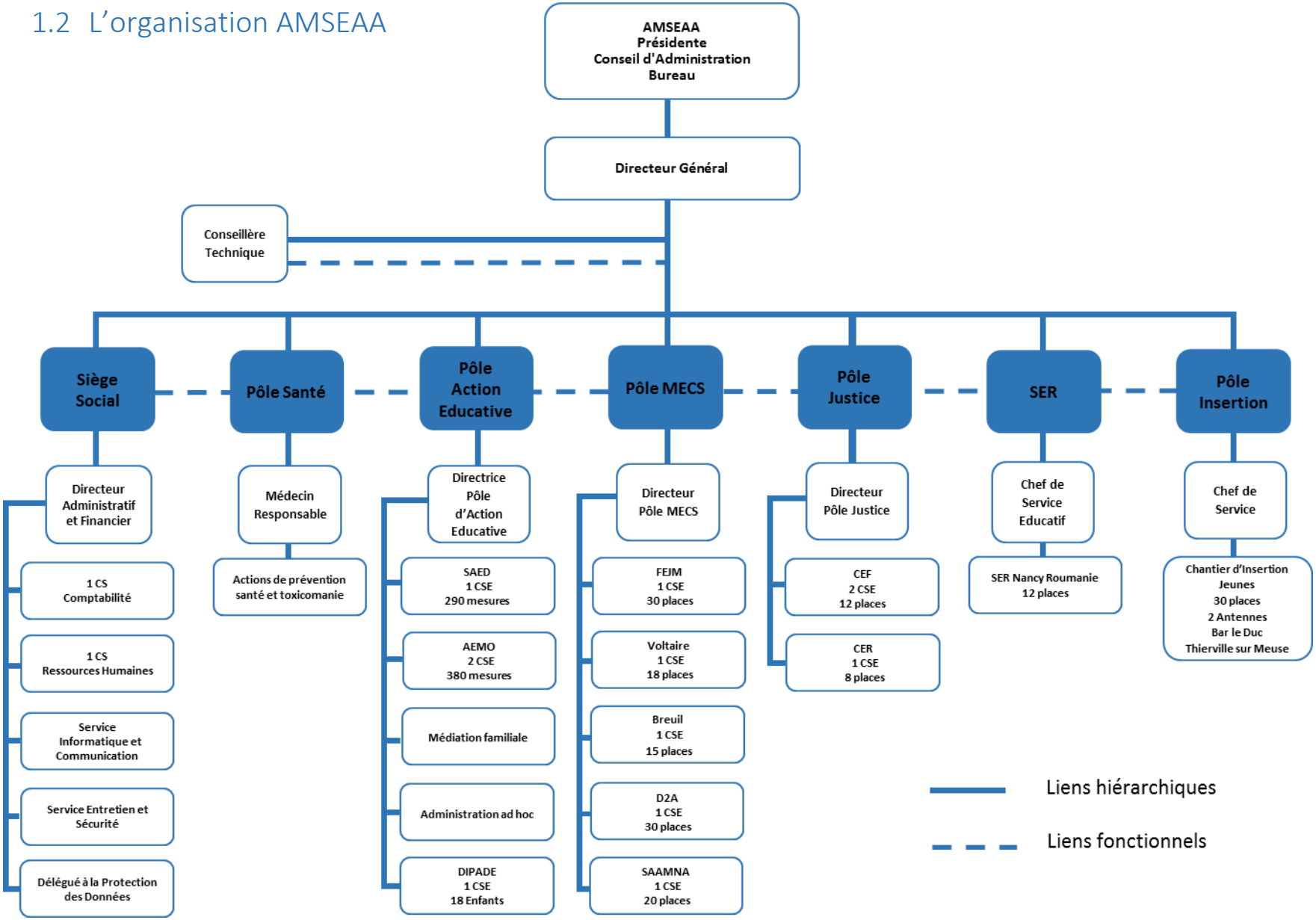

1.3 La fiche technique AMSEAA

SIEGE SOCIAL AMSEAA

Le siège social est l'entité administrative qui assure la cohérence de l'ensemble des établissements et services de l'AMSEAA en offrant des services fonctionnels à toutes les organisations opérationnelles. Le Directeur Général est le responsable et le gestionnaire de l'ensemble des établissements et services.
Dans ce pôle, deux Chefs de Service sont identifiés, le Chef de Service Comptabilité et le Chef de Service des Ressources Humaines sous la responsabilité d'un Directeur Administratif et Financier. Le service Informatique et Communication est également sous la responsabilité de ce dernier.
Une Conseillère Technique est en charge de la pédagogie mise en œuvre dans l'association, de son développement et de son suivi, de l'évaluation (interne, externe) et de la formation (stagiaire, professionnels de l'AMSEAA et apprentis).

CONTACTS

- Direction générale : **Bruno LARCHER**
- Directeur administratif et financier : **Thierry LUCQUIN**
- Ressources humaines : **Laurence USSEGLIO**
- Comptabilité : **Pierre-Yves FAOU**
- Service Informatique et Communication : **Ahcene BATTOU**
- Conseillère technique : **Zorha BOUMESSAOUD**
- Secrétariat de Direction : **Sabine CORVISIER**
amseaa@amseaa.fr
- Secrétariat d'accueil :
secretariat.siege@amseaa.fr
- Délégué à la Protection des Données : **Jérôme BORRAS**
dpo@amseaa.fr
- Service Sécurité et Entretien : **Vincent ROUX**

❑ 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 09 90

PÔLE SANTÉ AMSEAA

Le Pôle Santé mène des actions de prévention sur l'ensemble de l'Association (mutualisation des compétences et des moyens). Sous la responsabilité du Directeur Général et d'un médecin à quart temps, il permet d'avoir des procédures communes sur le suivi longitudinal de la santé des jeunes accueillis. Une action de prévention des toxicomanies est gérée également par le Pôle Santé de l'AMSEAA.

CONTACTS

- Responsable
Dr Pierre BRIOLET : pierre.briolet@amseaa.fr
- Actions de prévention des toxicomanies
Céline BOURCIER et Stevens NOEL : celine.bourcier@amseaa.fr

❑ 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 09 90

PÔLE JUSTICE

Le Pôle Justice de l'AMSEAA regroupe un Centre Educatif Renforcé (CER) et un Centre Educatif Fermé (CEF).

Le **Centre Educatif Renforcé** accueille 8 mineurs, pour des séjours de rupture, placés sous ordonnance de 45. Géographiquement basé à Saint-Mihiel, le CER, de par son projet spécifique, offre des séjours de rupture en France, principalement en Lozère.

Le Centre Educatif Fermé accueille 12 mineurs pour des séjours moyens et longs termes placés sous Ordonnance de 45. Géographiquement basé à Thierville-sur-Meuse, le CEF permet la réinsertion et l'accompagnement de mineurs délinquants multirécidivistes.
Belkacem HOCINE est le directeur du Pôle Justice.

CENTRE EDUCATIF RENFORCÉ

- Responsable : **Alexandre VRIET**
- Secrétariat : **Christine LAPIERRE**
- **amseaa.cer@amseaa.fr**
- 7 Place Saint Michel – 55300 SAINT MIHIEL– 03 29 90 21 36
- 8 Places garçons 13 – 18 ans
- Session de 21 semaines

CENTRE EDUCATIF FERMÉ

- Chefs de Service Educatif : **Agnès LEGRANDJACQUES et Ludovic COUTURE**
- Secrétariat : **Christine LAPIERRE**
- **amseaa.cef@amseaa.fr**
- 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE– 03 29 86 43 43
- 12 Places garçons 14 – 17 ans
- Hébergement / Ateliers professionnels / Scolarité

PÔLE D'ACTION EDUCATIVE (PAE)

Le Pôle d'Action Educative composé de cinq services est géré par une directrice, **Béatrice DEREMARQUE.**

Le **Service d'Action Educative à Domicile** (SAED) mène pour le compte du département de la Meuse des interventions à domicile dans le cadre de situations identifiées à risque au sens de la protection de l'enfance et à la demande de la famille.

L'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) est une action éducative à domicile menée après une décision du juge des enfants suite à un signalement d'enfants en danger. Il s'agit bien de remettre les détenteurs de l'autorité parentale dans leurs rôles de parents protecteurs et bienveillants pour leurs enfants.

La **médiation familiale** est financée principalement par la CAF de la Meuse et permet à des couples séparés ou en difficulté relationnelle, avec des enfants à charge, de trouver dans la médiation un lieu de parole apaisé.

La mission d'**administrateur Ad Hoc** permet à des mineurs (0 à 18 ans) d'avoir une personne qui défend ses intérêts dans des procédures pénales ou civiles. L'administrateur ad hoc est le garant également des droits de celui-ci.

Le **Dispositif de Placement et d'Accompagnement à Domicile de l'Enfant** (DIPADE) permet à un enfant et à sa famille d'être accompagnés intensivement par un intervenant éducatif à leur domicile afin de favoriser le bon développement de l'enfant et faire cesser la situation de danger en soutenant les compétences parentales.

DIPADE

- Chef de Service Educatif : **Myriam ROECKEL**
- Secrétariat : **Karine NENIN**
- **secretariat.dipade@amseaa.fr**
- 23 rue des frères Boulhaut – 55100 VERDUN –
- 18 Enfants placés à domicile

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE

- Chef de Service Educatif : **Charlotte BLANCHET**
- Secrétariat : **Nadine SIRANTOINE**
- **saed.verdun@amseaa.fr**
- 1 rue du clos de Jardin Fontaine
55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 22 77
- 290 mesures en AED
- Trois antennes : Verdun, Bar le Duc et Commercy

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT – AD HOC - MEDIATION

- Chefs de Service Educatif : **Pascale MAHAUT / Myriam ROECKEL**
- Secrétariat Verdun : **Nathalie FLOQUET et Dorothée BINI**
- **secretariat.aemo.verdun@amseaa.fr**
- Secrétariat Commercy et Bar le Duc : **Laure GERARD**
- **secretariat.aemo.commercy@amseaa.fr**
- **secretariat.aemo.barleduc@amseaa.fr**
- 1 rue Saint Michel – Espace Driant – 55100 VERDUN – 03 29 86 41 52
- 380 mesures en AEMO
- Trois antennes : Verdun, Bar le Duc et Commercy

SERVICE ESCALE ROUMANIE (SER)

Le Service Escale Roumanie (SER) accueille 12 mineurs garçons et filles de 14 à 17 ans pour des séjours de rupture en Roumanie de 3 à 9 mois. Basé géographiquement à Nancy, pour sa partie française ; il est financé et habilité par le Conseil Général du 54. La rupture s'effectue dans la ville de Borcut en Roumanie.

SERVICE ESCALE ROUMANIE

- Directeur : **Bruno LARCHER**
- Chef de Service Educatif : **Michel DUCHAUD**
michel.duchaud@amseaa.fr
- Equipe éducative Nancy :
Lise BECKER : **lise.becker@amseaa.fr**
Nicolas BERDEN : **nicolas.berden@amseaa.fr**
- 12 Places 14 – 17 ans
- NANCY – TARGU LAPUS - 09 77 75 81 29
- Séjour de rupture en Roumanie

CHANTIER D'INSERTION JEUNES (CIJ)

Le Chantier d'Insertion Jeunes (CIJ) accueille des jeunes mineurs et adultes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans le cadre d'une remobilisation professionnelle ou de formation. L'objectif principal du CIJ est de préparer et de motiver le jeune a reprendre une formation professionnelle en lui offrant un accompagnement sur trois axes : le professionnel, la formation et l'accompagnement personnalisé, familial et social.

CONTACTS

- Directeur : **Thierry LUCQUIN**
- Chef de Service : **Gérard METZGER**
- Secrétariat : **Nadine Da Silva RODRIGUES**
chantier.insertion@amseaa.fr
- Rue du lieutenant Vasseur – 55000 BAR LE DUC – 03 29 77 17 53
- 30 Places 16 – 25 ans
- Deux sites : Verdun et Bar le Duc

1.4 Les restructurations suites aux schémas départementaux

Le premier schéma départemental du 4 juillet 1997 a redéfini l'offre en matière de Protection de l'Enfance dans le département de la Meuse en fonction d'un certain nombre de constats.

Parmi ceux-là, la répartition géographique montre un décalage significatif entre la situation des enfants placés et l'offre de service si l'on conçoit que le placement de Protection de l'Enfance doit être un placement de proximité qui maintient les liens de l'enfant avec sa famille et son milieu naturel.

Le département de la Meuse présentait deux caractéristiques : un manque de places et une répartition géographique inadaptée à la situation des mineurs placés, ce qui ne facilite pas le maintien des liens familiaux.

Une absence d'offre de service en matière de placement (hébergement collectif) pour les mineurs de 6 à 15 ans était constatée. Ces jeunes étaient fréquemment placés soit en famille d'accueil soit à l'extérieur du département.

Le nombre de places pouvant accueillir des filles était limité ; pourtant elles représentaient la moitié de l'effectif des enfants placés.

Ce constat a amené une réorganisation de l'offre d'hébergement sur le département. L'AMSEAA a été partie prenante en proposant d'adapter son nombre de places, de répartir la MECS sur trois sites (Verdun, Bar le Duc, Commercy) et en accueillant un public mixte âgé de 10 à 21 ans.

Les différents schémas départementaux qui se sont succédé depuis ont amené l'AMSEAA à poursuivre l'adaptation de son offre de service.

1.5 La MECS AMSEAA

Placée sous la responsabilité d'un Directeur et de 4 Chefs de Service Educatif, la MECS accueille 93 adolescents et jeunes majeurs en hébergement collectif ou individuel sur 4 structures réparties sur l'ensemble du département.

1.5.1 La MECS FEJM (Foyer Educatif du Jeune Meusien)

C'est la structure historique de l'AMSEAA. En 1957, l'ALSEA[2] ouvre un foyer de semi-liberté « le jeune meusien » dans les anciens locaux de la « Goutte de Lait »[3] au 17 de la rue Saint-Sauveur à Verdun. Elle le gérera jusqu'à la création de l'AMSEA en 1958.

Dans le début des années 80, l'établissement fait l'objet de vives critiques de la part du Juge des Enfants de Verdun.

En 1984, l'Inspection des Services du Ministère de la Justice concluait que *« dans tous les domaines (organisation - méthodes - gestion), le Foyer présentait des carences graves »*. Une mise en règlement judiciaire en septembre 1984 a permis un nouveau départ avec une réorganisation du Conseil d'Administration, un changement de direction et de personnels éducatifs et un nouveau projet éducatif. Le mot « éducatif » viendra s'intercaler dans l'intitulé de la structure qui deviendra le Foyer Educatif du Jeune Meusien. L'établissement déménagera en 1991 dans les anciens locaux du Foyer du Jeune Travailleur au 9 rue de la Marne à Verdun.

En 2018, l'AMSEAA est devenue propriétaire du bâtiment en engageant 2 millions d'euros dans des travaux de réhabilitation complète. Une réflexion a été engagée sur la répartition des espaces pour un meilleur accompagnement des jeunes confiés.

[2] ALSEA : Association Lorraine pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

[3] Pour lutter contre la mortalité infantile, « La Goutte de Lait » distribuait du lait stérilisé aux familles dont la mère ne pouvait pas nourrir son enfant au sein.

1.5.2 La MECS Voltaire

A l'origine, les « Appartements » (ancien nom de la MECS) étaient situés à la Côte Sainte Catherine de Bar le Duc dans un immeuble d'un quartier populaire. Cette structure a été gérée pendant une vingtaine d'années par l'Institut de Rééducation de Montplonne, puis par le Centre Social d'Argonne de 1997 à 1998, avant d'être intégrée définitivement à l'AMSEAA au 1er janvier 1999.

En avril 2001, la MECS emménage au 12 rue Voltaire dans une maison de maître en centre-ville. Le bâtiment a été rénové dans le cadre d'une opération de réhabilitation conjointe entre le Conseil Général de la Meuse[4] et la Mairie de Bar le Duc. En 2018, le Conseil Départemental devient propriétaire du bâtiment.

1.5.3 La MECS du Breuil

La MECS du Breuil est située au sein du Prieuré du Breuil à Commercy, site classé monument historique et fondé en 1096 par des moines. Ce prieuré, qui a près d'un millénaire, a été reconstruit dans son aspect actuel au XVIIème et XVIIIème siècle. De style classique, il offre également un jardin contemporain à l'arrière et en contre-bas. Le bâtiment a été entièrement rénové dans le cadre d'une opération de réhabilitation conjointe entre la Mairie de Commercy et le Conseil Général de la Meuse.

Le 2 septembre 2002, la MECS du Breuil accueille ses premiers jeunes avec une intégration progressive de 12 garçons et filles, âgés de 14 à 18 ans. En 2009, l'établissement compte 15 lits. Afin de répondre à un besoin sur le département et à la demande du Conseil Général de la Meuse, l'établissement accueille une nouvelle tranche d'âge, un public mixte âgé de 11 à 15 ans. Enfin, en 2013, un nouvel abaissement de la tranche d'âge de 10 à 15 ans est décidé.

[4] Le Conseil Général de la Meuse devient le Conseil Départemental de la Meuse en 2013.

1.5.4 Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie (D2A)

Un service de semi-autonomie, intégré à la MECS FEJM, s'est étoffé au fil des années pour devenir un service à part entière au 1er janvier 2018 : Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie.

Cette nouvelle structure répond ainsi à l'évolution des besoins et des demandes du département émanant des différents schémas départementaux.

L'AMSEAA est propriétaire du bâtiment situé 11 rue de la Marne à Verdun qui a été entièrement restructuré en 2011-2012 pour accueillir 9 jeunes, en chambre individuelle et d'une petite maison de ville à Bar le Duc qui peut accueillir 4 jeunes.

Le D2A accompagne aujourd'hui 30 jeunes, de 16 à 21 ans, sur l'ensemble du département, dans la partie collective et en appartements autonomes.

2 Le cadre législatif et réglementaire du public accueilli.

Il est important de repréciser que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Dans la convention internationale des droits des enfants, un des droits fondamentaux de l'enfant est de grandir dans son milieu familial. Dans le droit français, l'autorité parentale appartient aux parents par principe mais il existe un droit de regard de la collectivité sur la manière dont est exercée cette autorité et d'une façon plus générale, sur l'éducation des enfants.

Le cadre législatif et réglementaire permet l'intervention d'un tiers dans l'éducation parentale. Les notions d'intérêt supérieur de l'enfant, de risque ou de danger avéré mais également dans le cadre pénal comme une réponse de l'Etat à une transgression de la loi commune, déterminent le type d'intervention de la société.

Une particularité du droit français est la double entrée en matière de protection de l'enfance.

2.1 La protection administrative

La protection administrative est définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) *dans ces termes :*

« Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (…)

Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs mentionnés au 1° du présent article ;

Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal (…)

Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ;

Veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme ;

Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant.

Pour l'accomplissement de ses missions, et sans préjudice de ses responsabilités vis-à-vis des enfants qui lui sont confiés, le service de l'aide sociale à l'enfance peut faire appel à des organismes publics ou privés habilités dans les conditions prévues aux articles L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9 ou à des personnes physiques.

Le service contrôle les personnes physiques ou morales à qui il a confié des mineurs, en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement. »

(***Article 221-1*** du CASF modifié par la loi n°2018-703 du 3 août 2018-art.17).

Quand l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas compromis mais que des difficultés existent dans son éducation et lorsque les principes de droit des familles et de bien-être de l'enfant peuvent s'associer, nous sommes dans le cadre du mandat administratif.

L'action administrative est préventive, elle permet d'apporter une aide à la demande de la famille ou avec son accord. Dans ce cadre, la famille est actrice de ses projets et assume l'ensemble de l'exercice de l'autorité parentale, aucune décision ne peut lui être imposée. L'efficacité de ces mesures repose donc sur la prise en charge active des parents, de leurs difficultés matérielles, éducatives, sociales.

L'APJM[5] s'inscrit dans la continuité de la prise en charge de l'ASE. Il permet aux jeunes de 18 à 21 ans de demander à pouvoir bénéficier d'aide et de soutien après leur majorité sous la forme d'un contrat. C'est une mesure administrative de protection de l'enfance prioritairement destinée aux jeunes déjà pris en charge par le service de l'ASE, quel que soit leur statut, et pour lequel le passage à l'autonomie nécessite encore un accompagnement éducatif.

« Peuvent être également pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants.

Un accompagnement est proposé aux jeunes mentionnés au 1° du présent article devenus majeurs et aux majeurs mentionnés à l'avant-dernier alinéa, au-delà du terme de la mesure, pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée ».

(***Art. 222-5*** du CASF modifié par la loi n°2016-297 du 14 mars 2016-art.16).

2.2 La protection judiciaire (art. 375 à 375-8 du Code Civil)

La protection judiciaire est définie par les articles 375 à 375-8 du Code Civil de la manière suivante :

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Dans les cas où le ministère public a été avisé par le président du conseil départemental, il s'assure que la situation du mineur entre dans le champ d'application de l'article L. 226-4 du code de l'action sociale et des familles. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel.

Elles peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale.

La décision fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse excéder deux ans. La mesure peut être renouvelée par décision motivée.

Cependant, lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale, une mesure d'accueil exercée par un service ou une institution peut être ordonnée pour une durée

[5] APJM : Accueil Provisoire Jeune Majeur.

supérieure, afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'une continuité relationnelle, affective et géographique dans son lieu de vie dès lors qu'il est adapté à ses besoins immédiats et à venir.

Un rapport concernant la situation de l'enfant doit être transmis annuellement, ou tous les six mois pour les enfants de moins de deux ans, au juge des enfants. »

(***Article 375*** modifié par la loi n°2016-297 du 14 mars 2016-art. 28 et 30).

Art. 375-1 *– « Le juge des enfants est compétent, à charge d'appel, pour tout ce qui concerne l'assistance éducative.*

Il doit toujours s'efforcer de recueillir l'adhésion de la famille à la mesure envisagée et se prononcer en stricte considération de l'intérêt de l'enfant ».

Art. 375-2 *– « Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement.*

Lorsqu'il confie un mineur à un service mentionné au premier alinéa, il peut autoriser ce dernier à lui assurer un hébergement exceptionnel ou périodique à condition que ce service soit spécifiquement habilité à cet effet. Chaque fois qu'il héberge le mineur en vertu de cette autorisation, le service en informe sans délai ses parents ou ses représentants légaux ainsi que le juge des enfants et le président du conseil départemental. Le juge est saisi de tout désaccord concernant cet hébergement.

Le juge peut aussi subordonner le maintien de l'enfant dans son milieu à des obligations particulières, telles que celle de fréquenter régulièrement un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé, le cas échéant sous régime de l'internat ou d'exercer une activité professionnelle ».

(***Article 375-2*** modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013-art. 1).

Art. 375-3 – *« Si la protection de l'enfant l'exige, le juge des enfants peut décider de le confier :*

1° A l'autre parent ;

2° A un autre membre de la famille ou à un tiers digne de confiance ;

3° A un service départemental de l'aide sociale à l'enfance ;

4° A un service ou à un établissement habilité pour l'accueil de mineurs à la journée ou suivant toute autre modalité de prise en charge ;

5° A un service ou à un établissement sanitaire ou d'éducation, ordinaire ou spécialisé.

Toutefois, lorsqu'une requête en divorce a été présentée ou un jugement de divorce rendu entre les père et mère ou lorsqu'une requête en vue de statuer sur la résidence et les droits de visite afférents à un enfant a été présentée ou une décision rendue entre les père et mère, ces mesures ne peuvent être prises que si un fait nouveau de nature à entraîner un danger pour le mineur s'est révélé postérieurement à la décision statuant sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale ou confiant l'enfant à un tiers. Elles ne peuvent faire obstacle à la faculté qu'aura le juge aux affaires familiales de décider, par application de l'article 373-3, à qui l'enfant devra être confié. Les mêmes règles sont applicables à la séparation de corps.

Le procureur de la République peut requérir directement le concours de la force publique pour faire exécuter les décisions de placement rendues en assistance éducative ».

(***Article 375-3*** modifié par la loi n°2017-258 du 28 février 2017-art. 32).

Article 375-6- *« Les décisions prises en matière d'assistance éducative peuvent être, à tout moment, modifiées ou rapportées par le juge qui les a rendues soit d'office, soit à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public ».*

Article 375-7- *« Les père et mère de l'enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Ils ne peuvent, pendant la durée de cette mesure, émanciper l'enfant sans autorisation du juge des enfants.*

Sans préjudice de l'article 373-4 et des dispositions particulières autorisant un tiers à accomplir un acte non usuel sans l'accord des détenteurs de l'autorité parentale, le juge des enfants peut exceptionnellement, dans tous les cas où l'intérêt de l'enfant le justifie, autoriser la personne, le service ou l'établissement à qui est confié l'enfant à exercer un acte relevant de l'autorité parentale en cas de refus abusif ou injustifié ou en cas de négligence des détenteurs de l'autorité parentale, à charge pour le demandeur de rapporter la preuve de la nécessité de cette mesure.

Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter l'exercice du droit de visite et d'hébergement par le ou les parents et le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5.

S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou de l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Si la situation de l'enfant le permet, le juge fixe la nature et la fréquence des droits de visite et d'hébergement et peut décider que leurs conditions d'exercice sont déterminées conjointement entre les titulaires de l'autorité parentale et la personne, le service ou l'établissement à qui l'enfant est confié, dans un document qui lui est alors transmis. Il est saisi en cas de désaccord.

Le juge peut décider des modalités de l'accueil de l'enfant en considération de l'intérêt de celui-ci. Si l'intérêt de l'enfant le nécessite ou en cas de danger, le juge décide de l'anonymat du lieu d'accueil.

Lorsqu'il fait application des articles 375-2, 375-3 ou 375-5, le juge peut également ordonner l'interdiction de sortie du territoire de l'enfant. La décision fixe la durée de cette interdiction qui ne saurait excéder deux ans. Cette interdiction de sortie du territoire est inscrite au fichier des personnes recherchées par le procureur de la République ».

(***Article 375-7*** modifié par la loi n°2016-731du 3 juin 2016-art. 50).

L'autorité parentale définie par la loi ne signifie pas avoir tout pouvoir sur l'enfant mais bien d'œuvrer dans un objectif de protection de l'enfance qui comporte des droits et des obligations.

Ce principe a été réaffirmé par la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 qui dispose que « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant ». L'intervention judiciaire se fonde sur la notion de danger encouru par l'enfant quand il apparaît que cette protection n'est pas assurée. L'intervention a pour objectif central de faire cesser le danger ou d'en limiter les effets dommageables et ceci dans une perspective dynamique de soutien des familles dans l'exercice de leur autorité parentale. L'intervention judiciaire doit être motivée, expliquée et fondée sur des éléments précis. Elle doit permettre aux parents de faire valoir leur point de vue et de se défendre si nécessaire. Le processus contradictoire est garant du respect du droit tout en fixant des objectifs à atteindre et donc des perspectives de changement.

Art. 375-8 – *Les frais d'entretien et d'éducation de l'enfant qui a fait l'objet d'une mesure d'assistance éducative continuent d'incomber à ses père et mère ainsi qu'aux ascendants auxquels des aliments peuvent être réclamés, sauf la faculté pour le juge de les en décharger en tout ou en partie.*

2.3 Le cadre pénal (ord. du 2 février 1945)

L'ordonnance du 2 février 1945 donne la priorité à la « rééducation » de l'enfant et confie cette tâche aux services éducatifs agissant dans ce cadre judiciaire (Services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou Services Habilités).

Au-delà du cadre législatif et réglementaire, le projet d'établissement s'inscrit dans le schéma départemental conjoint Conseil Départemental / PJJ ce qui justifie pour la MECS, la double habilitation ASE/PJJ.

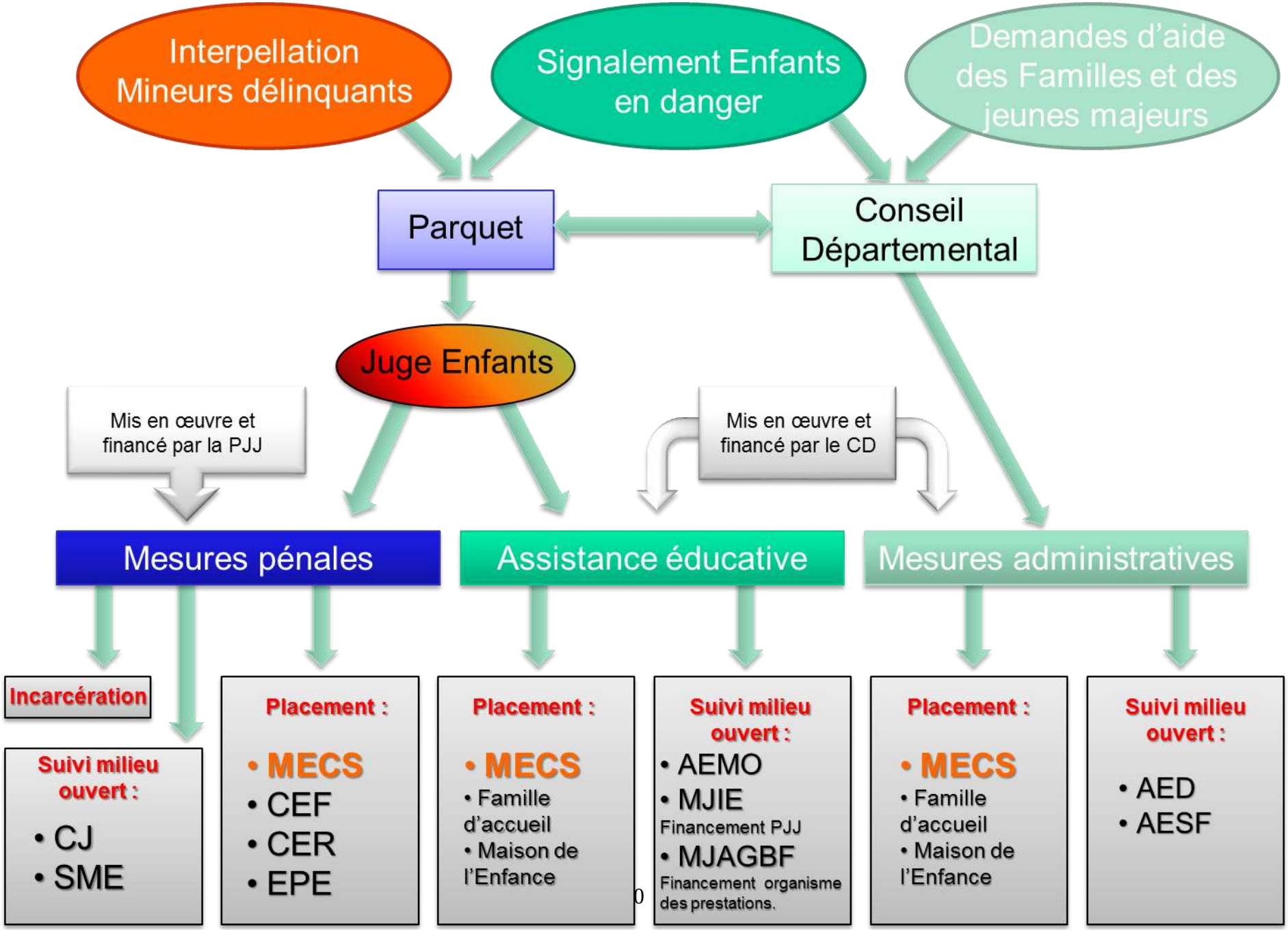
Interpellation Mineurs délinquants
Signalement Enfants en danger
Demandes d'aide des Familles et des jeunes majeurs
Parquet
Conseil Départemental
Juge Enfants
Mis en œuvre et financé par la PJJ
Mis en œuvre et financé par le CD
Mesures pénales
Assistance éducative
Mesures administratives
Incarcération
Suivi milieu ouvert :
• CJ
• SME
Placement :
• MECS
• CEF
• CER
• EPE
Placement :
• MECS
• Famille d'accueil
• Maison de l'Enfance
Suivi milieu ouvert :
• AEMO
• MJIE
Financement PJJ
• MJAGBF
Financement organisme des prestations.
Placement :
• MECS
• Famille d'accueil
• Maison de l'Enfance
Suivi milieu ouvert :
• AED
• AESF

2.4 Les caractéristiques du public accueilli en MECS.

La MECS accueille des jeunes de 10 à 18 ans, filles et garçons, dans le cadre de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi que des jeunes de 18 à 21 ans dans le cadre d'APJM.

Les jeunes sont placés soit au titre de la protection de l'enfance (Article 375 et suivants du Code Civil), soit au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (Ordonnance du 2 février 1945 du Code Pénal). Dans le cadre de la protection de l'enfance, l'accueil se fait selon trois modalités : mineurs confiés par l'autorité judiciaire au Conseil Départemental (ASE) et placés à la MECS, ou placement direct par le Juge des Enfants à la MECS, ou placement administratif à la demande et avec l'accord de la famille ou des responsables légaux par le biais du Conseil Départemental (ASE).

Avant leur arrivée à la MECS, les jeunes vivent au sein : de leurs familles naturelles, de familles d'accueils, de structures d'accueils d'urgence, de Maison De l'Enfance, de Maison d'Enfants à Caractère Social, de Centre Educatif Renforcé, de Centre Educatif Fermés, d'Etablissement de Placement Educatif… Un certain nombre de jeunes et de familles ont bénéficiés, en amont du placement, d'une mesure éducative en milieu ouvert (AEMO) ou de mesures administratives (AED).

Les jeunes sont en situation de risques de danger ou de danger avéré ne permettant pas en l'état un maintien ou un retour au domicile familial. Différentes problématiques isolées ou associées, momentanées ou durables, conduisent au placement en MECS :

- carences éducatives (défaut de surveillance et de protection, non-respect des besoins et des rythmes de l'enfant, désinvestissement pour l'éducation en général),
- absence de stimulation entrainant des difficultés de développement, défaut de soins,
- carences affectives, maltraitances physiques, sexuelles et/ou psychologiques,
- fugues, transgression des règles et des lois, actes délictueux,
- absentéisme scolaire massif ou déscolarisation,
- difficultés parentales majeures (psychologiques, psychiatriques, maladies, addictions, conflits parentaux et familiaux, isolement, recomposition familiale, etc.),
- précarité sociale (problèmes de logement, de finances, d'hygiène, etc.), incarcération ou décès des parents, absences des parents, etc.,
- pour les jeunes majeurs : défaut de soutien familial et de ressources financières, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, etc.

L'accueil d'un jeune doit toujours se faire dans le cadre d'un projet de vie et doit toujours être motivé et préparé. La mise en péril de la stabilité du groupe de jeunes déjà établie sur la MECS ou la mise en péril de la propre intégrité du jeune peuvent être des critères de refus d'admission, tout comme les troubles psychiatriques graves et avérés, l'inadéquation du projet de formation scolaire ou professionnel avec l'offre du territoire de la MECS, ou l'inadéquation du projet du jeune avec l'offre de service de la MECS. Une fois l'intégration faite, la confrontation du jeune à des difficultés majeures (trouble psychologique ou trouble du comportement grave mettant en danger le jeune lui-même ou son entourage) pourra conduire à un projet de réorientation ; il en va de même en cas de grossesse.

3 Le référentiel de l'AMSEAA

En 1990, l'AMSEAA a mis en place un partenariat avec des établissements de Trois-Rivières au Québec. Dès 1992, une nouvelle approche pédagogique a été expérimentée à la MECS FEJM à partir du Plan de Services Individualisé en vigueur dans les établissements québécois.

Depuis, le Plan de Services Individualisé garantit la mise en œuvre du projet individualisé pour chaque jeune pris en charge. Il assure également la cohérence de tout l'accompagnement éducatif.

Dès le départ de l'expérimentation, nous avons retenu trois axes principaux pour la démarche PSI. L'approche processus qui organise la cohérence du travail socio-éducatif, l'approche collaborative interprofessionnelle qui inclut le jeune et sa famille dans la démarche socio-éducative et l'approche par projet qui actualise en permanence les réponses aux besoins des jeunes.

Conformément aux exigences de la Loi 2002-2 et aux perspectives théoriques, un projet individualisé est mis en œuvre impliquant le jeune, sa famille, l'ensemble des intervenants internes et les partenaires extérieurs.

- Le PSI repose sur :
  - le respect, la prise en compte et l'application des missions, des cahiers des charges, des recommandations du cadre législatif et réglementaire (RBPP de l'ANESM, loi de 2007 et de 2016 relatives à la protection de l'enfance),
  - les valeurs humanistes de l'AMSEAA,
  - des perspectives théoriques,
  - le cadre défini par le Projet Personnalisé pour l'Enfant (PPE) du Conseil Départemental.

- Ses enjeux :
  - répondre aux besoins spécifiques du jeune accompagné en lui permettant de développer ses compétences et de dépasser ses fragilités,
  - répondre aux besoins généraux du jeune qui correspondent aux besoins nécessaires à son bon développement,
  - élaborer un projet de vie personnalisé, socialement valorisé pour chaque usager confié à l'AMSEAA (soutien de l'intérêt supérieur de la personne, promotion des droits et de la citoyenneté),
  - motiver le jeune et la famille à recevoir l'aide dont ils ont besoin.

3.1 Les principes fondateurs du Plan de Services Individualisé

1. **Le jeune est acteur de son développement. Il est le premier concerné par l'ensemble des choix qui lui sont proposés.**

Une de nos premières responsabilités est de motiver le jeune à recevoir les services dont il a besoin. La motivation du jeune à être acteur dans son développement est liée à sa perception de ses besoins compte-tenu de son âge et de son niveau de maturité. La nature de l'intervention éducative sera déterminée par son degré de motivation et par le niveau de perception de ses besoins.

2. **Les parents sont et demeurent les premiers responsables de la réponse à offrir aux besoins de leur enfant.**

Le développement de l'enfant doit être porté, alimenté et guidé en premier lieu par les parents. Une de nos premières responsabilités est de motiver la famille à participer à la réponse aux besoins du jeune.

Aux différentes étapes de notre intervention, nous devons nous assurer que les parents soient informés, sensibilisés et intégrés dans les limites de leurs possibilités, au processus dont ils sont et demeurent les premiers responsables.

3. **Le jeune se développe en interrelation avec son environnement.**

L'interrelation positive avec son environnement est le moyen privilégié pour assurer le développement du jeune dans le respect de l'équilibre à maintenir entre ses besoins, la capacité de ses parents d'y fournir une réponse adéquate et les attentes de la société.

4. **Une fois mandatée, l'AMSEAA se reconnaît la responsabilité d'intervenir pour favoriser le développement du jeune dans sa globalité.**

Cette responsabilité de moyens nous amène à adapter, en permanence, l'accompagnement éducatif en fonction de l'éclairage apporté par la démarche éducative. L'objectif étant de répondre au mieux aux besoins à satisfaire du jeune et/ou de sa famille afin de leur permettre de dépasser leurs fragilités.

Le processus du Plan de Services Individualisé a pour objectif la promotion de la personne dans sa globalité et son unicité. Son éthique est la valorisation des compétences et le respect du jeune et de son entourage dans leurs droits individuels et les responsabilités de chacun.

Le déroulement du processus permet d'organiser des temps de réflexion, d'analyse, d'élaboration, de partage de point de vue, de recherche de consensus et d'engagements autour et avec le jeune afin de lui permettre de poursuivre son processus de maturité et son inscription dans un projet de vie personnalisé et socialement valorisé.

C'est un processus dynamique qui cherche à élaborer collectivement des plans d'actions en associant le jeune, sa famille, les personnes ressources et les partenaires qui en fonction de leur rôle et de leur responsabilité, participent à l'élaboration, à la mise en place, à l'accompagnement et au suivi du projet de vie du jeune. Dans l'intérêt du jeune et à tout moment, les différentes personnes significatives sont sollicitées pour s'engager dans le processus PSI.

Le processus PSI s'organise autour d'un intervenant pivot (éducateur référent) qui constitue le lien entre le jeune, sa famille et les différentes personnes ou institutions engagés dans la réalisation du projet du jeune.

Le processus PSI place tous les acteurs en tant que sujets, acteurs et responsables des actions qu'ils entreprennent dans le respect des responsabilités de chacun. Il permet une lisibilité accrue du sens de l'accompagnement, des objectifs à atteindre et des perspectives de changement. Il développe et organise la communication sur les éléments indispensables à la mise en œuvre des différents plans d'action. Il accompagne et évalue les effets produits par les plans d'action et réactualise les futures actions à mener.

3.2 Le cadre théorique

Le processus PSI repose à la fois sur une expérience empirique, une éthique, qui replace le jeune comme sa famille dans un contexte où chacun est sujet et acteur, et un cadre de référence théorique en adéquation. La conjugaison de ces caractéristiques fonde sa cohérence. Les perspectives théoriques présentées sont développées par l'équipe de psychologues de la MECS et travaillées avec les équipes pluridisciplinaires des établissements pour enrichir les pratiques professionnelles et l'accompagnement psycho-socio-éducatif proposé aux jeunes et aux familles.

Dans un premier temps, nous nous sommes référés essentiellement à une triple perspective théorique : développementale, psychodynamique intrapsychique et environnementale, en évoluant ensuite vers un modèle intégratif de la complexité. Il s'agit d'une approche multifactorielle pouvant être dans un registre de complémentarité ou en privilégiant celle qui apparaît la mieux adaptée à la situation. Aujourd'hui, les références PSI se sont confortées et enrichies avec le développement de plusieurs domaines de recherches et d'études :

La perspective développementale :

Il nous parait important de comprendre l'individu en perpétuel construction à travers ses différents processus d'évolution et de croissance, en particulier avec un jeune qui, par définition, est en pleine mutation. Cette dimension concerne aussi bien l'aspect psychique, psychomoteur, cognitif, langagier, social, affectif, communicationnel, autonomie, etc.

La psychologie du développement étudie les changements dans le fonctionnement psychologique (fonctions cognitives, affectives et sociales) de l'homme tout au long de sa vie. Depuis les apports de Jean PIAGET, la psychologie du développement s'intéresse principalement au développement de l'enfant, mais aussi à toutes les étapes de la vie humaine, de la conception au vieillissement.

Situer un jeune dans son développement nous permet de faire le bilan de ses potentialités actuelles, de ses perspectives d'évolution, en précisant ses forces et ses fragilités à tout point de vue.

En essayant d'en comprendre les influences sous-jacentes, nous recherchons les moyens susceptibles d'améliorer sa maturation et de permettre un développement aussi abouti et harmonieux que possible.

La psychologie du développement et les apports des neurosciences sont ici notre cadre de référence. Elle conjugue les concepts psychanalytiques concernant le développement

psychoaffectif avec l'approche du développement cognitif, social, affectif, communicationnel, ainsi que la clinique des processus et des types d'attachement. La prise en compte des moments clés de maturation et des crises évolutives nécessaires est à anticiper.

L'analyse des impacts éventuels des « aléas » et des processus de résilience en terme par exemple de dysharmonies ou de troubles post-traumatiques vont venir éclairer la construction de l'individu dans son rapport à soi, aux autres et au monde.

Nos références :

- *La psychologie génétique qui étudie le psychisme dans sa formation et ses transformations (Jean PIAGET, Bernard GIBELLO, Bernard DOUET).*

- *Les stades du développement psychosexuel de Sigmund FREUD et de ses successeurs (Donald Woods WINNICOTT, Melanie KLEIN) concernant les différentes étapes du développement psychoaffectif et psychosexuel de l'individu.*

- *L'attachement : si les réponses de l'environnement sont adéquates au besoin d'attachement de l'enfant, celui-ci développera une base de sécurité et une image de lui-même positive, c'est l'attachement sécure, sinon on parle d'attachement non sécure. L'enfant, devenu adulte, sera parent avec les aléas de ses propres conditions d'attachement sécurisant ou non et de la qualité de l'image de lui-même (John BOWLBY, Mary AINSWORTH, René SPITZ, Antoine et Nicole GUEDENEY, Bernard GOLSE, Michel DELAGE).*

- *Le processus d'individuation/séparation : pour Margareth MAHLER, le terme de « séparation » renvoie à la prise de distance et le détachement d'avec la mère et celui d' « individuation » concerne l'évolution des fonctions autonomes. Ce processus de séparation/individuation évolue au gré des différentes acquisitions de l'enfant : l'utilisation de l'objet transitionnel, le déplacement autonome avec l'éloignement grâce à la marche, l'exploration de l'espace et des objets, l'utilisation du langage, le jeu symbolique, la découverte de la différence des sexes, etc.*

- *La parentalité : on désigne par accès à la parentalité l'ensemble des remaniements psychiques à l'œuvre chez chaque parent pour investir le bébé et s'y attacher. Serge LEBOVICI distingue trois niveaux d'interaction parents/enfants dans la parentalité en général : comportementales, affectives et imaginaires.*

- *La résilience : à la base, ce terme est utilisé en métallurgie, c'est la capacité interne d'un métal à retrouver sa forme initiale après avoir reçu un choc. En psychologie, on utilise cette image : c'est la capacité de reprendre un développement malgré l'adversité (Boris CYRULNIK, Jacques LECOMTE).*

<u>La perspective psychodynamique intrapsychique</u> :

Si la perspective développementale est indispensable pour comprendre où l'individu en est de la construction de sa personnalité, il est tout aussi important d'aborder la spécificité du fonctionnement interne, en utilisant ici l'éclairage de la psychologie pathologique et les concepts psychanalytiques. Il s'agit de l'économie et de la dynamique de l'appareil psychique dans sa dimension consciente et inconsciente, des pulsions et des conflits internes.

Comprendre la capacité du moi à maintenir l'équilibre, entre règles et interdits et le monde pulsionnel, dans le conflit principe de plaisir / principe de réalité, ainsi qu'analyser la nature

des mécanismes d'adaptation et de défenses psychiques, permet de mieux appréhender les capacités d'émancipation de l'individu, et d'avancer avec lui dans la voie de l'équilibre de sa personnalité.

Les mutations psychosociétales impactent ces éléments internalisés modifiant identité, rapport à l'autorité, avec un glissement de l'individuation vers l'individualisation, l'autodéfinition, etc., qui rendent inopérant d'anciens schémas de structure avec ces « mutants ».

La logique de la sensibilisation aux phénomènes de transfert et de contre-transfert, et de l'utilisation de ces processus dans un contexte d'accompagnement psychosocial est également un élément fondamental.

Nos références :

- *La métapsychologie freudienne et ses développements variés et la psychologie pathologique psychanalytique sont la base de notre cadre théorique (Donald Woods WINNICOTT, Melanie KLEIN, Jean BERGERET, Hanna SEGAL, Colette CHILLANT, Didier ANZIEU, Catherine CHABERT, Philippe JEAMMET, Jean-Paul GAILLARD), ainsi que l'approche de Carl ROGERS dans la relation d'aide.*

<u>La perspective environnementale</u> :

Les deux perspectives précédentes sont nettement centrées sur la spécificité de l'individu et notamment sur la compréhension de sa vie intérieure. Elles ne négligent pas l'aspect relationnel et environnemental mais l'abordent en tant que représentation et vécu de l'individu.

L'approche systémique qui sous-tend la perspective environnementale vise une ouverture, un élargissement de la compréhension au contexte, à l'environnement interactionnel et ses modes de communication. On s'intéresse au fonctionnement même de cet ensemble relationnel considéré comme un système où chaque élément est en inter-influence.

La famille constitue un système mais pas seulement elle : cette approche interroge également l'institutionnel et les différentes interrelations.

Les notions de résonnance et d'isomorphisme dans leurs effets de circularité dysfonctionnelle mais aussi comme processus à utiliser, sont également des éléments fondamentaux dans un contexte d'accompagnement psychosocial.

Cet accompagnement peut dépendre de schèmes relationnels : les capacités relationnelles liées au savoir-être chez une personne constituent des habiletés qui permettent et favorisent le développement de relations interpersonnelles ; en relation d'aide, le savoir-être de l'intervenant est l'une des caractéristiques les plus importantes dans l'intervention et constitue la base sur laquelle se bâtie la relation de qualité avec l'autre personne (Gilles GENDREAU).

Nos références :

- *Les travaux de Gregory BATESON, Jay HALEY et Paul WATZLAWICK, qui ont élaboré des concepts de base de la systémique, ont été poursuivis au travers de différents courant de l'approche systémique :*
  - *le constructiviste : le travail dans l'ici et maintenant en lien avec l'histoire familiale sur trois générations ; les transmissions transgénérationnelles ; la résonance ; l'autoréférence, c'est-à-dire utiliser sa subjectivité (Mony ELKAÏM, Guy AUSLOOS) ;*

- *le réseau : c'est favoriser le maillage de réseaux suffisamment bons où les problèmes sont transformés en objectifs (Jacques PLUYMACKERS) ;*
- *l'intergénérationnel : l'identité d'une personne est forcément liée à l'autre ; les constellations familiales (Bert HELLINGER) ; les loyautés familiales invisibles (Ivan BOSZORMENYI-NAGY) ; la fonction positive du symptôme et le mythe familial (Maurizio ANDOLFI) ;*
- *la psychogénéalogie : les événements, les traumatismes, les secrets et les conflits vécus par les ascendants d'une personne conditionnent ses faiblesses constitutionnelles, ses troubles psychologiques, ses maladies, voire ses comportements étranges ou inexplicables (Anne ANCELIN-SCHÜTZENBERGER, Serge LEBOVICI, Serge TISSERON) ;*
- *la stratégique : centrée sur la famille, les places, les rôles, la hiérarchie, les règles induites, etc. (école de PALO ALTO, Salvador MINUCHIN, Mara SELVINI) ;*
- *le modèle de BRUGES : modèle qui considère l'être humain comme inséparable de sa réalité environnante (à mi-chemin entre une conception centrée sur l'individu et une conception exclusivement systémique), qui s'appuie sur les ressources des personnes et de leur entourage et qui travaille sur l'alliance thérapeutique (Luc ISEBAERT, Marie-Christine CABIE, Hélène DELUCCI) ;*
- *les doubles liens et injonctions paradoxales de l'aide contrainte, en particulier en protection de l'enfance (Guy HARDY, Claude SERON) ;*
- *l'approche écosystémique de la maltraitance de l'enfant (Jorge BARUDY, Michel DELAGE) ;*
- *les résonnances et isomorphismes (Muriel MEYNCKENS-FOUREZ) ;*
- *la psychologie sociale et du groupe : dynamique de groupe (Serge MOSCOVICI, Wilfred Ruprecht BION).*

La victimologie, la clinique du trauma psychique et de la dissociation traumatique :

Il s'agit de considérer les personnes victimes de traumatismes physiques et/ou psychologiques sous plusieurs dimensions : psychologique (psychotraumatologie), juridique, empirique et humanitaire, et de mettre en place des actions pour les aider à sortir du traumatisme de l'agression (les troubles post-traumatiques étant divers). La « dissociation traumatique » apparaît comme une sorte d'état second réactionnel à un traumatisme, dans lequel la personne se « sépare » d'elle-même et refoule ainsi peurs et doutes identitaires.

Nos références :

- *Louis CROCQ, Carole DAMIANI, Joanna SMITH, Marie-Laure GAMET.*

Les apports des neurosciences :

Comment le fonctionnement du système nerveux, et plus particulièrement cérébral, impacte sur les fonctions cognitives, intellectuelles, émotionnelles et sur les comportements.

Nos références :

- *Ivan PAVLOV, Antonio DAMASIO, Giacomo RIZZOLATTI, Vilayanur RAMACHANDRAN, Stanislas DEHAENE, Olivier HOUDE, Jean-Pierre CHANGEUX, Boris CYRULNIK.*

<u>L'approche humaniste, la psychologie positive</u> :

L'approche humaniste vise à amener la personne à prendre ses propres décisions, en toute autonomie, pour favoriser le développement de soi, dans une vision positive de ses capacités.

Elle se base notamment sur la théorie de la motivation et du besoin, sur un modèle de résolution de conflit par un accord « gagnant-gagnant » (accord par lequel chaque partenaire se préoccupe aussi de l'intérêt de l'autre, d'une façon également favorable à son propre intérêt), sur le « message-je » (vs. le « message-tu » qui est orienté vers l'autre, là où le « message-je » exprime des sentiments, ex. « Je suis fatigué » au lieu de « Tu es insupportable »),

L'écoute active (ou écoute bienveillante où le professionnel écoute activement, emphatiquement et de façon neutre son interlocuteur en mettant en mots les émotions et les sentiments généralement non verbalisés), les « ateliers parents » qui visent à développer les compétences parentales par le biais de méthodes de communication non-violente (ni autoritaires, ni permissives) de gestion des émotions de l'enfant et de gestion des conflits, etc.

Nos références :

- *Abraham MASLOW (*pyramide des besoins*), Carl ROGERS, Martin SELIGMAN, Thomas GORDON (message-je, atelier parents), Haim GINOTT (approche en communication).*

<u>L'éclairage cognitiviste et comportementaliste</u> :

L'objectif est d'aider la personne à mieux gérer ses difficultés en modifiant ses comportements et sa façon de penser à partir d'une analyse spécifique de ceux-ci. L'idée de base est que ces difficultés ne sont pas causées directement par les événements extérieurs mais par les pensées qui y sont associées (c'est notre interprétation des événements qui va influencer nos émotions et nos actions).

Nos références :

- *Ivan PAVLOV, Burrhus Frederic SKINNER, Albert ELLIS, Aaron BECK, Albert BANDURA, Steven C. HAYES, Arnold LAZARUS, Daniel KAHNEMAN, Bertrand SAMUEL-LAJEUNESSE, Christine MIRABEL-SARRON, Luis VERA, Jean COTTRAUX, Ovide et Philippe FONTAINE.*

<u>La lecture transculturelle, l'ethnopsychiatrie, la médiation interculturelle</u> :

On s'intéressera ici aux désordres psychologiques par le biais de leur contexte culturel.

Nos références :

- *Georges DEVREUX, Tobie NATHAN, Marie-Rose MORO.*

<u>La sexologie clinique, l'éducation à la vie relationnelle, affective, intime et sexuelle :</u>

La sexualité humaine se doit d'être aussi considérée, examinée, dans ses composantes spécifiques. Des programmes de prévention et d'éducation peuvent être mobilisés, ou on pourra s'en inspirer, afin de sensibiliser les enfants à ce domaine (ex. « Apprenez à votre enfant la règle ″On ne touche pas ici !″ », « Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle - Education à la sexualité et prévention des violences sexuelles », « E.V.R.A.S. »).

Nos références :

- *Marie-Laure GAMET, Claudine MOISE, Josiane Marie REGI, Conseil de l'Europe (campagne contre les violences sexuelles à l'égard des enfants), Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse / Ministère des Sports (programme d'éducation à la sexualité et de prévention des violences sexuelles), Fédération Wallonie-Bruxelles (programme E.V.R.A.S.).*

<u>La psychoeducation</u> :

Nos références:

- *La coopération, la coéducation : le soutien à la parentalité, le travail avec les parents, voire l'instauration d'une véritable coéducation peuvent être des principes qui sous-tendent nos interventions afin d'étayer les parents dans leur mission d'éducation (Catherine SELLENET).*

- *L'empowerment : aider les familles à s'affranchir de leurs dépendances, renforcer leurs capacités d'action peut être l'un de nos objectifs, notamment par les biais du recours aux ressources de la communauté (Marie-Hélène BACQUE, Carole BIEWENER, Bernard JOUVE, Lorraine GUTIERREZ), l'approche participative (Carl LACHARITE).*

- *Les habiletés parentales : accueillir les émotions, favoriser la coopération, favoriser l'auto-discipline (éviter les punitions), se dégager des rôles, complimenter sans écraser et critiquer sans blesser, résoudre les problèmes constituent autant de compétences qui peuvent être travaillées avec les parents (Adele FABER et Helaine MAZLISH).*

- *La parentalité positive ou éducation bienveillante, ou discipline positive, ou encore éducation non-violente (sur base de communication non-violente) : elle est fondée sur le respect de l'enfant, exclut toute forme de violence éducative (les violences éducatives ordinaires) et propose à la place des outils basés sur l'écoute, le dialogue, l'accompagnement, le respect mutuel (Isabelle FILLIOZAT, Marshall ROSENBERG, Alice MILLER, Thomas GORDON, Catherine GUEGUEN).*

- *Des recommandations liées aux médias numériques : la règle « 3-6-9-12 » concernant la gestion de l'exposition des enfants aux écrans (Serge TISSERON) ; le « temps d'écran » afin de promouvoir une saine utilisation des écrans par les enfants (Société Canadienne de Pédiatrie).*

3.3 La démarche PSI

La démarche PSI est initiée pour chaque jeune confié. Elle cherche à fédérer l'ensemble des personnes et institutions impliquées, de prêt ou de loin, dans l'accompagnement du jeune et de sa famille. Elle suppose une adhésion volontaire de la part des personnes et institutions concernées.

La démarche s'articule autour des phases suivantes :

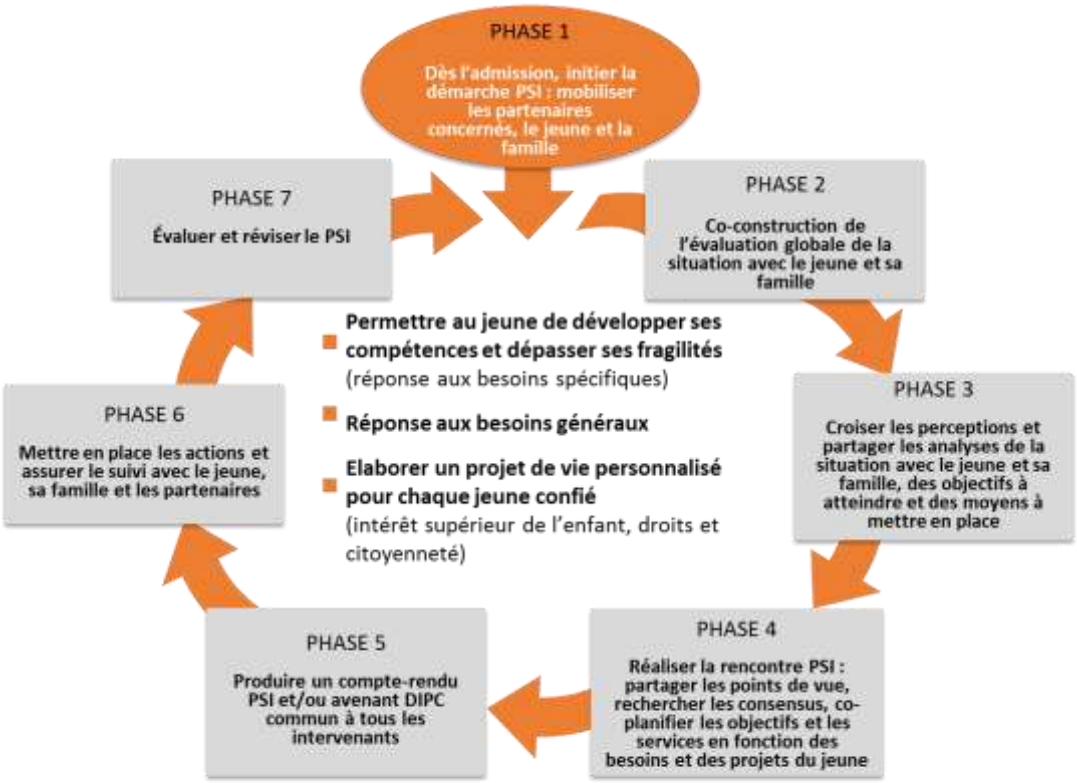

A partir de cette démarche, la MECS met en œuvre un processus détaillé qui organise les différentes étapes, fixe un échéancier, précise les intervenants et détermine les objectifs et leur mise en œuvre.

PHASE 1 : *Dès la demande d'accueil*, initier la démarche PSI : mobiliser les partenaires concernés, le jeune et la famille

→ **Initier la démarche PSI suppose**

- d'informer les partenaires des exigences du processus PSI au niveau de la mobilisation et du temps consacré pour son bon déroulement ; préciser les responsabilités de chacun et insister sur notre volonté de travailler avec les valeurs et principes du PSI,

- de motiver le jeune et sa famille à donner leur point de vue et co-construire le projet. Présenter au jeune et à sa famille le processus PSI, ses objectifs, ses valeurs et le rôle des professionnels de la MECS : éducateur référent PSI, chef de service, coordonnateur et psychologue,
- de rencontrer la famille pour la motiver à participer au processus PSI (au domicile familial avec l'éducateur référent, le psychologue et le jeune). Envoyer le message que nous avons besoin d'eux pour comprendre et aider leur enfant. Leur permettre de s'engager avec nous dans la réponse aux besoins de leur enfant.

PHASE 2 : Co-construction de l'évaluation globale de la situation du jeune et de sa famille

→ **Soutenir le jeune, sa famille dans l'analyse de la situation**

La phase d'évaluation doit amener le jeune comme sa famille à réfléchir sur la situation, à chercher avec eux les compétences et décoder les difficultés rencontrées, puis définir ensemble les besoins à satisfaire. Cela consiste à donner une place à part entière au jeune et sa famille en établissant un lien de collaboration en :

- complexifiant l'ensemble de leurs observations et leurs avis concernant leur situation,
- invitant le jeune et à sa famille à partager leur propre analyse des choses,
- encourageant l'expression de leur propre réalité et prenant en compte leurs points de vue afin de soutenir les compétences de chacun.

Dans cette logique, c'est l'éducateur référent qui accompagne l'élaboration et le recueil de leurs points de vue, leurs attentes, leurs projets ainsi que ce qu'ils sont prêts à faire ou à ne pas faire. Lorsqu'il est possible de l'envisager, il est recommandé d'inclure les personnes significatives et/ou ressources de leur entourage dans cette démarche de partage d'information.
C'est une façon de reconnaître et de mettre à contribution les ressources du milieu naturel sous réserve de bien appréhender les contraintes administratives et judiciaires liées au cadre de la prise en charge.
Il s'agit également d'élargir avec eux leur vision de la situation à travers une approche globale en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui sont susceptibles d'influencer ou d'agir sur le développement, la sécurité ou le bien-être du jeune et cela en fonction des différents contextes où il évolue.
Au même titre que l'approche des professionnels, nous travaillons avec eux sur la grille d'analyse des 6 niveaux PSI (cf. page 30).

A la MECS, c'est l'éducateur d'internat en tant que **référent du jeune** qui se charge de regrouper les éléments afin de permettre à chacun d'accéder à l'ensemble des analyses.

Le jeune et ses parents restent les premiers concernés pour expliquer leur propre réalité et l'analyse qu'ils en font. Le référent PSI qui accompagne la démarche comme les différents intervenants déjà engagés dans la prise en charge éducative doivent tout mettre en œuvre pour qu'ils participent activement à la démarche de co-évaluation. Tout au long du processus PSI, l'évaluation globale se poursuivra et s'enrichira avec l'apport spécifique des différents partenaires concernés.

PHASE 3 : Croiser les perceptions et partager les analyses de la situation avec le jeune et sa famille.

→ Évaluation globale

L'évaluation globale prend tout son sens avec l'apport des différents partenaires engagés dans la démarche de PSI. Les objectifs consistent à :

- établir des relations de partenariat véritables en vue d'évaluer, ensemble, la situation avec le jeune et sa famille,
- développer le partage des analyses de la situation et des moyens à déployer collectivement pour répondre aux besoins identifiés.

→ Des analyses partagées

Ensemble, les acteurs conjuguent leurs efforts pour enrichir :

- leur compréhension de la situation avec le jeune et sa famille,
- l'identification des besoins prioritaires,
- l'identification des actions à réaliser, des responsabilités à prendre ou des services requis, pour y répondre.

→ Action commune

Lors de cette phase, les actions suivantes sont requises :

- mettre en commun les visions de chacun concernant l'ensemble de la situation du jeune,
- énoncer et travailler les divergences de vision,
- prévoir une rencontre préparatoire à la rencontre de PSI.

→ La rencontre de préparation PSI

La rencontre de préparation PSI est réalisée en l'absence du jeune et de ses parents. Elle ne doit à aucun moment servir à prendre des décisions à leur place.
Ce temps d'échange permet aux différents professionnels de la MECS et aux partenaires de :

- mettre en commun leur lecture et analyse respectives pour réussir, ensemble, à mieux appréhender la situation,
- identifier les obstacles s'il en apparaît à la participation active d'un jeune ou de ses parents et développer des stratégies pour réussir à les mobiliser,
- partager la capacité de faire une lecture des forces et des ressources disponibles et de renforcer les perspectives de changement,
- s'assurer que l'ensemble des propositions sont validées et prêtes à être proposées au jeune et à sa famille (aspect pédagogique, organisationnel et financier).
- organiser et adapter le déroulement de la rencontre PSI, en fonction de la situation.

PHASE 4 : Réaliser la rencontre PSI

La rencontre dite de "Plan de Services Individualisé" est programmée à partir du moment où chaque question abordée lors de cette rencontre aura été travaillée par l'ensemble des participants.

Sont invitées à cette rencontre, les personnes susceptibles de pouvoir s'engager dans une réponse aux besoins spécifiques du jeune ou d'apporter des éléments de compréhension, c'est à dire : le jeune, des membres de sa famille au sens large du terme (le jeune majeur est consulté), le travailleur social intervenant auprès de la famille ou du jeune, les représentants de l'équipe éducative (éducateur référent, psychologue, coordonnateur PSI).

Lors de cette rencontre, chacun s'engage à respecter la parole de l'autre. La perception de chacun sur les raisons du placement est abordée.

L'expression des attentes du jeune et de sa famille vis-à-vis d'eux même et vis-à-vis de l'accompagnement est sollicitée.

Les désaccords et les différences de vue peuvent être exprimés ; les points de consensus sont recherchés et valorisés.

Une réflexion commune sur la compréhension de la situation et sur la perception des besoins spécifiques du jeune est développée dans les différents niveaux : corporel, personnalité, relationnel, familial, scolaire-professionnel, social.

Les moyens pour y répondre sont envisagés et proposés en concertation.

Le partage des responsabilités ainsi que les engagements de chacun sont précisés.

Un avenant au Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est donné à chacun des participants.

PHASE 5 : Restituer les éléments de la rencontre PSI

Les éléments de la rencontre sont systématiquement restitués à l'ensemble des participants et des personnes concernées : comptes rendus PSI et avenants PSI.

PHASE 6 : Mettre en place les actions définies dans le cadre du PSI

Chaque éducateur référent informe l'équipe du contenu du processus PSI et s'assure, en tant qu'intervenant pivot, de la mise en place des moyens décidés lors des rencontres PSI. Tous les acteurs engagés dans l'accompagnement socio-éducatif sont chargés de mettre en œuvre les actions élaborées dans le cadre du PSI.

Le chef de service et le coordonnateur PSI sont les garants de la globalité de la démarche PSI pour l'ensemble des jeunes accueillis.

PHASE 7 : Évaluer et réviser le PSI

Cette étape consiste à évaluer les résultats de l'intervention et à réviser la planification des besoins et des services à la lumière de l'évolution de la situation du jeune et de sa famille.

Il s'agit essentiellement :

- d'évaluer l'atteinte des objectifs généraux proposés lors de la rencontre PSI et les effets des plans d'actions sur l'évolution de la situation du jeune et de sa famille,

- de réajuster les moyens déjà engagés pour répondre aux besoins encore insatisfaits,
- de s'adapter aux nouveaux besoins du jeune et de la famille en prenant en compte les changements opérés tout en s'appuyant sur la pérennité des accompagnements proposés,
- d'anticiper les besoins et les moyens dans les différents passages de relais en vue d'une fin d'accompagnement et de la continuité du parcours du jeune : retour en famille, réorientation, accès aux dispositifs de droit commun, processus d'autonomisation.
  En fin d'accompagnement, la dernière rencontre PSI est enrichie d'un bilan sur l'accompagnement, les changements opérés et les perspectives,
- de promouvoir et affirmer les compétences du jeune et sa famille,
- de permettre tout au long de l'accompagnement, aux différentes personnes ressources de s'engager dans le processus PSI dans l'intérêt du jeune.

3.4 L'analyse de la situation du jeune

La MECS s'appuie sur une approche interdisciplinaire[6] qui intègre la participation du jeune et de sa famille dans l'analyse de la situation.

Elle doit permettre de :

- servir l'intérêt du jeune à travers la co-construction de son projet personnalisé,
- mesurer les compétences et les fragilités du jeune et de son système familial, souligner la complexité et rechercher des perspectives de changement,
- dégager des propositions pour élaborer les plans d'action,
- mesurer les effets produits par les différents plans d'action menés dans le cadre de l'accompagnement.

Des outils développés en interne servent de support à la démarche. L'analyse s'articule autour de 6 niveaux :

- Niveau personnalité :
  C'est l'échange de points de vue sur le fonctionnement psychologique du jeune, ses traits de caractère, ses humeurs, ses motivations, etc.

- Niveau relationnel :
  C'est tout ce qui renvoie à l'interaction avec d'autres personnes (relations amicales, amoureuses, duelles, d'aide, etc.) excluant les interactions avec l'environnement social et les relations avec les différents membres de la famille qui seront traités dans d'autres niveaux.

- Niveau corporel :
  C'est l'observation de tout ce qui touche au corps en termes de développement physique et moteur, de santé, d'hygiène, de présentation, de connaissance, de sexualité, de mise en danger, de prévention et de protection.

[6] L'approche interdisciplinaire s'inscrit dans une construction de compétences collectives reposant sur un maillage et un croisement des regards d'acteurs venant d'horizons professionnels différents.

- Niveau familial :
  C'est le fonctionnement et l'interaction de (et dans) la famille naturelle au présent, dans le passé et dans la perspective de l'avenir, mais également vis-à-vis de tous ceux qui ont un rôle familial ou affectif.

- Niveau scolaire et formation professionnelle :
  C'est l'observation et l'évaluation des capacités intellectuelles et instrumentales dans le cadre du cursus scolaire ou professionnel, dans la vie quotidienne, dans les loisirs, etc.

- Niveau social :
  C'est l'observation des relations sociales et de l'intégration dans la société (rapport à la loi et à la règle, normes et usages sociaux, citoyenneté, réseau relationnel social, autonomie, etc.).

L'approche collaborative autour de l'analyse de la situation dans ces 6 niveaux permet d'initier la démarche globale du Plan de Services Individualisé.

3.5 La loi 2002-2 et ses modalités d'application

3.5.1 La garantie des droits

La MECS garantit à la fois l'accès mais également le respect des droits fondamentaux des publics accueillis et de leurs représentants. Ces droits sont inscrits dans le fonctionnement quotidien de la MECS. L'analyse des pratiques, notamment au regard de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et des autres textes législatifs et réglementaires, l'expression et la participation des jeunes et de leur famille, la réactualisation du règlement de fonctionnement sont des éléments qui permettent de garantir les droits des usagers.

3.5.2 L'expression et la participation

La MECS crée les conditions d'une participation effective des jeunes et de leur famille par l'intermédiaire de plusieurs types d'expressions complémentaires :

- le CDU (Comité Des Usagers) : chaque structure a un CDU qui lui est propre avec un règlement, une constitution et un fonctionnement spécifiques,
- commissions menus pour les établissements reliés à la cuisine centrale,
- enquête de satisfaction : recueil du niveau de satisfaction des jeunes et de leurs familles sur l'offre de service et le déroulement de la prise en charge. Les résultats permettent d'alimenter la démarche d'amélioration continue,
- le processus PSI : l'approche PSI sollicite l'expression du jeune et de sa famille dans la compréhension de la situation, l'expression des besoins, la recherche de moyens et l'engagement dans leur projet personnalisé.

3.5.3 La prévention des risques

La stratégie de prévention des risques en MECS concerne à la fois les usagers et les professionnels et se met en place autour de différents axes :

En direction des usagers :

- Prévention des risques liés à l'hébergement :
  - sécurité des bâtiments et des espaces environnants,
  - alimentation aux normes HACCP,
  - sécurité durant les nuits.
- Prévention des risques lors des activités des jeunes :
  - vie quotidienne,
  - activités intramuros et extérieures (socio-éducatives, sportives, etc.),
  - stages extérieurs avec convention AMSEAA,
  - déplacements,
  - chantiers et séjours de vacances.
- Prévention des risques de violences :
  - usagers entre eux,
  - des personnes extérieures envers les usagers,
  - usagers à l'égard de professionnels,
  - institution et professionnels envers les usagers.

Quelques soient les problèmes liés à la sécurité, les cadres assurent 24 heures sur 24 une permanence à deux niveaux : MECS et Direction Générale.

En direction des professionnels :

L'employeur est tenu, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui lui incombe, d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de l'établissement.
A cette fin, il doit élaborer et tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des personnels dans l'établissement.
La finalité de ce document étant de recenser et d'identifier les risques professionnels et de mettre en œuvre des actions de prévention.

3.5.4 Le projet personnalisé

Le processus du Plan de Services Individualisé garantit la personnalisation de l'accompagnement éducatif. Cette démarche collaborative permet de co-construire avec le jeune, sa famille, l'équipe pluriprofessionnelle et les partenaires, l'analyse de la situation, les choix des plans d'actions ainsi que l'évaluation des changements. Le processus PSI s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et s'adapte à la fois aux besoins de chaque usager, aux définitions des missions de l'établissement et au cadre de l'évolution des réglementations en vigueur.

3.5.5 La qualité du cadre de vie

Pour garantir un cadre de vie de qualité, l'association a fait le choix d'implanter ses établissements MECS au cœur des villes pour favoriser une bonne accessibilité (bus, trains, etc.) et permettre une proximité de l'offre de service (établissements scolaires, de santé, administrations et services, commerces, équipements sportifs et culturels, etc.).

Dans une volonté de renforcer la culture de bientraitance, une réflexion permanente est menée autour de la qualité des espaces de vie collectifs et individuels à destination des jeunes et des personnels.

La mise en œuvre d'une politique d'amortissement permet une gestion optimisée de l'immobilier et des matériels.

L'aménagement des espaces de vie intérieurs est régulièrement interrogé et repensé en fonction de l'évolution des besoins du public accueilli.

Chaque structure dispose d'un agent d'entretien qui assure au quotidien l'entretien des locaux lié à l'usage courant et les réparations immédiates suite aux dégradations.

4 La nature de l'offre de service et son organisation

4.1 L'équipe pluriprofessionnelle de la MECS

La MECS dispose de professionnels aux compétences diverses et aux missions repérées. Tout personnel de la structure a bien évidement un rôle éducatif du fait d'un contact régulier ou ponctuel avec les jeunes.

L'organisation proposée doit permettre d'identifier clairement les missions et le rôle de chacun dans l'institution, autant pour les jeunes et leurs familles que pour les partenaires extérieurs.

Le Directeur de la MECS :

Placé sous la responsabilité directe du Directeur Général de l'AMSEAA, le titulaire du poste est garant du fonctionnement global de ses établissements de rattachement (MECS). Il est membre de l'équipe d'encadrement de l'association.

Ses missions principales sont :

- définir les stratégies de mise en œuvre du projet d'établissement de la MECS (diagnostic, objectifs, moyens, outils, évaluation) dans le respect des droits des jeunes accueillis et des textes législatifs,
- contrôler les différentes procédures de suivi des jeunes confiés,
- défendre la politique éducative et le projet d'établissement auprès des partenaires (ASE, PJJ),
- gérer la politique d'admission et ses modalités en veillant au taux d'occupation,
- animer l'équipe de cadre de la MECS,
- procéder au recrutement du personnel de la MECS en lien avec le CSE concerné,
- rédiger le rapport d'activité annuel de la MECS,
- représenter l'association dans ces orientations auprès des usagers (mineurs et familles), des partenaires (ASE, PJJ, Magistrats, etc.) et des différentes instances (Services de l'état, Collectivités locales, CNAPE, etc.).

Le responsable de la structure : Chef de Service Educatif :

Placé sous l'autorité directe du Directeur de la MECS, il est garant du fonctionnement global de l'établissement. A ce titre, il est membre de l'équipe d'encadrement de l'association.

Ses missions principales sont :

- garantir une prise en charge en adéquation avec l'éthique de l'association et la législation en vigueur,
- coordonner les missions des différents professionnels de son établissement et assurer un rôle hiérarchique auprès d'eux,
- participer à l'élaboration, à la réflexion des projets et stratégie de l'association,
- représenter l'association dans ces orientations pédagogiques et éducatives auprès des usagers (mineurs et familles) et des partenaires (ASE, PJJ, Magistrats, etc.).

Ces missions sont développées dans la fiche de fonction mais ne sont pas exhaustives, notamment dans la possibilité de reprise d'événements avec des mineurs accueillis et/ou avec leur famille.

Le CSE a une place identifiée dans le processus PSI, en rappelant qu'il est le garant également des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers.

Le Psychologue :

Cadre technique sans fonction hiérarchique, placé sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste intervient sur le plan clinique et institutionnel auprès du jeune et de sa famille, de l'équipe éducative et des partenaires dans le respect de la déontologie et de l'éthique de l'association.

Ses missions principales sont :

- intervenir sur le plan clinique auprès du jeune et de sa famille dans le cadre du processus du Plan de Services Individualisé, en terme d'évaluation, d'élaboration, de propositions de moyens, et dans le cadre de prises en charge psychologiques et thérapeutiques en lien avec ses compétences théoriques et pratiques en direction des jeunes et de leurs familles,
- intervenir sur le plan institutionnel en direction de l'équipe éducative à la fois dans une logique d'analyse et de réflexion sur les pratiques, d'éclairage technique et de formation,
- participer dans les groupes de travail à la réflexion sur l'organisation du service, l'évaluation des outils pédagogiques et l'amélioration,
- participer à des rencontres régulières réunissant les psychologues de l'AMSEAA en vue d'échanger autour des éclairages théoriques, des pratiques, et des analyses cliniques dans les différents contextes d'intervention dans le but d'optimiser et d'harmoniser l'action des psychologues.

Le Coordonnateur PSI :

Placé sous la responsabilité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste coordonne les Plans de Services Individualisés de tous les jeunes et assure l'animation de l'équipe éducative dans le respect des valeurs et de l'éthique de l'association. Il assure un accompagnement technique de l'équipe éducative.

Ses missions principales sont :

- garantir la mise en œuvre et le bon fonctionnement du processus PSI,
- assurer le suivi de la prise en charge éducative en lien avec les besoins spécifiques individuels,
- participer à la réflexion autour du fonctionnement de la structure.

L'Educateur d'internat :

Placé sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste est chargé de l'accompagnement global des jeunes confiés. Dans ce cadre, il a obligation de veiller à la mise en place des moyens adaptés aux besoins spécifiques des jeunes (PSI) et de veiller à répondre à ses besoins généraux (règlement de fonctionnement). Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche de travail en équipe et dans le respect des décisions judiciaires, administratives et de l'autorité parentale.

Ses missions principales sont :

- intervenir dans la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis avec empathie et dans le respect du règlement de fonctionnement de la MECS et du processus PSI,
- favoriser le bon déroulement du plan de services individualisé en qualité d'éducateur référent,
- représenter la MECS, dans la limite de ses prérogatives, auprès des partenaires extérieurs dans le cadre du suivi individuel et de responsabilités spécifiques,
- s'inscrire dans une démarche participative et dans un travail en équipe pluridisciplinaire.

La MECS a choisi de mettre l'éducateur d'internat au cœur du système. Il assure la prise en charge au quotidien, le rôle d'éducateur référent dans le cadre du PSI, et un travail en partenariat et en réseau.

1) La prise en charge au quotidien :

- il offre un cadre structuré, contenant et bienveillant,
- il gère le quotidien, est le garant des règles de vie et agit sur l'ensemble des jeunes en référence au règlement de fonctionnement et processus PSI,
- il prend en charge les jeunes présents en journée dans la structure (malades, recherche d'activités professionnelles, retour de fugue, etc.),
- il gère les urgences (médicales, conflits relationnels, etc.),
- il développe une ou plusieurs activités éducatives en fonction de ses compétences et de ses centres d'intérêts afin de répondre aux besoins du jeune (activités physiques et sportives, activités manuelles et d'expressions, etc.),
- il transmet les informations et décrit les événements directement à ses collègues et par écrit (cahier de consignes, agenda, fiches d'incidents et d'informations qui sont transmises au Juge des Enfants ou à l'Aide Sociale à l'Enfance, fiches PSI, etc.),
- il accompagne le suivi médical en accord avec les parents du jeune (bilan de santé à la Médecine Préventive, suivi du médecin traitant, Carte Vitale, attestation CMU, etc.),
- il évalue les besoins matériels (vêture, etc.) du jeune en liaison avec la famille,
- il accompagne la gestion des revenus du jeune.

2) Les spécificités de l'éducateur :

- il est chargé d'une responsabilité institutionnelle particulière pour l'ensemble ou une partie des jeunes (relation avec les partenaires, accompagnement des professionnels accueillant les jeunes en stage, suivi des jeunes en activités extérieures, organisation des séjours de vacances, santé, etc.),
- il est référent professionnel d'étudiants de la formation initiale et continue de travailleurs sociaux (stagiaires IRTS, apprentis, emploi d'avenir, volontaires du service civique, bilan évaluation en milieu de travail).

3) La fonction d'éducateur référent PSI :

- il accompagne le jeune et sa famille dans tout le processus PSI,
- il travaille en collaboration avec le travailleur social extérieur (référents ASE ou PJJ principalement),
- il rassemble les éléments de compréhension et d'analyse autour du jeune,
- il est le porteur du sens des décisions concernant le jeune,
- il informe l'équipe éducative du contenu du processus PSI,
- il s'assure de la mise en place des moyens décidés lors des rencontres PSI,
- il rédige les rapports d'évolution,
- il se rend aux différents rendez-vous (synthèses ASE, audiences, etc.).
-

Cette organisation implique l'adhésion des personnels, une politique d'intégration des nouveaux salariés et une formation continue adaptée.

Les fonctions « d'éducateur référent » et celles dites « spécifiques » sont introduites progressivement pour chaque salarié en fonction de leur formation initiale, leurs expériences et leurs compétences.

Cette organisation permet d'intégrer progressivement, par l'expérience, l'ensemble des domaines de compétences du diplôme d'éducateur spécialisé, ce qui explique qu'un bon nombre d'éducateurs accèdent à la certification par la VAE. L'association valorise la démarche, propose un accompagnement en interne et prend en compte le nouveau diplôme à N+1.

Elle valorise l'autonomie des éducateurs dans leurs missions, ce qui impose une bonne organisation du temps de travail de l'équipe éducative (planning adapté, transparent et équitable).

Des outils informatiques ont été créés pour calculer, organiser sous forme de roulement, planifier et comptabiliser les heures de travail de chaque éducateur.

Le principe :

- le planning des heures dites « d'internat » ne peut se modifier puisqu'il garantit la prise en charge et la sécurité des usagers,

- les heures affectées aux fonctions d'éducateur référent PSI et à celles liées aux spécificités apparaissent en couleur et sont déplaçables en fonction des besoins ; ces heures sont gérées par l'éducateur.

Chaque éducateur remet à son Chef de Service son emploi du temps de la semaine précédente sur lequel il aura renseigné les heures réelles effectuées. Le document est validé par le Chef de Service avant d'être comptabilisé.

L'intérêt de prévoir des heures modulables dans les plannings limite les heures supplémentaires, responsabilise les éducateurs et permet une grande souplesse dans l'organisation du PSI et des actions en partenariat. Chaque planning individuel précise les 2,5 jours de repos hebdomadaires, les autres plages horaires peuvent donc être aménagées en fonction des besoins et dans le respect de la convention collective.

Un agenda numérique partagé permet à l'éducateur référent d'organiser au mieux les différentes rencontres et réunions du processus PSI.

Le surveillant de nuit :

Placé sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste est chargé de la surveillance des jeunes et de l'ensemble des locaux de la MECS durant la nuit (garde debout). Il est membre de l'équipe éducative et assure à ce titre une continuité éducative.

Ses missions principales sont :

- assurer un cadre structurant, contenant et bienveillant,
- assurer une vigilance quant à la sécurité des personnes et des locaux,
- assurer une continuité éducative,
- s'inscrire dans une démarche participative et de travail en équipe pluridisciplinaire.

La maîtresse de maison :

Placée sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service et en soutien de l'équipe éducative, la titulaire du poste assume une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, tâches ménagères, etc. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative : elle contribue à l'accompagnement du jeune dans les actes de la vie quotidienne.

Ses missions principales sont :

- intervenir dans la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis avec empathie et dans le respect du règlement de fonctionnement de la MECS,
- s'inscrire dans une démarche participative avec l'équipe pluridisciplinaire,
- assurer les tâches ménagères.

La secrétaire :

Placée sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, la titulaire du poste assume une fonction polyvalente dans la gestion des tâches administratives liées à l'activité de la MECS.

Ses missions principales sont :

- assurer l'accueil physique et téléphonique,
- enregistrer, trier et dispatcher le courrier,
- assurer la frappe et la mise en forme de documents (courriers, notes, compte rendus, rapports),
- planifier et organiser les rendez-vous, réunions, déplacements en lien avec le chef de service,
- filtrer les appels ou les demandes en fonction de leur importance et des priorités,
- optimiser les coûts des consommables (fournitures, etc.),
- élaborer les emplois du temps en lien avec le Chef de Service,
- gérer la caisse : établir les brouillards de caisse, faire des retraits d'argent afin d'alimenter la caisse, centralisation des justificatifs, contrôle de la caisse physique, transmission des éléments au siège social.

Agent d'entretien :

Placé sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste est chargé d'effectuer des travaux d'entretien, de réfection et de rénovation sur les différents bâtiments de l'AMSEAA selon son affectation.

Ses missions principales :

- intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration, modification…),
- entretenir les espaces verts et effectuer les plantations simples et le soin des végétaux : arrosage, désherbage, tonte des pelouses, taille des végétaux, etc.,
- effectuer différents transports,
- garantir le respect des règles de sécurité et du bon état des équipements,
- travailler en présence des jeunes qui nous sont confiés en préservant leur confort, leur sécurité et leur intimité.

Agent des services généraux (lingère FEJM) :

Placée sous l'autorité du Chef de Service, la titulaire du poste, membre de l'équipe éducative, est chargée de l'entretien du linge (lavage, séchage et repassage) des jeunes accueillis, des tenues de travail du personnel (blouse, bleu de travail, tablier et coiffe de cuisine) et du linge de maison (linge de literie et de toilette). Elle assure également des travaux de couture, notamment le reprisage du linge personnel des jeunes et des tenues de travail de ses collègues.

Elle travaille seule ou au sein d'une équipe d'agents des services généraux et peut effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien des locaux et des surfaces, en respectant les procédures définies par l'établissement (zones communes, halls, bureaux, sanitaires, chambres, etc.).

Ses missions principales :

- nettoyer, raccommoder et repasser le linge des jeunes et le linge de maison,
- marquer chaque vêtement de chaque jeune,
- vérifier l'état d'hygiène des literies d'internat,
- entretenir, désinfecter et remettre en état les literies,
- réaliser des travaux simples de confection-couture,
- assurer le suivi et la gestion des stocks de la lingerie,
- assurer la distribution du linge des jeunes, du linge de travail et de maison,
- prendre en charge des mineurs dans le cadre de certains apprentissages (couture, repassage, lavage).

Agent des services généraux (technicienne de surface FEJM) :

Placée sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, la titulaire du poste est chargée d'effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien, des locaux et des surfaces, en respectant les procédures définies par l'établissement (zones communes, halls, bureaux, sanitaires, chambres, etc.).

Ses missions principales :

- assurer le nettoyage et l'entretien des locaux en respectant méthodiquement le planning de travail,
- veiller à la bonne utilisation et à l'entretien du matériel et des produits mis à disposition,
- respecter toutes les règles d'hygiène et de sécurité,

- rendre compte au responsable de l'établissement de tout dysfonctionnement ou anomalie (ampoule défectueuse, fuite d'eau, etc.),
- assurer les achats et la gestion du stock des produits d'entretien et d'hygiène en relation avec le responsable de la MECS,
- être un relais éducatif auprès des mineurs accueillis,
- prendre en charge un mineur sur une activité en lien avec ses missions,
- apprendre les savoirs faire de base en ménage dans l'objectif d'autonomie des jeunes.

Agent technique supérieur (cuisinier FEJM) :

Placé sous l'autorité du Directeur de la MECS et du Chef de Service, le titulaire du poste est chargé de réaliser les préparations culinaires chaudes et froides pour les différents sites (FEJM, VOLTAIRE, BREUIL, CER) dans le respect des normes HACCP.

Ses missions principales :

- réaliser des traitements préliminaires des produits (lavage, déboitage, etc.),
- élaboration des préparations culinaires chaudes et froides en fonction des menus préétablis,
- contrôler sur le plan qualitatif (cuisson, assaisonnement) et quantitatif des produits finis,
- contrôler les conditions de fabrication (température, refroidissement) pour la liaison froide,
- élaborer des trames de menu à huit semaines dans le respect des normes GEMRCN (Groupement d'Etude Marchandise Restauration Collective Nutritionnelle),
- recevoir et gérer des commandes,
- gérer les déchets engendrés par la cuisine,
- participer aux réunions avec le responsable de la société de restauration collective.

4.2 La communication

Pour garantir la qualité d'accompagnement des jeunes, l'association privilégie une culture de communication en déclinant plusieurs niveaux.

A l'interne :

- Les réunions :
  - réunion bimensuelle de direction AMSEAA,
  - réunion trimestrielle élargie des cadres AMSEAA,
  - réunion bimensuelle des cadres MECS,
  - réunion hebdomadaire d'équipe,
  - réunion de fonctionnement,
  - transmissions quotidiennes au sein de l'équipe,
  - régulations PSI,
  - commission « menus »,
  - Comité Des Usagers,
  - réunions liées au droit du travail et à la sécurité.

- Les autres outils :
  - procédures internes,
  - dossier des jeunes,
  - comptes rendus de réunions,

- cahier de liaison et de consignes,
- agendas partagés (papier et numérique),
- emplois du temps,
- panneaux d'affichage,
- fiches PSI,
- accès au Wifi en MECS,
- flotte de téléphonie mobile (permanence d'astreinte, séjours de vacances, etc.),
- appels chaque nuit entre les surveillants des 3 sites,
- signalétique interne.

A l'externe :

- Les réunions :
  - réunions mensuelles avec la Direction Enfance-Famille du Conseil Départemental de la Meuse, le Directeur MECS et un Chef de Service,
  - réunions de synthèse ASE,
  - réunions partenariales.

- Les autres outils :
  - site internet et documents de présentation de l'AMSEAA et des MECS,
  - formulaire d'admission des jeunes,
  - rapports ou comptes rendus PSI et avenants DIPC,
  - fiches d'information et d'incident,
  - déclarations de fugues,
  - courriers d'information liés aux séjours de vacances,
  - planning de permanence des cadres d'astreinte,
  - adresses mail professionnelles,
  - cartes de visite,
  - cartes professionnelles,
  - etc.

4.3 La procédure d'admission

4.3.1 Les critères d'admission

La MECS est répartie sur quatre sites d'hébergement :

Verdun, le FEJM :

→ accueille des garçons et des filles, âgés de 14 à 18 ans voire jusque 21 ans dans le cadre des contrats jeunes majeurs.

Verdun et Bar le Duc, le D2A :

→ accueille des garçons et des filles, âgés de 16 à 21 ans au sein d'une structure collective ou des appartements autonomes.

Bar-Le-Duc, la MECS Voltaire :

→ accueille des garçons et des filles, âgés de 14 à 18 ans, voire jusque 21 ans dans le cadre de contrats jeunes majeurs.

Commercy, la MECS du Breuil :

→ accueille des garçons et des filles, âgés de 10 à 15 ans.

Les choix d'admission sur l'un des quatre sites de la MECS sont définis conjointement avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance selon :

- l'intérêt et les besoins du jeune,
- la capacité à répondre aux besoins du jeune,
- la proximité de la famille,
- la place dans l'une des structures.

Lorsque l'un des Chefs de Service Educatif de la MECS est sollicité pour une demande d'admission :

1. Il est établi qu'un formulaire d'admission complet et circonstancié doit être adressé à la MECS avec le nom et les coordonnées du Travailleur Social à l'origine de la demande.
2. À la réception du dossier, une première évaluation est effectuée par le CSE en collaboration avec le coordonnateur PSI et le psychologue. Le CSE s'engage alors à rendre une réponse dans les huit jours. Si celle-ci est positive, une visite de préadmission est organisée à l'issue de laquelle la décision définitive sera prise.
3. Il informe l'ASE et le directeur de la MECS de la décision.
4. Le CSE organise en collaboration avec le travailleur social, l'admission avec le jeune et sa famille.

4.3.2 La préadmission

Sont présents :

- le Chef de Service Educatif,
- le psychologue,
- le coordonnateur PSI,
- le jeune,
- la famille,
- le travailleur social à l'initiative de la demande d'accueil,
- le représentant de l'établissement d'origine.

La rencontre a pour objectifs :

- d'échanger avec le jeune et sa famille sur son parcours et les motifs de la demande d'accueil,
- d'aborder le type de placement, de préciser les droits de visite et d'hébergement afin de les rendre opérationnels dès l'accueil du jeune,
- de présenter l'établissement ainsi que son fonctionnement,
- de présenter les principes fondamentaux du processus PSI et son éthique,
- de mesurer la pertinence de l'orientation.

4.3.3 Le jour de l'admission

Sont présents :

- le Chef de Service Educatif,
- le coordonnateur PSI,
- le psychologue,
- l'éducateur référent MECS,
- le jeune,
- la famille,
- le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il nous est fourni et/ou signé par les représentants légaux :

- les autorisations de soins et d'opérer en cas d'urgence,
- l'autorisation pour effectuer un bilan de santé à la Médecine Préventive,
- les renseignements sur la couverture sociale (photocopies), la carte vitale s'il en dispose ou l'accord pour une demande CMU et le carnet de santé,
- l'autorisation de pratiquer des sports,
- l'autorisation de droit à l'image et/ou de la voix,
- la Carte Nationale d'Identité du jeune ou les documents nécessaires à sa demande,
- tout autre document administratif nécessaire.

Le jour de l'admission, deux documents administratifs sont indispensables à l'accueil :

- l'ordonnance de placement ou l'accueil administratif,
- les modalités de mise en œuvre des droits de visites et d'hébergement.

Chaque structure remet au jeune accueilli et à ses représentants légaux, les documents institutionnels suivants : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, Document Individuel de Prise en Charge, autorisations diverses, liste des documents à fournir.

La chambre du jeune est préparée pour son arrivée (draps, couvertures, nécessaire de toilette, etc.). Le jeune sera encouragé à l'investir et à la personnaliser. Un état des lieux sera effectué avec l'éducateur référent et une clé lui sera remise.

Le Document Individuel de Prise en Charge est finalisé et signé lors de cette rencontre. Une copie est transmise aux parents et au jeune.

Un tableau des différentes étapes du processus du Plan de Services Individualisé est remis, avec comme première échéance la proposition d'une visite en famille avec le jeune, l'éducateur référent et le psychologue. Cette rencontre a pour but de présenter le Plan de Services Individualisé dans le détail ainsi que les rôles respectifs des uns et des autres et leur implication souhaitée dans tout le processus.

4.4 L'offre de service

L'accueil en MECS nécessite une réponse à l'ensemble des besoins des jeunes qui nous sont confiés. La prise en compte de leurs besoins spécifiques est essentielle et doit favoriser les perspectives d'un changement, en s'appuyant sur les compétences et en tenant compte des fragilités.

Notre démarche vise à rechercher, tout au long de l'accompagnement, l'adhésion et la motivation du jeune, de la famille et des différents acteurs.

Les besoins généraux :

Ils correspondent aux besoins nécessaires au bon développement du jeune accueilli. Ils trouvent une réponse adaptée dans un cadre de vie structuré, contenant et bienveillant, un accompagnement éducatif, sanitaire, culturel, social, scolaire, etc.

Le règlement de fonctionnement donne le cadre de l'accompagnement.

Les besoins spécifiques :

Ils renvoient aux capacités, aux potentialités et aux fragilités repérées qui justifient l'action éducative. Ils ouvrent le champ des perspectives.

Le processus PSI répond aux besoins identifiés par la mise en place d'actions concrètes permettant de les satisfaire.

Chaque établissement de la MECS présente des spécificités d'accueil en termes d'âge des jeunes accueillis, de situation géographique, d'organisation de la vie quotidienne et donc de moyens mis en place par le service en termes d'accompagnement. Chaque établissement de la MECS présente une offre de service spécifique en détaillant l'accompagnement proposé.

Le jeune est pris en compte dans sa globalité mais pour faciliter la compréhension de l'offre de service, nous avons fait le choix d'une présentation reprenant les six niveaux PSI. Chaque moyen proposé est bien sûr à considérer dans une vision globale et transversale. Les besoins qu'ils soient spécifiques ou généraux peuvent trouver leurs réponses dans le collectif ou l'individuel.

5 Les séjours de vacances à la MECS

Les jeunes pris en charge par l'AMSEAA participent à un ensemble de projets ou de séjours de vacances organisés par la MECS dans le respect des droits de visite et d'hébergement des familles, en lien avec les engagements pris lors du PSI et en accord avec les responsables du service enfance du Conseil Départemental.

Ces temps constituent des moments de dépaysement et de rupture du rythme quotidien des jeunes. Ils favorisent le « vivre ensemble », des temps de partage entre jeunes et adultes, le respect mutuel. Les camps « chantiers » sont également favorisés pour développer la culture de l'effort, permettre aux jeunes d'être valorisés dans leurs compétences et créer une solidarité dans le groupe. Ils permettent d'agrémenter les loisirs des jeunes grâce aux travaux effectués.

Chaque établissement de la MECS présente dans son offre de service, l'organisation spécifique proposée lors des vacances scolaires.

6 Le Foyer Educatif du Jeune Meusien

Aujourd'hui le Foyer Educatif du Jeune Meusien accueille un groupe mixte de 30 adolescents de 14 à 18/21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance (art. 375, Accueil Administratif) et dans le cadre pénal (Ord. 45). Il est ouvert 365 jours par an et 24 heures sur 24.

6.1 L'implantation

L'implantation du FEJM au centre-ville permet au jeune d'accéder à un environnement favorisant sa vie relationnelle et son ouverture sociale.

La ville de Verdun offre une diversité de services et d'infrastructures de qualité (établissements scolaires, médicaux, commerces, équipements sportifs et culturels).

Le Foyer propose une prise en charge collective et individuelle. Il accueille 30 jeunes dans un bâtiment entouré d'un parc arboré, permettant détente, activités de loisirs ou sportives.

En 2018, le FEJM a été entièrement repensé dans son architecture pour répondre à l'évolution de l'accompagnement des adolescents. Si l'effectif reste de 30 jeunes, l'organisation nouvelle permet de totalement sortir des inconvénients d'un grand collectif.

Des espaces de vie centrés sur la convivialité, le respect de l'intimité et des rythmes de vie du quotidien, sur l'autonomie, ont été créés à chaque étage l'un pour les filles, l'autre pour les garçons (salon, salle à manger, cuisine ouverte, buanderie, salon esthétique, dressing, salle de jeux).

Chaque chambre individuelle ou double est équipée d'une douche et de toilettes.

Cet espace privé que chacun investi et décore selon ses goûts, lui est accessible à tout moment.

Les espaces sont pensés pour être sécurisants et confortables. L'accompagnement dans la logique du « vivre avec » se fait par les éducateurs et maîtresses de maison.

Les espaces d'accueil du rez-de-chaussée ont également été repensés afin de répondre à la diversité des besoins (accueil, soutien scolaire, salle de sport, salle de PSI, bureau des éducateurs, salle de réunions, bureaux des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire).

La cuisine tout comme les ateliers sont parties intégrantes des locaux du FEJM, ce qui donne l'occasion au cuisinier et à l'agent d'entretien d'être totalement associés à la prise en charge éducative.

Le bâtiment tout comme ses accès répondent aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (ascenseur, chambre permettant l'accueil de Personne à Mobilité Réduite à chaque étage..).

6.2 L'organigramme

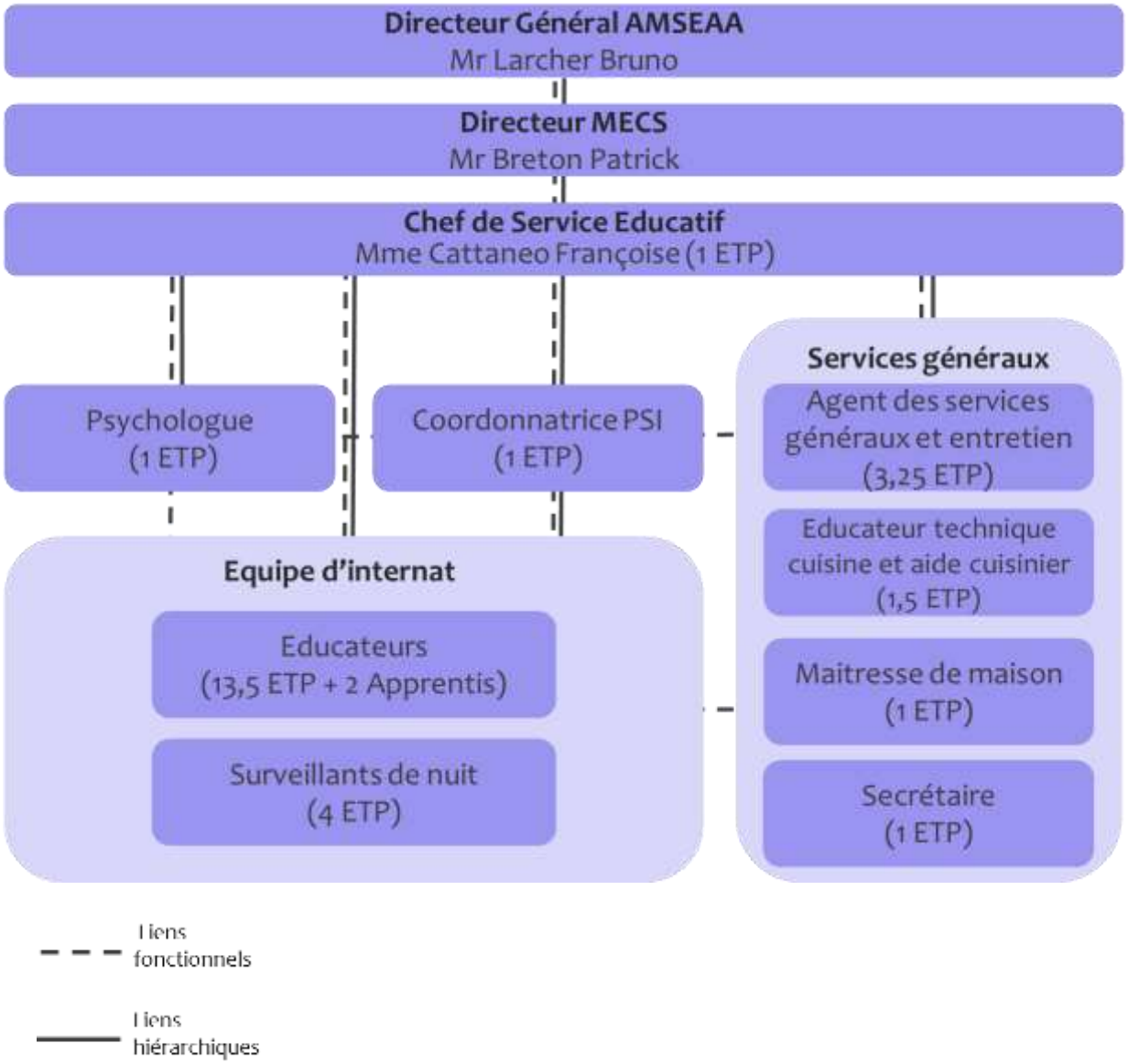

6.3 Spécificités de l'offre de service

Niveau relationnel

L'accompagnement socio-éducatif dans le cadre de la vie collective et l'accompagnement individualisé favorisent les interactions avec les autres :

- relations avec les pairs,
- relations avec les plus jeunes,
- relations avec les adultes.

Les moments de vie collective (repas, jeux de société, TV, sorties extérieures, ateliers Vie Relationnelle Affective Intime et Sexuelle (VRAIS), ateliers esthétique, etc.) contribuent à développer des relations adaptées socialement et à décrypter les codes psycho-sociaux.

L'équipe éducative est attentive à la mise en œuvre de relations bienveillantes et adaptées (attitude correcte, respect d'autrui, refus de toutes formes de violence et de discrimination, etc.). Il s'agit également de prévenir et lutter contre le sexisme, l'homophobie, le racisme et les différentes formes de discriminations.

Les jeunes sont invités à s'intéresser et s'investir dans des actions de sensibilisation au respect de l'autre au foyer comme à l'extérieur : PAEJ (forum théâtre), événement culturel.

Les liens amicaux et solidaires sont encouragés sous toutes leurs formes et quel que soit le contexte. Ces liens amicaux essentiels au bon développement de l'adolescent sont favorisés par la MECS à l'occasion de nombreuses activités sportives, culturelles ou de loisirs proposés par l'équipe ou des clubs et associations. Pour ceux de la sphère privée individuelle, le parti pris est d'accompagner le projet du jeune en lui donnant les moyens organisationnels (dans la mesure du possible) en s'assurant de sa sécurité.

Le travail sur le positionnement et la communication dans les interactions vise à faire évoluer les situations conflictuelles et agressives, l'isolement, la timidité, les problèmes avec l'autorité, l'évitement, les relations de confiance, etc.

C'est de façon pluridisciplinaire que les compétences psycho-sociales sont abordées. Le travail d'analyse et de reprise est mené par l'ensemble des professionnels conjointement ou individuellement (chef de service, psychologue, éducateurs, coordonnateur PSI, maîtresse de maison, services généraux). Il s'agit d'éclairer la complexité des situations qui ouvre le champ des possibles.

Nous sommes attentifs à l'impact des nouvelles technologies de communication ; les adolescents que nous accueillons sont inscrits dans les réalités de notre société hyper connectée. La MECS leur permet un accès internet et sont accompagnés et sensibilisés sur l'usage de ces modes de communication.

La MECS mène également des actions spécifiques qui contribuent au développement de l'altruisme via la participation à des activités d'entraide ou le partenariat avec des associations et des collectivités locales (participation à l'organisation de bourses aux vêtements, du semi-marathon de la grande guerre, à l'opération « J'aime ma ville propre », à la marche Octobre Rose, etc.).

L'adolescence est une période essentielle notamment en ce qui concerne les relations aux autres, les premières relations amoureuses, la sexualité. Les parcours complexes des jeunes accueillis au FEJM sont facteurs de risque de vulnérabilité du développement psycho-sexuel, de la vie affective et relationnelle, amicale, du rapport à l'intimité et à la sexualité.

Par le biais d'entretiens individuels et d'échanges collectifs, l'équipe éducative accompagne et soutient les jeunes dans l'étayage de leurs relations pour répondre aux besoins généraux d'éducation à la Vie Relationnelle, Affective, Intime et Sexuelle. Ces temps visent à apporter des informations fiables sur des thèmes divers et variés en partant des représentations et des préoccupations des jeunes. Les questions classiques de vie amoureuse, mais aussi les notions de rapport à son propre corps, à la sexualité, l'image de soi, la loi, le consentement, les rapports et différences hommes / femmes, la contraception, les notions de désir, de plaisir, d'orientation sexuelle sont abordés. L'objectif n'est pas de s'arrêter à la prévention des risques mais de se placer dans une logique positive de santé globale et d'épanouissement.

Nous collaborons avec le Centre de planification, le CDIFF, le pôle mère-enfant, les sages-femmes libérales, le PAEJ, etc.

Niveau personnalité

Le processus du Plan de Services *Individualisé* résonne particulièrement avec le niveau personnalité marqué par son caractère très individuel.

Nous sommes attentifs au respect et à la reconnaissance de la dimension psychique de la personne : intégration des cycles de vie et histoire, gestion émotionnelle, estime de soi et reconnaissance, modèles et projets identificatoires, mouvements pulsionnels, types d'attachement, mécanismes d'adaptation et de défense, clinique du trauma, stress et inhibition, deuil et clivage, nouvelle organisation de personnalité, processus inconscients, etc.

L'équipe propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaitre, à évoluer dans son attitude et ses comportements et à soutenir son épanouissement personnel, en acceptant les inévitables paradoxes et ambivalences.

Le vivre avec, la présence aux évènements et le partage émotionnel créent des liens d'affiliation entre l'équipe et les jeunes accompagnés facilitant à la fois l'évaluation et la satisfaction des besoins à satisfaire.

L'ensemble des adultes favorise la communication au quotidien et peut se rendre disponible lorsque le jeune ressent la nécessité de partager ses émotions, questionnements. L'organisation du quotidien a été pensée pour apaiser les tensions, diminuer les facteurs de stress, privilégier la convivialité pour favoriser les relations sécures et contenantes. La présence quotidienne des maîtresses de maison apporte de la stabilité et de la continuité.

Le groupe restreint plus intimiste, les garçons au deuxième étage et les filles au premier, facilite chaleur humaine et ambiance familiale dans les espaces de vie : salon confortable, cuisine ouverte sur un espace repas, etc.

En fonction de ses besoins, le jeune peut bénéficier :

- d'entretiens individuels jeune/référent dans le cadre du PSI au sein de la MECS ou lors de moments privilégiés à l'extérieur (restaurant, sortie, etc.),
- d'entretiens cliniques réguliers ou ponctuels avec le psychologue de la structure,

- d’entretien conjoint jeune/ psychologue/éducateur référent PSI,
- de temps d’écoute, d’échange, de partage à la demande du jeune lors de la vie quotidienne, etc.,
- d’une prise en charge spécialisée (Centre Médico Psychologique, Centre Médico Psycho-Pédagogique, etc.),
- de reconnaissance et compensation du handicap,
- de séances auprès d’ostéopathe, relaxologue, esthéticienne,
- de toutes activités visant à l’apaisement et au bien-être.

Niveau scolaire et formation professionnelle

Les jeunes accueillis sont majoritairement inscrits dans les établissements scolaires ou à visée professionnelle environnant le FEJM ou au-delà du territoire en adéquation avec leur projet.

Un grand nombre de jeunes accueillis ont une réussite scolaire entravée par de multiples facteurs liés aux nombreux aléas auxquels ils ont été confrontés.

Il est parfois nécessaire de s’appuyer sur des bilans de compétences effectués par le CIO, pour envisager avec le jeune et sa famille un parcours adapté (nouvelle orientation scolaire, DAIP, demande MDPH, etc.).

L’équipe proposera également des activités en interne, des actions de remise à niveau scolaire et, selon l’âge, des immersions professionnelles afin que le jeune puisse affiner ses choix quant à son projet de vie (découvertes de métiers, compétences attendues, réalités professionnelles, etc.). Ces immersions sont réalisées par le biais d’une convention de stage co-signée par le jeune, le responsable de la MECS, les parents et l’entreprise concernée.

Pour chaque établissement scolaire un éducateur référent de la MECS est chargé de faire le lien régulièrement avec l’équipe enseignante (rencontres, téléphone ou sites internet) sur les résultats scolaires et l’attitude de jeune au sein de son établissement (relations avec ses pairs, équipes pédagogiques). Les parents sont informés du déroulement de la scolarité de leur enfant (réunion parents/professeurs par exemple) et peuvent s’y investir. Ils sont tout comme l’ASE destinataires des bulletins scolaires.

Pour les jeunes en contrat d’apprentissage, l’éducateur en charge du suivi professionnel fait régulièrement le lien avec les employeurs et les CFA.

Du soutien et de l'aide aux devoirs sont proposés tous les soirs de façon individuelle ou collective. Des équipements informatiques sont à la disposition de chacun pour réaliser leur travail personnel. Aux côtés de l’équipe éducative qui assure quotidiennement l’accompagnement à la scolarité, des bénévoles ou des volontaires en service civique peuvent participer au soutien scolaire.

Nous essayons de promouvoir l’investissement du savoir, de la connaissance, en particulier dans le domaine scolaire, mais aussi dans toutes les autres sphères, notamment la culture (Accès aux livres, au cinéma, expositions, etc.). Toutes les occasions sont utilisées comme support de cette ouverture au monde.

Le FEJM a développé un large réseau d’entreprises et de dispositifs d’insertion qui peuvent accueillir des jeunes en immersion professionnelle ou lors de stage scolaire.

L'équipe s'appuie également sur les dispositifs de droit commun : Mission Locale, Pôle Emploi, chambres consulaires, etc.

Tous les ans, en fin d'année scolaire, la MECS organise une cérémonie au cours de laquelle sont félicités et récompensés les jeunes ayant réussi leur examen ou diplôme : CFG, brevet des collèges, BEP, CAP, BAC, BTS.

Niveau familial

La vie familiale au sens large (y compris les proches) dans son histoire, son mode de fonctionnement actuel et son évolution est une dimension essentielle de l'accompagnement de chaque jeune.

La MECS a la volonté de favoriser au maximum la collaboration avec la famille et les proches.

Dès la préadmission nous souhaitons leur présence afin de les associer le plus tôt possible à la prise en charge proposée par la MECS.

Nous devons favoriser la parentalité dans toutes ses dimensions solidaires s'inscrivant dans l'intérêt supérieur du jeune.

Donner un réel espace à la parentalité nécessite de se rendre disponible auprès des familles et de s'adapter au maximum à leurs contraintes pour faciliter leur investissement. En cas de séparation familiale nous sommes attentifs à proposer des temps de travail différenciés.

L'équipe est sensible aux phénomènes d'isomorphisme et de résonnance, elle en utilise l'analyse et le décryptage pour mieux accompagner le jeune et ses proches.

Nous sommes attentifs à prendre en compte les loyautés visibles ou invisibles qui traversent les systèmes familiaux.

Les parents ou personne ressource sont invités dans le processus PSI à participer et à s'engager dans le projet du jeune. Les éléments du projet personnalisé sont formalisés et remis à chacun sous forme d'avenants au DIPC.

Le travail éducatif s'adapte en fonction des situations et accompagne chaque jeune dans sa relation avec sa famille dans le respect de l'autorité parentale :

- proposition et invitation au processus PSI,
- visite de la structure et de l'espace de vie de leur enfant, ainsi que présentation des membres de l'équipe,
- permettre aux parents d'être présents à tous les moments significatifs de la vie de leur enfant (rdv médicaux, réunions scolaires, remise de diplôme, etc.),
- proposition d'entretiens familiaux avec le jeune, ses parents et le référent PSI, à domicile ou à la MECS,
- proposition d'entretiens familiaux avec le psychologue,
- partage des informations : rencontres au domicile ou au foyer, appels téléphoniques, mails, fiches d'information ou d'incident,
- financement des transports du jeune pour se rendre en famille.

Niveau Corporel

Ce niveau englobe tout ce qui touche au corps en termes de développement physique et moteur, de santé, d'alimentation, de sport, d'hygiène, de sexualité, d'addictions, de présentation de soi. Dans une logique d'éducation à la santé, il s'agit de proposer les informations et les éléments de connaissances fiables, de prévenir les risques et mises en danger et de développer les comportements protecteurs.

Nous prenons en compte la diversité des origines, des idées reçues, des convictions, des croyances occultes, etc. En fonction de ces diverses représentations nous travaillons la question des soins, de leurs natures, de leurs cohérences et de l'immédiateté de leurs effets. Il s'agit également d'aborder les réticences à consulter, les incompréhensions vis-à-vis des traitements et des soins prodigués. L'état de santé est abordé en termes de points forts, de fragilités afin d'accéder à un investissement positif et équilibré du corporel.

Nous sommes attentifs aux interactions réciproques entre les dimensions somatiques et psychiques.

La santé :

Selon l 'OMS « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Au sein du Pôle Santé, le médecin, les référents addictions et les référents santé du FEJM sont chargés de mettre en place des informations et des actions de prévention collective ou individuelle (sexualité, alimentation, addictions, hygiène bucco-dentaire etc.). Ils peuvent s'appuyer sur différents partenaires (centre de planification, MDA, Centre'Aid, MJC, etc.).

Chaque jeune accueilli bénéficie, dès son admission, d'un bilan complet auprès du Centre de Médecine Préventive, renouvelé chaque année. Les résultats sont transmis au jeune, à sa famille et à leur médecin traitant ainsi qu'au médecin du Pôle Santé.

Afin d'accéder ou de maintenir un état de santé satisfaisant, chaque jeune est accompagné par l'équipe éducative et éventuellement le médecin du Pôle Santé dans son suivi médical classique. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un accès aux soins prescrits médicalement. La prise en charge tient compte des situations de handicap ponctuel ou durable (espace de vie adapté, accompagnement dans les démarches auprès de la MDPH).

Quand des soins spécifiques s'avèrent nécessaires, le jeune est orienté vers le professionnel de santé spécialisé tant sur le département de la Meuse que vers des départements voisins. La MECS permet aux adolescents d'accéder à des soins de santé même si ces derniers ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie (ostéopathe, relaxologue, etc.).

Les familles sont systématiquement associées aux démarches de santé concernant leur enfant. Les autorisations parentales sont systématiquement demandées pour chaque type d'intervention.

Un éducateur accompagne le jeune à ses rendez-vous médicaux si besoin ainsi que dans les démarches administratives pour le choix du médecin référent. Les parents sont associés à cette démarche et peuvent en fonction de leur droit accompagner leur enfant.

En fonction de son âge et de sa maturité, chaque jeune est encouragé à gérer ses rendez-vous et à s'y rendre seul, à s'occuper de ses documents administratifs (mettre à jour sa carte vitale, transmettre des documents à la sécurité sociale, complémentaire santé CMU, arrêt maladie, etc.).

Prendre soin de soi :

Le FEJM travaille autour de « l'image de soi » à travers des accompagnements individuels et des ateliers collectifs. Le foyer dispose d'une « salle esthétique » et d'un « dressing » équipés permettant d'organiser des ateliers coiffure, maquillage, soin du visage, présentation de soi, etc.

Chaque chambre individuelle ou double est équipée d'une douche et d'un sanitaire afin de faciliter la gestion et l'autonomisation de l'hygiène corporelle dans un cadre d'intimité.

Afin que l'accompagnement soit spécifique à chaque jeune, les éducateurs s'appuient sur le « faire avec » pour leur donner des conseils appropriés : entretien de son espace de vie, achat de produits d'hygiène adaptés aux besoins de chacun, aide à la préparation des repas équilibrés.

Le fonctionnement de la cuisine centrale amène le cuisinier de la MECS à élaborer les menus avec les compétences d'une diététicienne. Toutes les six semaines, un groupe de jeunes, d'éducateurs et le cuisinier se réunissent dans le cadre d'une commission menus afin d'échanger autour des futurs repas servis dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Tout au long de l'année, des éducateurs qualifiés proposent des activités sportives variées en fonction des désirs, des envies et compétences de chacun. La MECS dispose d'une salle de sport et d'un espace extérieur équipés (tables de ping-pong, matériel de renforcement musculaire, vélo elliptique, panier de basket, VTT et matériel de ski).

Lors de séjours en camps ou lors des week-ends, les jeunes ont l'occasion de découvrir de nombreuses activités (ski, rafting, parapente, spéléologie, canyoning, via ferrata, char à voile, etc.).

Dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Verdun un gymnase est à notre disposition une soirée par semaine et nous proposons un accès permanent à l'aquadrome.

Les adolescents sont également encouragés à s'inscrire selon leurs goûts et centres d'intérêts dans différents clubs d'activité physique (aviron, danse, basket, etc.).

Niveau social

L'équipe éducative veille, au quotidien, à travailler les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société. Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche. Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir-vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence. La charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée dans le hall d'entrée du FEJM et dans la salle PSI ; chacun s'y réfère pour en faire respecter les différents principes. L'équipe éducative a un devoir d'exemplarité dans ce domaine puisqu'elle constitue un modèle identificatoire de référence.

L'équipe éducative accompagne les jeunes accueillis selon leur âge et degré de maturité vers l'autonomie fonctionnelle. Afin d'évaluer l'autonomie des jeunes, l'équipe dispose de grilles d'évaluation sous forme de questionnaires destinés au jeune, sa famille et l'éducateur référent.

L'analyse de ces questionnaires met en évidence les compétences acquises par le jeune et celles qui devront nécessiter des expériences, des mises en situations permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

De manière transversale la prise en charge quotidienne permet aux jeunes de travailler différentes thématiques :

- gestion de son temps,
- entretien de sa chambre (ménage, rangement),
- élaboration de menus, courses, préparation des repas, vaisselle, etc.,
- gestion du linge (lavage, séchage, repassage, etc.),
- organisation de ses transports,
- gestion budgétaire (épargne, gestion des comptes, relations avec la banque, etc.),
- démarches administratives et sociales (acquisition de papiers d'identité, démarches de régularisation pour les jeunes d'origine étrangère, recensement, participation à la Journée de Défense et à la Citoyenne, inscription électorale, etc.),
- gestion de ses documents (décryptage des fiches de salaire et de tous les documents utiles à la vie sociale, etc.).

La MECS offre pour certains jeunes la possibilité de vivre la réalité de l'occupation d'un appartement durant un temps déterminé. Les objectifs travaillés avec le jeune sont entre autres :

- apprendre à gérer sa solitude,
- gestion de son temps : équilibre entre obligations scolaires et temps libre,
- relation avec le voisinage,
- organisation et anticipation de ses courses, confection des repas, ménage, respect d'un budget, etc.

Pendant ce séjour en appartement, le jeune garde sa chambre dans la partie collective de la MECS ce qui lui assure la sécurité nécessaire pour vivre cette expérience.

L'équipe éducative favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : camps, manifestations sportives et culturelles, visite de musées, découverte des territoires, actions de bénévolat.

Chaque jeune est encouragé, selon ses goûts et ses centres d'intérêts, à s'inscrire dans le tissu associatif local (clubs sportifs, artistiques, socio-culturels). L'équipe éducative encourage la pérennisation de la participation du jeune.

Les jeunes majeurs sont soutenus dans leurs recherches « job d'été ou contrat étudiant » pour gagner de l'argent durant les vacances ou les week-ends.

<u>Expression et participation</u> :

L'approche PSI sollicite l'expression du jeune et de sa famille dans la compréhension de la situation, l'expression des besoins, la recherche de moyens et l'engagement dans leur projet personnalisé.

Outre les principes fondateurs du processus PSI qui mettent le jeune et sa famille au cœur de l'accompagnement, la MECS crée les conditions de leur participation effective par l'intermédiaire :

- du Conseil Des Usagers qui vise à organiser la participation des adolescents dans l'organisation de la MECS et à récolter leurs avis quant à la prise en charge éducative.
  Le CDU peut aborder les questions relatives à la vie quotidienne et au bien-être, prendre en compte les demandes ou sollicitations des jeunes concernant les activités, sorties culturelles, l'aménagement des locaux, les besoins matériels, etc. Deux éducateurs sont les référents chargés de mettre en place le CDU et de l'animer.
  Chaque année en septembre, l'ensemble du groupe est invité à élire ses représentants. Les éducateurs référents organisent l'élection de délégués et de suppléants et programment des réunions trimestrielles avec le Chef de Service et le Directeur MECS.
  Certaines décisions prisent en CDU peuvent éventuellement conduire à modifier le règlement de fonctionnement de la MECS.

- de l'enquête de satisfaction : les familles et les jeunes sont invités à renseigner l'enquête afin de recueillir leurs niveaux de satisfaction sur l'offre de service et le déroulement de la prise en charge. Les résultats permettent d'alimenter la démarche d'amélioration continue.

Les séjours de vacances à la MECS FEJM :

Les séjours se déroulent régulièrement à Sainte-Foy-en-Tarentaise (Savoie) et Villefort (Lozère). La MECS FEJM y a développé des partenariats avec les communes et associations locales.

Certains séjours se font autour d'une alternance d'activités de loisirs et de chantiers d'intérêt général (débroussaillage, peinture, maçonnerie, etc.). En récompense les jeunes peuvent découvrir les joies du ski en février ou d'autres activités à fortes sensations (parapente, canyoning, etc.) qui sont financées en partie par nos partenaires.

Les séjours s'organisent sur chaque période de vacances scolaires. La durée moyenne est de 8 jours pour les périodes courtes et de 2 x 3 semaines pour les vacances d'été. En dehors de Ste-Foy et Villefort, d'autres destinations permettent de varier les découvertes et dépaysements.

6.4 Le processus PSI

L'équipe éducative se donne les moyens pour tendre vers la réalisation d'un processus "idéal "en respectant les spécificités de chaque jeune. Ce tableau présente un processus maximisé : le processus PSI permet à l'équipe éducative de s'adapter à la diversité des situations, à la réalité du contexte familial et aux opportunités, en veillant à respecter les places de chacun. Il est ancré dans l'action et les expériences partagées.		
TABLEAU DU PROCESSUS PSI MECS FEJM		
ACCUEIL		
Etape N°1	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Demande d'accueil	Chef de service Coordonnatrice PSI Psychologue	A partir du formulaire de demande d'admission, évaluer la situation du jeune en prenant en compte ses besoins et l'offre de la structure (proximité avec la famille, moyens de transport, projet scolaire et professionnel, etc.). Repérer les incompatibilités avec la prise en charge (histoire avec un résident, prise en charge médicale lourde, etc.).
Etape N°2	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Visite de pré-admission	Jeune Parents/ Personnes ressources Référent ASE Chef de service Coordonnatrice PSI	Echanger avec le jeune et ses proches sur leur perception quant à une éventuelle admission. Expliquer le fonctionnement de la MECS. Recueil d'informations utiles et immédiates en matière de scolarité, de formation, de santé, de situation administrative, etc. Préciser les droits de visite et d'hébergement ainsi que leurs modalités. Informer du processus PSI. Visite de la MECS.
Etape N°3	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Validation et organisation de l'admission	Chef de Service	Réponse aux services (ASE ou justice). Transmission aux services (ASE ou justice) des documents et autorisations en cas d'admission. Fixer la date d'admission et d'accueil du jeune.

Etape N°4	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Admission et accueil du Jeune	Jeune Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI Référent ASE Chef de Service Coordonnatrice PSI	Offrir, dès les premiers instants, un cadre rassurant, contenant et bienveillant. Réunion d'admission : Finaliser les différents documents et/ou signature des diverses autorisations (DIPC, autorisation d'opérer, etc.). Remettre les documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, tableau des étapes PSI). En fin de réunion présenter si possible le psychologue. Accueil : Accompagner le jeune dans son installation dans les meilleures conditions possibles (chambre et badge préparés, nécessaire de toilette, etc.). Présenter les autres personnels. Accompagner le jeune dans son intégration au groupe.
Etape N°5	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Premier entretien si possible au domicile familial	Jeune Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI Psychologue	Préciser le sens et les objectifs du PSI, les rôles et les responsabilités de chacun. Proposer le plan et organiser la mise en place du travail. Elargir la définition du problème au contexte. Prendre en compte les facteurs systémiques et les perspectives de changement avec le jeune et la famille.
Etape N°6	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Réunion de présentation ou Synthèse d'admission	Chef de service Référents ASE/ Autres Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Partager les informations sur la situation du jeune et de la famille. Organiser le travail autour des besoins du jeune et les moyens pour y répondre. Se concerter et coordonner les différentes interventions des services travaillant autour de la famille et du jeune.

CO-CONSTRUCTION ET ELABORATION		
Etape N°7	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Jeune Educateur référent PSI	Jeune Educateur réf. PSI	<u>Accompagner l'élaboration et la co-construction</u> : Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Gérer les informations entre le foyer, le jeune et la famille. Evaluer les facteurs d'adaptation dans le quotidien. Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre PSI. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).
tape N°8	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Parents/ Personnes ressources Educateur référent PSI	Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI	<u>Accompagner l'élaboration et la co-construction</u> : Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Gérer les informations entre le foyer, la famille et le jeune. Evaluer les facteurs d'adaptation dans le quotidien du jeune. Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les éléments nécessaires à aborder lors des rencontres PSI. Les échanges se font avec la famille seule et/ou avec le jeune. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement)
Etape N°9	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Jeune Psychologue	Jeune Psychologue	Eclairer la personnalité du jeune (fonctionnement psychique, mental, systémique, etc.). Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.

Etape N°10	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation Parents / Personnes ressources Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune Parents/ Personnes ressources Psychologue	Eclairer la personnalité du jeune et le fonctionnement familial (fonctionnement psychique, mental, systémique, etc.). Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler nos analyses avec la famille et définir avec eux les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).
Etape N°11	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Régulation PSI	Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Echanger les informations sur le jeune et sa famille. Evaluer l'avancement du travail PSI. Rechercher les moyens les plus adaptés afin de répondre aux besoins à satisfaire. Evaluer la faisabilité des moyens et les niveaux de consensus. Organiser la suite du processus PSI. L'éducateur référent PSI met à jour les "Fiches PSI".
Etape N°12	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail collaboratif de l'équipe de la MECS Compte-rendu du bilan socio-éducatif	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Equipe éducative	Concertation autour de la situation actuelle du jeune : constats et observations, éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé, propositions envisagées, faisabilité et mise en œuvre (scolaire, professionnel, santé, etc.). Valoriser les compétences, traduire les fragilités en besoins spécifiques et définir les moyens à mettre en place. Préciser le "qui fait quoi" pour rendre opérationnel le projet.
Etape N° 13	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation conjointe de la rencontre PSI	Jeune Educateur réf. PSI Coordonnatrice PSI Psychologue	Préparation et adaptation de l'organisation afin de permettre au jeune de bénéficier au mieux de la rencontre PSI.
Etape N° 14	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation de la rencontre PSI	Chef de Service Référent ASE Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI	Partager les différents points de vue qui animeront la rencontre. Préciser la position des services au sujet des grandes orientations. Proposer et vérifier la validation des moyens et services envisagés. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement.

tape N°15	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rencontre PSI (max. 6 mois après l'admission)	Jeune Parents/ Personnes ressources Référent ASE Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Echanger autour de la perception de l'accompagnement, sur les désirs, les attentes, les projets du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités autour des 6 niveaux. Définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et engagements éventuels. Respecter l'expression des divergences et rechercher les consensus. Précision des engagements de chacun, rédaction de l'avenant au DIPC remis aux personnes concernées.
Etape N°16	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Compte-rendu de la rencontre PSI à l'équipe et organisation du Plan d'action	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI Equipe éducative	Informer l'équipe des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre PSI. Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place.
REVISION		
Etape N°17	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Jeune Educateur référent PSI	Jeune Educateur réf. PSI	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre.
Etape N°18	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Parents/ Personnes ressources Educateur référent PSI	Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre.

Etape N°19	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Jeune Psychologue	Jeune Psychologue	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.
Etape N°20	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Parents/ Personnes ressources Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune Parents/ Personnes ressources Psychologue	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.
Etape N°21	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail collaboratif de l'équipe de la MECS Compte-rendu du bilan socio-éducatif	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Equipe éducative	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, concertation autour de la situation actuelle du jeune : constats et observations, éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé, propositions envisagées, faisabilité et mise en œuvre (scolaire, professionnel, santé, etc.). Valoriser les compétences, traduire les fragilités en besoins spécifiques et définir les moyens à mettre en place Préciser le "qui fait quoi" pour rendre opérationnel le projet.
Etape N° 22	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation conjointe de la rencontre de révision PSI	Jeune Educateur réf. PSI Coordonnatrice PSI Psychologue	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, préparation et adaptation de l'organisation afin de permettre au jeune de bénéficier au mieux de la rencontre de révision PSI.

Etape N° 23	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Préparation de la rencontre révision PSI	Chef de Service Référent ASE Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, partager les différents points de vue qui animeront la rencontre de révision. Préciser la position des services au sujet des grandes orientations. Proposer et vérifier la validation des moyens et services envisagés. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement.
Etape N°24	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Rencontre de révision PSI	Jeune Parents/ Personnes ressources Référent ASE Coordonnateur PSI Educateur réf. PSI Psychologue	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC, échanger autour de la perception de l'accompagnement, sur les désirs, les attentes, les projets du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités autour des 6 niveaux. Définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et engagements éventuels. Respecter l'expression des divergences et rechercher les consensus. Précision des engagements de chacun, rédaction de l'avenant au DIPC remis aux personnes concernées.
Etape N°25	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Compte-rendu de la rencontre de révision PSI à l'équipe et organisation du Plan d'action	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI Equipe éducative	Informer l'équipe des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre de révision PSI. Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place.
Après la phase de Révision du PSI, le cycle du processus se poursuit par les étapes 17 à 25 sur une durée maximum de 6 mois. Pour les futurs majeurs des rencontres spécifiques sont prévues : six mois et quinze jours avant majorité puis six semaines après.		

7 La MECS Voltaire

7.1 L'implantation

Cette grande maison bourgeoise a la forme d'un U, avec une cour intérieure qui accueille les visiteurs et un jardin privatif sur l'arrière, clos de murs. Le dispositif est complété, selon les besoins des jeunes et leur degré d'autonomie par des appartements dans le quartier du centre-ville, à proximité immédiate de la MECS.

7.2 L'organigramme

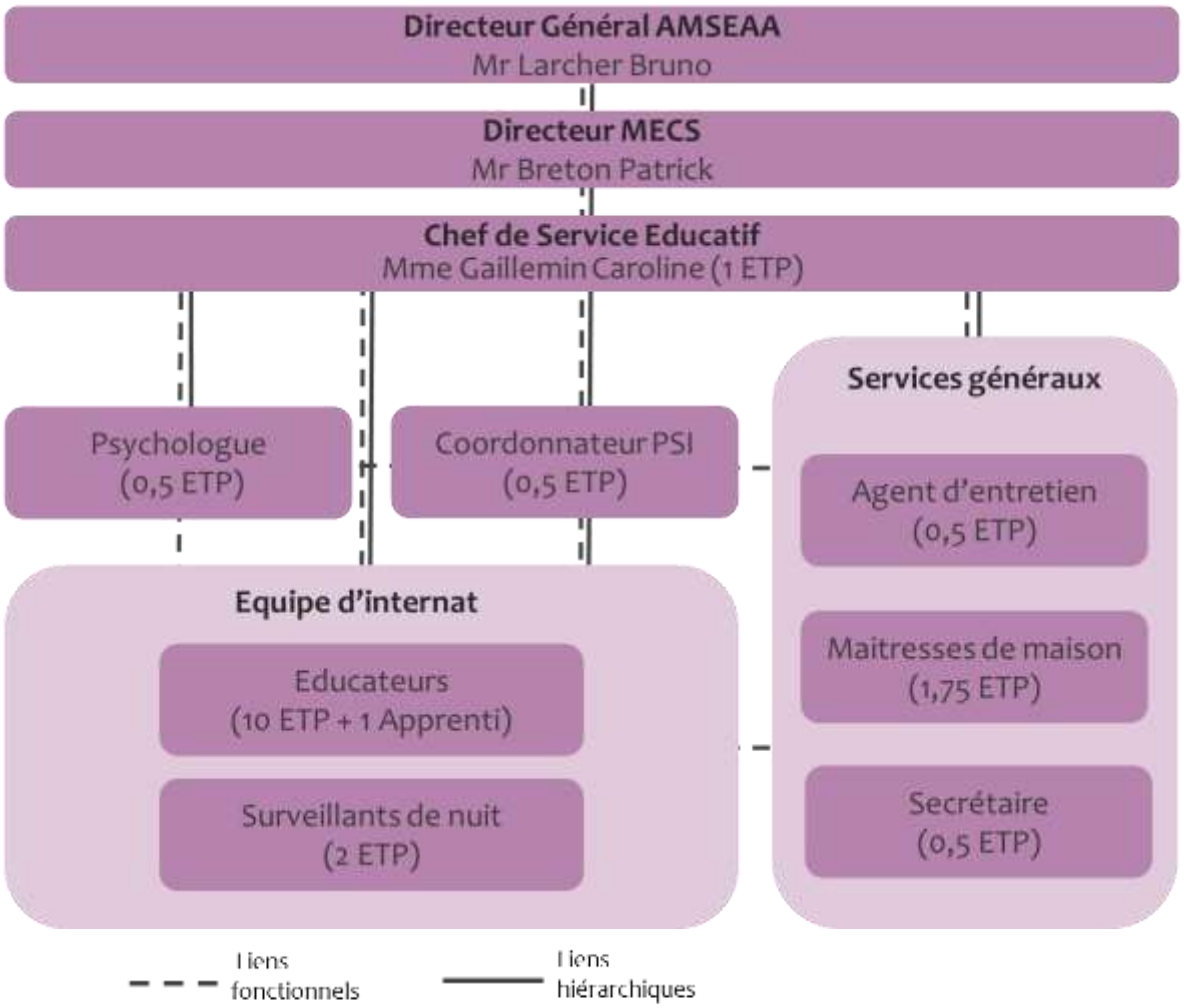

7.3 Spécificités de l'offre de service

Niveau Corporel

La MECS Voltaire propose une double approche des problématiques de santé et d'hygiène de vie des jeunes accueillis : une approche individuelle et une approche collective. Des référents santé sont chargés de mettre en place des informations et des actions de prévention (sexualité, alimentation, addictions, etc.) en fonction des besoins repérés. Ces actions peuvent être menées sur le site par le Pôle Santé AMSEAA (autour des addictions par exemple) ou en faisant appel à des intervenants extérieurs (projet avec une sexologue).

Chaque jeune est accompagné par l'équipe éducative dans son suivi médical classique mais également dans un suivi spécialisé quand sa santé le nécessite.

Chaque jeune est accompagné dans la gestion de son hygiène environnementale (entretien de sa chambre, son linge). La venue de stagiaire conseillère en économie sociale et familiale permet de varier les supports : mise en place d'affiches, jeux de rôle autour des microbes, etc.

Chaque chambre individuelle ou double est équipée d'une douche et d'un sanitaire afin de faciliter la gestion et l'autonomisation de son hygiène corporelle.

L'équipe éducative travaille autour de « l'image de soi » à travers des accompagnements individuels (achats de vêtements, choix de lunettes, etc.) et des ateliers collectifs (atelier coiffure, maquillage, facilités par une salle esthétique aménagée tel un salon de coiffure).

L'accès aux soins :

Dans le cadre du Pôle Santé de l'AMSEAA, un médecin intervient toutes les trois semaines environ sur la MECS Voltaire. A l'écoute des jeunes et de l'équipe, il oriente, donne des informations complémentaires sur certaines prises en charge (diabète), il propose des actions de prévention et devient l'interlocuteur privilégié avec des spécialistes.

Chaque jeune accueilli bénéficie dès son admission d'un bilan complet auprès de la Médecine Préventive : le bilan est transmis au jeune et au médecin de l'AMSEAA qui vient expliquer les résultats au jeune et l'orienter vers des spécialistes en fonction des besoins. La famille est également informée des résultats de son enfant.

Quand des soins particuliers s'avèrent nécessaires, les jeunes sont orientés vers des structures spécialisées (CMP, CMPP, centre hospitalier, Maison Des Adolescents, Centr'aid, le planning familial, etc.).

Les autorisations parentales sont demandées en fonction de la législation en vigueur.

Niveau scolaire et formation professionnelle

Les jeunes accueillis ont pour obligation d'être situés scolairement ou professionnellement. A son arrivée, un jeune non situé sera pris en charge par l'équipe pour réfléchir à son projet de vie et lui proposer différentes options.

En cas d'attente d'une scolarité ou d'un contrat d'apprentissage, l'équipe les accompagne vers les dispositifs de droits communs (mission locale, CIO, chambre consulaires). Il peut être également proposé un stage sous convention AMSEAA pour définir ou acter un choix professionnel.

Les jeunes sont inscrits dans les établissements scolaires environnant la MECS et/ou au-delà du territoire en adéquation avec leur projet. Des référents scolaires et professionnels de la MECS assurent les liens et les suivis avec les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement. Une rencontre est prévue chaque année, avec les conseillers principaux d'éducation et/ou les directeurs d'établissement, sous forme de petit déjeuner afin de créer, de maintenir du lien, d'informer sur l'organisation et le fonctionnement de la MECS ou de trouver une réponse adaptée au besoin d'un jeune (par exemple scolarité adaptée pour permettre à un jeune de poursuivre des suivis spécifiques thérapeutiques).

Dans le cadre du règlement de fonctionnement des temps sont planifiés pour le travail scolaire. A côté de l'équipe éducative, des bénévoles et des professeurs en retraite participent à l'accompagnement et au soutien scolaire.

Les jeunes disposent d'ordinateurs pour effectuer leurs recherches ou pour effectuer des travaux scolaires demandés.

La MECS a développé un réseau d'entreprises et de dispositifs d'insertion qui accueillent des jeunes en immersion professionnelle. Des points réguliers sont donc également effectués avec les patrons des apprentis ou des jeunes en stage.

Niveau personnalité

L'équipe propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaître, à évoluer dans son attitude et son comportement et à encourager son épanouissement personnel :

- prise en compte de certaines demandes individuelles : dans le cadre du CDU, par le biais de la boite à idée. Afin de favoriser et développer la personnalité de chaque jeune, il est proposé aux jeunes de pouvoir individualiser leur chambre en choisissant la couleur de celle-ci, la décoration, etc.,
- entretiens individuels jeune et éducateur référent dans le cadre du PSI,
- entretiens réguliers ou ponctuels avec le psychologue de la structure,
- temps d'écoute, d'échange, de partage à la demande du jeune lors de la vie quotidienne, en dehors de la structure (durant les camps, lors de temps individuel extérieur),
- prise en charge et entretiens thérapeutiques (CMP, CMPP, MDA, Centr'aide etc.).

L'équipe favorise la communication au quotidien. Lorsqu'un jeune nécessite un soutien renforcé, elle lui permet d'exprimer son mal-être ou de l'orienter vers les dispositifs de droits communs.

Niveau relationnel

Le travail sur le positionnement et la communication à l'autre peut conduire à l'essor de relations d'étayage, à constituer des relations de dialogue, de compréhension, de réciprocité, de solidarité, etc. Il favorise le sentiment de reconnaissance, d'appartenance et d'intégration sociale, le bien-être, l'estime de soi.

De façon circulaire, l'amélioration des relations aux autres renforce l'estime de soi et vice-versa.

L'objectif est d'aider le jeune à développer des relations favorisant son épanouissement personnel et sa socialisation.

Le règlement de fonctionnement tend à garantir les bonnes relations entre les jeunes.

La vie en collectivité permet de travailler les interactions du jeune avec ses pairs et les adultes qui l'accompagnent.

L'équipe éducative participe à la mise en œuvre de relations bienveillantes envers et entre les jeunes et de relations adaptées en règle générale (attitude correcte, respect d'autrui quelle que soit la personne, refus de toutes formes de violence et de discrimination, etc.).

Un accompagnement est effectué en fonction des situations et des difficultés rencontrées par le jeune dans sa relation à l'autre ; proposition de médiation avec le psychologue de la structure, le coordonnateur, le chef de service éducatif, un éducateur, reprise de la situation en individuel, rappel à la loi avec ou non un dépôt de plainte.

Le partage d'expériences entre l'équipe éducative et les jeunes peut les conduire à mieux comprendre les pensées et émotions de l'autre et ainsi développer l'empathie.

Les temps individuels, l'utilisation d'une médiation éducative (activités culturelles ou sportives) en groupe ainsi que la participation à des camps favorisent la relation à l'autre, la tolérance le respect et l'entraide.

La recherche d'une certaine indépendance affective, d'une capacité à mieux gérer les difficultés relationnelles inhérentes à la vie sont aussi visées.

Par ailleurs, des actions spécifiques visent à conduire au développement de l'altruisme :

- participation à des activités d'entraide,
- partenariat avec des associations et des collectivités locales (Connaissance de la Meuse, la Fédération des Œuvres Laïques l'AMEULE dans le cadre de chantier),
- favorisation par l'équipe d'activités individuelles et extérieures à la MECS qui pourront permettre aux jeunes de se créer un réseau extérieur sur lequel ils pourront s'appuyer au terme de la prise en charge (activité sportive, culturelle, chantiers, job d'été).

Niveau familial

Dans la mesure du possible, en fonction de la situation familiale et des droits notifiés par le Juge des Enfants, chaque membre de la famille est associé[7] en tant que personne ressource au processus PSI, elle participe et s'engage dans le projet du jeune. Les éléments du projet personnalisé sont restitués au jeune et à la famille sous forme d'avenants au DIPC, de comptes rendus écrits.

Dans les situations des jeunes encore mineurs et dans le respect de la législation en vigueur relative à l'autorité parentale, la famille sera informée, associée au projet et signataire des documents concernant le projet de vie de leur enfant.

Le travail éducatif s'adapte en fonction des situations et de la qualité des relations du jeune avec sa famille.

L'équipe accompagne chaque jeune dans sa relation avec sa famille :

- proposition et invitation aux rencontres PSI,
- organisation des temps en famille,
- organisation avec le jeune de ses transports pour se rendre en famille,
- fiches d'information ou d'incident à la famille,
- proposition à la famille pour participer aux décisions liées à la scolarité ou à la formation professionnelle,
- entretiens familiaux.

Dans le cadre du processus du PSI, des contacts sont régulièrement pris avec la famille pour évoquer l'évolution de la situation, le déroulement des hébergements et les difficultés éventuellement rencontrées.

[7] Sauf décision judicaire contraire

Niveau social

L'équipe éducative veille au quotidien à travailler, avec toute personne accueillie, les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société.

Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche.

Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir-vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence.

L'équipe éducative favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : manifestations sportives et culturelles, visite de musées, découverte des territoires, chantiers pour des associations, etc.

Chaque jeune est encouragé, selon ses goûts et ses centres d'intérêts, à s'inscrire dans le tissu associatif local (clubs sportifs, artistiques, socio-culturels). L'équipe éducative veille à la pérennisation de la participation du jeune.

A la MECS Voltaire, chaque jeune, en fonction de son âge et de la relation de confiance instaurée, peut bénéficier de temps de sortie libre.

L'équipe éducative accompagne les jeunes vers l'autonomie fonctionnelle selon leur âge :

- hygiène corporelle,
- entretien de sa chambre ou de son logement (ménage, rangement, rénovation, etc.),
- gestion de son temps,
- participation aux tâches collectives,
- élaboration de menus, courses, préparation des repas, vaisselle, etc. ; un atelier culinaire est proposé par la maîtresse de maison le mercredi. Chaque week-end les jeunes sont incités à élaborer et confectionner un repas avec un budget défini.
- gestion du linge (lavage, séchage, repassage, etc.), mise en place d'affiches pour faciliter la compréhension du fonctionnement,
- conseils et achat de vêture,
- organisation de ses transports : l'achat de carte de bus de ville est systématiquement effectué afin de faciliter les déplacements des jeunes,
- gestion budgétaire (épargne, gestion des comptes, relations avec la banque, etc.),
- recherche d'appartement ou autres moyens de logement,
- gestion administrative liée au logement (bail, factures diverses, assurance, ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, etc.),
- démarches administratives et sociales (acquisition de papiers d'identité, démarches de régularisation pour les jeunes de nationalité étrangère, recensement, participation à la journée citoyenne, inscription électorale, accès aux droits et aux dispositifs de droit commun, obtention du permis de conduire, etc.),
- gestion de ses documents (rangement des fiches de salaire, des factures, de tous les documents utiles à la vie sociale, etc.),
- séjours ponctuels en appartement « test » afin de développer la capacité à se gérer seul et à faire face à la solitude, gérer de façon autonome son lever, son coucher, ses relations extérieurs, gérer un budget au niveau de l'alimentation. Proche de la MECS, l'équipe éducative accompagne le jeune, évalue les objectifs fixés mais la prise en charge demeure moins prégnante.

Les séjours de vacances à la MECS Voltaire :

Les séjours à la MECS Voltaire s'organisent sur chaque période de vacances scolaires. La durée moyenne est de 8 jours pour les périodes courtes et de 2 x 3 semaines pour les vacances d'été.

Les séjours se déroulent régulièrement à Villefort en Lozère durant les vacances estivales. Toutefois la diversité des destinations permet d'autres découvertes et dépaysements.

Depuis deux ans, aux vacances de la Toussaint, la MECS Voltaire séjourne à « Entremont » dans un chalet de L'AMEUL (Association Meusienne de Loisirs) pour participer à un chantier de remise en état des infrastructures (peinture des volets, peinture de salle de bain, etc.). Une contrepartie permet un hébergement à moindre coût et de financer des activités.

Un travail en collaboration avec la FOL (Fédération des Ouvres Laïques) sur le site du Lac du Der donne la possibilité aux jeunes d'accéder gratuitement à du matériel de loisir contre de petits travaux de nettoyage des extérieurs ou de réfection.

Ces séjours permettent d'approfondir des actions en lien avec des besoins spécifiques tels que l'hygiène, l'estime de soi, le travail sur le budget, (savoir faire des choix en fonction du budget que ce soit dans les loisirs mais également au niveau de l'alimentation et de la confection de repas). Ils permettent également à l'équipe éducative de pouvoir observer les jeunes dans un autre contexte et ainsi d'identifier des besoins supplémentaires qui n'auraient pu apparaître dans le quotidien de l'établissement.

Médiateur de la relation à l'autre, le camp a également pour but de développer la culture de l'effort, faire émerger et valoriser les compétences, apporter une reconnaissance sociale. Ces temps forts de partage forgent les souvenirs auxquels chacun pourra se référer plus tard.

7.4 Processus PSI

L'équipe éducative se donne les moyens pour tendre vers la réalisation d'un processus "idéal "en respectant les spécificités de chaque jeune. Ce tableau présente un processus maximisé : le processus PSI permet à l'équipe éducative de s'adapter à la diversité des situations, à la réalité du contexte familial et aux opportunités, en veillant à respecter les places de chacun. Il est ancré dans l'action et les expériences partagées.		
TABLEAU DU PROCESSUS PSI MECS VOLTAIRE		
ACCUEIL		
Etape N°1	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Demande d'admission	Chef de service Coordonnateur PSI Psychologue	Evaluer la situation du jeune en prenant en compte ses besoins et l'offre de service de la MECS Voltaire (proximité avec la famille, moyens de transport, projet scolaire et professionnel, etc.). Repérer les incompatibilités avec l'accompagnement (histoire avec un résident, prise en charge médicale lourde, etc.). Une première réponse est donnée.
Etape N°2	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Réunion de pré-admission	Jeune Famille Référent ASE Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI Représentant de l'établissement d'origine	Présenter la MECS Voltaire Remettre le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Préciser le type de placement, les droits de visite et d'hébergement ainsi que leurs modalités, évoquer le projet du jeune, sa vision de la situation de placement. Aborder l'orientation scolaire ou professionnelle. Présenter globalement le processus PSI.
Etape N°3	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Admission du jeune	Jeune Famille Chef de service Psychologue Educateur référent Référent ASE	Offrir un cadre rassurant, contenant et bienveillant dès les premiers instants par un accueil bien préparé (chambre prête, clés de casier et de chambre, chaussons, nécessaire de toilette, etc.). Travailler sur les enjeux et les perspectives du séjour à la MECS Voltaire. Expliquer et remettre les documents (autorisation d'opérer, DIPC, échéancier PSI, etc.). Fixer la date du premier rendez-vous avec la famille et la date du premier rendez-vous avec le psychologue pour le jeune.

Etape N°4	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Premier entretien au domicile familial	Jeune Famille Educateur référent Psychologue	Expliquer le sens et les objectifs du PSI, les rôles et les responsabilités de chacun. Proposer et organiser la mise en place du travail. Remettre la grille d'évaluation de l'autonomie et fixer les rendez-vous pour les entretiens avec la famille.
CO-CONSTRUCTION ET ELABORATION		
Etape N°5	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation PSI avec le jeune	Jeune Educateur référent	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement à la MECS Voltaire. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis). Accompagner le jeune pour remplir la grille d'évaluation de l'autonomie.
Etape N°6	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation PSI avec la famille	Famille Educateur référent	Gérer les informations entre la MECS Voltaire, le jeune et la famille. Préparer la rencontre PSI en sollicitant la réflexion et l'expression du point de vue de la famille (perception du sens du placement, attentes, projets, bilan autour des 6 niveaux, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis). Reprendre la grille d'évaluation de l'autonomie et travailler les écarts de perception entre la famille et la MECS.
Etape N°7	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Bilan psychologique	Jeune Psychologue	Comprendre la personnalité du jeune (tests, entretiens). Travailler sur la perception du placement, ses désirs, ses attentes, ses projets. Faire le bilan autour des 6 niveaux, définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et les engagements qu'il serait prêt à prendre. Restituer le compte rendu psychologique au jeune et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.

Etape N°8	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Régulation PSI	Educateur référent Coordonnateur PSI (Chef de service suivant situation)	Echanger les informations sur le jeune et sa famille. Evaluer l'avancement du travail PSI. Rechercher les moyens les plus adaptés afin de répondre aux besoins à satisfaire. Evaluer la faisabilité des moyens et les niveaux de consensus. Organiser la suite du processus PSI. Mise à jour des "Fiches PSI".
Etape N°9	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation PSI avec l'équipe pluridisciplinaire	Chef de Service Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Equipe éducative	Partager les informations sur le jeune et sa famille dans l'esprit du processus PSI avec consensus autour des actions. Rechercher les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé. Evaluation de la grille sur l'autonomie. Echanger autour des propositions envisagées. Questionner la position de l'équipe au sujet des grandes orientations envisagées avec consensus autour des actions à mettre en place.
Etape N°10	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation de la Rencontre PSI	Coordonnateur PSI Psychologue Educateur référent Référent ASE	Rassembler les différents points de vue qui animeront la rencontre PSI (jeune, famille, ASE, équipe pluridisciplinaire). Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement. Régler les derniers points d'organisation et de logistique de la rencontre PSI. Proposer, vérifier la faisabilité et valider les moyens et services envisagés. Questionner la position du service au sujet des grandes orientations.
Etape N°11	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Rencontre PSI Maximum 6 mois après l'admission	Jeune Famille Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Référent ASE	Echanger autour du sens de l'accompagnement, sur les attentes et les envies du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités. Définir les besoins à satisfaire. Rechercher les consensus et préciser les engagements de chacun. Rédiger l'avenant au DIPC et le remettre aux personnes concernées.

Etape N°12	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Organisation et mise en œuvre du plan d'action	Chef de Service Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Equipe éducative	Informer des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre PSI, le "qui fait quoi". Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place. Définir les moyens d'évaluation et de contrôle des actions mises en place. Puis, réévaluation hebdomadaire du plan d'action en réunion d'équipe.
Etape N°13	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rédaction du compte-rendu PSI	Educateur référent Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI	Rédaction du compte-rendu PSI par l'éducateur référent, relecture par le psychologue, le coordonnateur PSI et validation par le chef de service.
REVISION		
Etape N°14	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivi avec le jeune	Jeune Educateur référent	Relecture du compte-rendu PSI. Solliciter et soutenir la réflexion et l'expression du jeune. Evaluer les effets des moyens mis en place. Evaluer les réussites et les difficultés des engagements pris lors de la rencontre PSI.
Etape N°15	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivi avec la famille	Famille Educateur référent	Relecture du compte-rendu PSI. Solliciter et soutenir la réflexion et l'expression de la famille. Evaluer les effets des moyens mis en place. Evaluer les réussites et les difficultés des engagements pris lors de la rencontre PSI.
Etape N°16	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Entretien psychologique	Jeune Psychologue	Bilan d'évolution avec le jeune. Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. Préparer la rencontre de révision PSI.

Etape N°17	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Evaluation du plan d'action avec le jeune	Educateur référent Jeune	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, faire émerger les nouveaux besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis).
Etape N°18	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Evaluation du plan d'action avec la famille	Educateur référent Famille	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, faire émerger les nouveaux besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis).
Etape N°19	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Evaluation du plan d'action en équipe	Chef de service Psychologue Educateur référent Equipe Educative Coordonnateur PSI	Evaluer le plan d'action, la mise en œuvre des moyens envisagés, la grille d'autonomie, les effets produits. Mettre en perspective de nouveaux objectifs à atteindre. Retranscrire les éléments sur les fiches PSI.
Etape N°20	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation RPSI avec l'équipe pluridisciplinaire	Chef de service Psychologue Educateur référent Equipe Educative Coordonnateur PSI	Partager les informations sur le jeune et sa famille dans l'esprit du processus PSI. Rechercher les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé. Echanger autour des propositions envisagées. Questionner la position de l'équipe au sujet des grandes orientations envisagées avec consensus autour des actions à mettre en place.
Etape N°21	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Préparation de la Rencontre de révision PSI	Psychologue Educateur référent Référent ASE Coordonnateur PSI	Rassembler les différents points de vue qui animeront la rencontre PSI. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement. Régler les derniers points d'organisation et de logistique de la rencontre PSI. Proposer, vérifier la faisabilité et valider les moyens et services envisagés. Questionner la position du service au sujet des grandes orientations.

Etape N°22	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rencontre de Révision PSI	Jeune Famille Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Référent ASE	Echanger autour du sens de l'accompagnement, sur les attentes et les envies du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités. Faire le bilan des changements, redéfinir les besoins à satisfaire. Rechercher les consensus et préciser les engagements de chacun. Rédiger l'avenant au DIPC et le remettre à toutes les personnes concernées.
Etape N°23	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rédaction du compte-rendu PSI	Educateur référent Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI	Rédaction du compte-rendu PSI, relecture par le psychologue, le coordonnateur PSI et validation par le chef de service.
Après la phase de révision du PSI, le cycle du processus se poursuit par les étapes 14 à 23 sur une durée maximum de 6 mois.		

8 La MECS du Breuil

8.1 L'implantation

L'architecture du bâtiment confère à la MECS du Breuil un caractère familial avec au rez-de-chaussée un grand hall d'accueil lumineux qui dessert les parties collectives de la structure (salle à manger, tisanerie, lingerie et réserve alimentaire). Les chambres sont réparties sur deux étages.

A l'étage intermédiaire, dit mezzanine, les jeunes peuvent se retrouver collectivement pour partager un moment de détente au sein du coin salon, télévision. Au même niveau, est installé le bureau du psychologue, celui du coordonnateur PSI, des éducateurs et la salle informatique jeunes.

Au premier étage, se trouvent l'espace filles, avec des chambres individuelles et leurs propres sanitaires et au fond du couloir une lingerie.

Le deuxième étage accueille l'espace garçons avec aussi des chambres individuelles avec WC et douche, le bureau de la Chef de Service et celui de la secrétaire.

8.2 L'organigramme

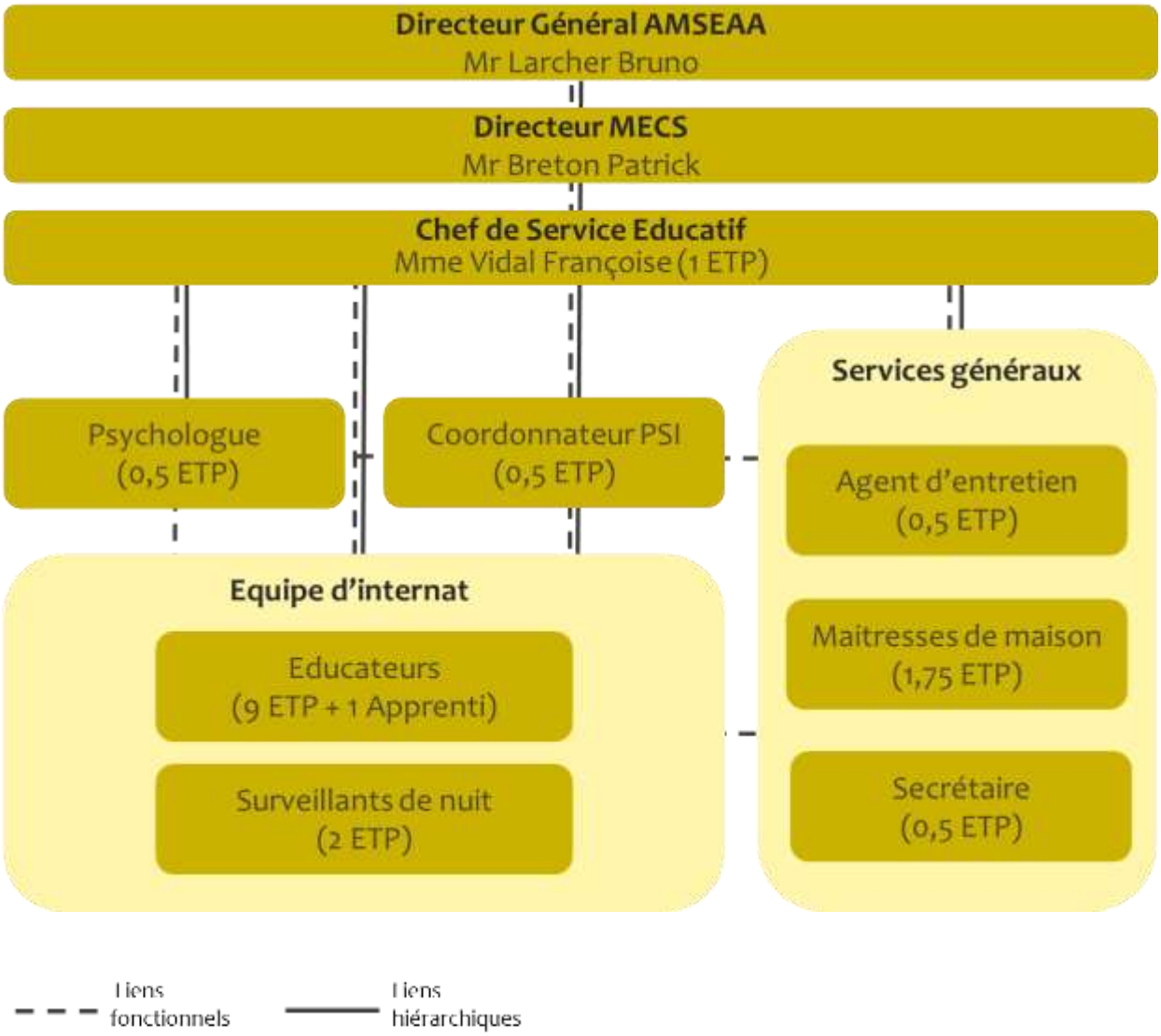

8.3 Spécificités de l'offre de service

Niveau Corporel

La MECS du Breuil propose également une double approche des problématiques de santé et d'hygiène de vie des jeunes accueillis : une approche individuelle et une approche collective. Des référents santé sont chargés de mettre en place des informations et des actions de prévention (sexualité, hygiène, dentaire, etc.) en fonction des besoins repérés.

Chaque jeune est accompagné par l'équipe éducative dans son suivi médical classique mais également dans un suivi spécialisé quand la santé le nécessite.

Le médecin de l'Association se rend à la MECS un fois par mois afin de rencontrer les jeunes et de faire un point sur leur santé. Il partage son diagnostic avec l'équipe éducative et oriente si besoin, les jeunes vers des spécialistes.

Ils bénéficient également d'une consultation systématique dès leur admission auprès de la médecine préventive : les résultats sont transmis à la famille et au médecin du Pôle Santé AMSEAA.

Par ailleurs, des actions sont menées autour de la santé en étroite collaboration avec le médecin du Pôle Santé AMSEAA :

- action de prévention bucco-dentaire en partenariat avec la faculté de pharmacie de Nancy ainsi que l'union française de soins bucco-dentaire (UFSBD),
- projet relaxation et sophrologie.

Les éducateurs référents santé initient des projets selon les besoins individuels et collectifs recensés par l'équipe.

Quand des soins spécifiques s'avèrent nécessaires, les jeunes sont orientés vers des structures spécialisées (CMP, CMPP, centre hospitalier, Maison des Adolescents, etc.).

Les autorisations parentales sont demandées pour chaque examen et chaque type d'intervention.

Niveau Scolaire

Les jeunes accueillis sont âgés de 10 à 15 ans et sont donc soumis à l'obligation scolaire du fait de leur âge. Un accompagnement individuel est mis en œuvre afin de d'orienter au mieux le jeune et sa famille dans les décisions concernant son orientation.

Les jeunes sont inscrits dans les établissements scolaires publics et privés environnant la MECS (écoles primaires, collège, lycée) et/ou au-delà du territoire en adéquation avec leur projet. Des éducateurs référents scolaires assurent les liens et les suivis avec les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement.

L'équipe éducative assure le soutien scolaire en accompagnement individuel et atelier collectif.

Niveau personnalité

L'équipe propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaitre, à évoluer dans son attitude et son comportement et à encourager son épanouissement personnel :

- entretiens individuels jeune et éducateur référent dans le cadre du PSI,
- entretiens réguliers ou ponctuels, bilans avec le psychologue de la structure,
- temps d'écoute informels, d'échange, de partage lors de la vie quotidienne, etc.,
- prises en charge diverses et entretiens thérapeutiques sur le territoire (CMP, CMPP, etc.).

L'équipe favorise la communication au quotidien. Lorsqu'un jeune nécessite un soutien ou exprime un besoin, l'équipe éducative met tout en œuvre pour tenter d'apporter une réponse adaptée.

Niveau relationnel

La vie en collectivité permet de travailler les interactions du jeune avec ses pairs et les adultes qui l'accompagnent.

L'équipe éducative participe à la mise en œuvre des relations bienveillantes envers et entre les jeunes et de relations adaptées relatives à la vie quotidienne et aux règles qui en découlent

(politesse, attitude correcte, respect d'autrui quelle que soit la personne, refus de toute forme de violence et de discrimination, etc.).

Un travail est effectué au niveau :

- de la gestion des émotions,
- de la frustration,
- de situations conflictuelles,
- de l'adaptation du langage et de l'attitude aux personnes et aux situations rencontrées,
- de la gestion de l'agressivité, de la violence, etc.,
- de la vie affective et sexuelle.

Le partage d'expériences entre l'équipe éducative et les jeunes peut les conduire à mieux comprendre les pensées et émotions de l'autre et ainsi développer l'empathie.

La recherche d'une certaine indépendance affective, d'une capacité à mieux gérer les difficultés relationnelles inhérentes à la vie sont aussi visées.

Par ailleurs, des actions spécifiques visent à conduire au développement de l'altruisme par un partenariat avec des associations et des collectivités locales.

Le travail sur le positionnement et la communication à l'autre peut conduire à l'essor de relations d'étayage, à constituer des relations de dialogue, de compréhension, de réciprocité, de solidarité, etc. Il favorise le sentiment de reconnaissance, d'appartenance et d'intégration sociale, le bien-être, l'estime de soi.

De façon circulaire, l'amélioration des relations aux autres renforce l'estime de soi et vice-versa.

L'objectif est d'aider le jeune à développer des relations favorisant son épanouissement personnel et sa socialisation.

Niveau familial

Chaque membre de la famille est associé (sauf décision judiciaire contraire) en tant que personne ressource au processus PSI, elle participe et s'engage dans le projet du jeune. Les éléments du projet personnalisé sont restitués au jeune et à la famille sous forme d'avenants au DIPC et/ou de compte-rendu écrits.

La famille sera informée, associée au projet et signataire des documents concernant le projet de vie de leur enfant.

Le travail éducatif s'adapte en fonction des situations et de la qualité des relations du jeune avec sa famille. Ce qui ne remet pas en cause la place de la famille.

L'équipe accompagne chaque jeune dans sa relation avec sa famille :

- entretiens familiaux,
- proposition et invitation aux rencontres PSI,
- fiches d'information ou d'incident à la famille,
- proposition à la famille de participation aux décisions liées à la santé, la scolarité.

Niveau social

L'équipe éducative veille au quotidien à travailler, avec toute personne accueillie, les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société.

Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche.

Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence.

L'équipe éducative favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : manifestations sportives et culturelles, visite de musées, découverte des territoires, etc.

Afin d'atteindre les objectifs visés différentes conventions ont été signées avec les partenaires du territoire :

- conservatoire de musique agréé de Commercy (atelier collectif de sensibilisation à la pratique instrumentale),
- école de voile avec le syndicat mixte de Madine (démarche citoyenne de nettoyage du site par les jeunes et activités nautique encadré par un brevet d'état en contrepartie),
- atelier découverte de la nature avec la coopérative MIRABIO (animation pédagogique autour des écosystèmes et de l'environnement, plantations de bulbes et d'arbustes à baies au sein d'un verger appartenant à l'association),
- atelier de découverte d'une ferme pédagogique,
- animations autour d'évènements festifs (anniversaires, halloween, barbecue de fin d'année scolaire et fêtes de fin d'année).

Chaque jeune est encouragé selon ses goûts et ses centres d'intérêts, à s'inscrire dans le tissu associatif local (clubs sportifs, artistiques, socio-culturels). L'équipe éducative veille à la pérennisation de la participation du jeune.

Sur le territoire 70 associations sportives et/ou culturelles sont répertoriées. A chaque rentrée scolaire les jeunes sont accompagnés pour participer au forum des associations. Ce qui leur permet de découvrir le panel d'activités proposées sur leur bassin de vie.

A la MECS du Breuil, chaque jeune, en fonction de son âge et de la relation de confiance instaurée, peut bénéficier de temps libre de sortie. Une attention particulière est portée pour favoriser le développement des relations à l'extérieur de l'établissement avec d'autres jeunes (camarades de classe).

Chaque jeune est accompagné dans la gestion de son hygiène environnementale (entretien de sa chambre, de son linge, etc.). Toutes les chambres sont individuelles et sont équipées d'une douche et d'un sanitaire afin de faciliter la gestion de l'autonomisation de son hygiène corporelle.

L'équipe éducative accompagne les jeunes vers l'autonomie fonctionnelle selon leur âge :

- entretien de sa chambre (ménage, rangement, etc.),
- gestion de son temps,
- participation aux tâches collectives,
- élaboration de menus, courses, préparation des repas, etc.,

- gestion de son linge,
- conseil et achat de vêture,
- organisation de ses transports,
- conseils budgétaires (argent de poche..).

Les séjours de vacances :

Pendant les vacances de la toussaint, la MECS du Breuil part très régulièrement dans le sud est pour permettre aux jeunes et à l'équipe de profiter des derniers beaux jours de l'été. Au programme, jeux de plage, randonnées en bord de mer et visites culturelles.

En février, la MECS choisit d'emmener les jeunes à Center Parc aux Pays Bas ou en Allemagne. Cela permet de favoriser la détente, la socialisation et le civisme dans un espace spécifique où existent des règles de bonne conduite à respecter.

Séjours à la ferme pendant les vacances d'Avril :

- découverte de la nature en apprenant à vaincre ses peurs en côtoyant au quotidien des animaux de la ferme et/ou domestiques,
- apprendre à soigner les animaux pour mieux prendre soin de soi et trouver de l'apaisement dans la relation à l'animal,
- approche d'une démarche citoyenne en apprenant à respecter la nature,
- découverte des produits de la ferme et participation à l'élaboration de fromage de chèvre.
- découverte de nouvelles saveurs pour être sensibilisé à une alimentation plus équilibrée.

Pendant les vacances d'été, les jeunes partent à Villefort en Lozère : détente, plage, canyoning, escalade, promenades au bord du lac, spéléologie, tir à l'arc, pêche, catamaran et visites culturelles.

Les autres séjours d'été se déroulent au bord de la mer et /ou à la montagne. Des séjours en camping sont régulièrement organisés à Dignes les Bains. L'hébergement en camping est privilégié l'été car il correspond aux envies et besoins des jeunes. Moments forts, où chaque jeune crée du lien en rencontrant d'autres jeunes de son âge .Le groupe bénéficie de structures de plein air avec des espaces où ils peuvent évoluer sans risques dans un espace sécurisé et dans une ambiance festive.
Lorsqu'un jeune quitte la structure, l'équipe lui remet systématiquement un album photos des moments privilégiés passés à la MECS.

8.4 Processus PSI

L'équipe éducative se donne les moyens pour tendre vers la réalisation d'un processus "idéal "en respectant les spécificités de chaque jeune. Ce tableau présente un processus maximisé : le processus PSI permet à l'équipe éducative de s'adapter à la diversité des situations, à la réalité du contexte familial et aux opportunités, en veillant à respecter les places de chacun. Il est ancré dans l'action et les expériences partagées.		
TABLEAU DU PROCESSUS PSI MECS du BREUIL		
ACCUEIL		
Etape N°1	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Demande d'admission	Chef de service Coordonnateur PSI Psychologue	Evaluer la situation du jeune en prenant en compte ses besoins et l'offre de service de la MECS du Breuil (proximité avec la famille, moyens de transport, projet scolaire et professionnel, etc.). Repérer les incompatibilités avec l'accompagnement (histoire avec un résident, prise en charge médicale lourde, etc.). Une première réponse est donnée.
Etape N°2	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Réunion de pré-admission	Jeune Famille Référent ASE Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI Représentant de l'établissement d'origine	Présenter la MECS du Breuil. Remettre le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Préciser le type de placement, les droits de visite et d'hébergement ainsi que leurs modalités, évoquer le projet du jeune, sa vision de la situation de placement. Aborder l'orientation scolaire ou professionnelle. Présenter globalement le processus PSI.
tape N°3	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Admission du jeune	Jeune Famille Chef de service Psychologue Educateur référent Référent ASE	Offrir un cadre rassurant, contenant et bienveillant dès les premiers instants par un accueil bien préparé (chambre prête, clés de casier et de chambre, chaussons, nécessaire de toilette, etc.). Travailler sur les enjeux et les perspectives du séjour à la MECS du Breuil. Expliquer et remettre les documents (autorisation d'opérer, DIPC, échéancier PSI, etc.). Fixer la date du premier rendez-vous avec la famille et la date du premier rendez-vous avec le psychologue pour le jeune.

Etape N°4	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Premier entretien au domicile familial	Jeune Famille Educateur référent Psychologue	Expliquer le sens et les objectifs du PSI, les rôles et les responsabilités de chacun. Proposer et organiser la mise en place du travail. Remettre la grille d'évaluation de l'autonomie et fixer les rendez-vous pour les entretiens avec la famille.
CO-CONSTRUCTION ET ELABORATION		
Etape N°5	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation PSI avec le jeune	Jeune Educateur référent	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement à la MECS du Breuil. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis). Accompagner le jeune pour remplir la grille d'évaluation de l'autonomie.
Etape N°6	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation PSI avec la famille	Famille Educateur référent	Gérer les informations entre la MECS du Breuil, le jeune et la famille. Préparer la rencontre PSI en sollicitant la réflexion et l'expression du point de vue de la famille (perception du sens du placement, attentes, projets, bilan autour des 6 niveaux, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis). Reprendre la grille d'évaluation de l'autonomie et travailler les écarts de perception entre la famille et la MECS.
Etape N°7	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Bilan psychologique	Jeune Psychologue	Comprendre la personnalité du jeune (tests, entretiens). Travailler sur la perception du placement, ses désirs, ses attentes, ses projets. Faire le bilan autour des 6 niveaux, définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et les engagements qu'il serait prêt à prendre. Restituer le compte rendu psychologique au jeune et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.

Etape N°8	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Régulation PSI	Educateur référent Coordonnateur PSI (Chef de service suivant situation)	Echanger les informations sur le jeune et sa famille. Evaluer l'avancement du travail PSI. Rechercher les moyens les plus adaptés afin de répondre aux besoins à satisfaire. Evaluer la faisabilité des moyens et les niveaux de consensus. Organiser la suite du processus PSI. Mise à jour des "Fiches PSI".
Etape N°9	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation PSI avec l'équipe pluridisciplinaire	Chef de Service Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Equipe éducative	Partager les informations sur le jeune et sa famille dans l'esprit du processus PSI avec consensus autour des actions. Rechercher les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé. Evaluation de la grille sur l'autonomie. Echanger autour des propositions envisagées. Questionner la position de l'équipe au sujet des grandes orientations envisagées avec consensus autour des actions à mettre en place.
Etape N°10	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Préparation de la Rencontre PSI	Coordonnateur PSI Psychologue Educateur référent Référent ASE	Rassembler les différents points de vue qui animeront la rencontre PSI (jeune, famille, ASE, équipe pluridisciplinaire). Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement. Régler les derniers points d'organisation et de logistique de la rencontre PSI. Proposer, vérifier la faisabilité et valider les moyens et services envisagés. Questionner la position du service au sujet des grandes orientations.
Etape N°11	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rencontre PSI Maximum 6 mois après l'admission	Jeune Famille Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Référent ASE	Echanger autour du sens de l'accompagnement, sur les attentes et les envies du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités. Définir les besoins à satisfaire. Rechercher les consensus et préciser les engagements de chacun. Rédiger l'avenant au DIPC et le remettre aux personnes concernées.

Etape N°12	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Organisation et mise en œuvre du plan d'action	Chef de Service Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Equipe éducative	Informer des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre PSI, le "qui fait quoi". Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place. Définir les moyens d'évaluation et de contrôle des actions mises en place. Puis, réévaluation hebdomadaire du plan d'action en réunion d'équipe.
Etape N°13	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rédaction du compte-rendu PSI	Educateur référent Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI	Rédaction du compte-rendu PSI par l'éducateur référent, relecture par le psychologue, le coordonnateur PSI et validation par le chef de service.
REVISION		
Etape N°14	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivi avec le jeune	Jeune Educateur référent	Relecture du compte-rendu PSI. Solliciter et soutenir la réflexion et l'expression du jeune. Evaluer les effets des moyens mis en place. Evaluer les réussites et les difficultés des engagements pris lors de la rencontre PSI.
Etape N°15	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivi avec la famille	Famille Educateur référent	Relecture du compte-rendu PSI. Solliciter et soutenir la réflexion et l'expression de la famille. Evaluer les effets des moyens mis en place. Evaluer les réussites et les difficultés des engagements pris lors de la rencontre PSI.
Etape N°16	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Entretien psychologique	Jeune Psychologue	Bilan d'évolution avec le jeune. Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. Préparer la rencontre de révision PSI.

Etape N°17	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Evaluation du plan d'action avec le jeune	Educateur référent Jeune	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, faire émerger les nouveaux besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis).
Etape N°18	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Evaluation du plan d'action avec la famille	Educateur référent Famille	Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement. Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, faire émerger les nouveaux besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis).
Etape N°19	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Evaluation du plan d'action en équipe	Chef de service Psychologue Educateur référent Equipe Educative Coordonnateur PSI	Evaluer le plan d'action, la mise en œuvre des moyens envisagés, la grille d'autonomie, les effets produits. Mettre en perspective de nouveaux objectifs à atteindre. Retranscrire les éléments sur les fiches PSI.
Etape N°20	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation RPSI avec l'équipe pluridisciplinaire	Chef de service Psychologue Educateur référent Equipe Educative Coordonnateur PSI	Partager les informations sur le jeune et sa famille dans l'esprit du processus PSI. Rechercher les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé. Echanger autour des propositions envisagées. Questionner la position de l'équipe au sujet des grandes orientations envisagées avec consensus autour des actions à mettre en place.
Etape N°21	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation de la Rencontre de révision PSI	Psychologue Educateur référent Référent ASE Coordonnateur PSI	Rassembler les différents points de vue qui animeront la rencontre PSI. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement. Régler les derniers points d'organisation et de logistique de la rencontre PSI. Proposer, vérifier la faisabilité et valider les moyens et services envisagés. Questionner la position du service au sujet des grandes orientations.

Etape N°22	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rencontre de Révision PSI	Jeune Famille Coordonnateur PSI Educateur référent Psychologue Référent ASE	Echanger autour du sens de l'accompagnement, sur les attentes et les envies du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités. Faire le bilan des changements, redéfinir les besoins à satisfaire. Rechercher les consensus et préciser les engagements de chacun. Rédiger l'avenant au DIPC et le remettre à toutes les personnes concernées.
Etape N°23	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rédaction du compte-rendu PSI	Educateur référent Chef de service Psychologue Coordonnateur PSI	Rédaction du compte-rendu PSI, relecture par le psychologue, le coordonnateur PSI et validation par le chef de service.
Après la phase de révision du PSI, le cycle du processus se poursuit par les étapes 14 à 23 sur une durée maximum de 6 mois.		

9 Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie

Le D2A est issu de la volonté de l'association d'améliorer le travail d'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance vers l'autonomie des jeunes mineurs de 16 à 18 ans et des Jeunes Majeurs de 18 à 21 ans ayant encore besoin de soutien pour parvenir à la réalisation de leur projet.

L'effectif maximal du D2A est de 30 jeunes répartis sur deux structures collectives de neuf chambres à Verdun, de quatre chambres à Bar le Duc ainsi que dans des appartements autonomes sur tout le département.

L'objectif principal du D2A est de permettre aux jeunes accueillis de travailler leur projet de vie avec l'aide d'un accompagnement individualisé et sécurisant en s'appuyant sur un savoir-faire éducatif et social d'une équipe de professionnels pluridisciplinaire. Cet objectif passe notamment par une insertion sociale et professionnelle dans les meilleures conditions possibles en limitant au maximum les écueils des situations de précarité.

L'autonomie c'est d'abord savoir gérer ses dépendances, dépendance à une famille, à un groupe, à une éducation, à un système sociétal. C'est aussi apprendre et faire de bons choix dans ses décisions de vie en lien avec les valeurs et les lois de la société. Enfin, c'est savoir gérer sa vie au niveau personnel, social, professionnel, affectif pour soi-même et par soi-même en s'émancipant des aléas du passé et en renforçant les facteurs de résilience.

9.1 L'implantation

Le D2A collectif de Verdun et celui de Bar le Duc sont tous les deux situés à 5 minutes à pieds du centre-ville. Les deux structures collectives du Dispositif d'Accès à l'Autonomie ainsi que ses appartements offrent une bonne accessibilité (bus, train, etc.) et permettent une proximité de l'offre de service (établissements scolaires, de santé, administration et services, commerces, équipements sportifs et culturels, etc.).
Leur implantation favorise un cadre de vie de qualité et le travail d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des jeunes que nous accompagnons.

9.2 L'organigramme

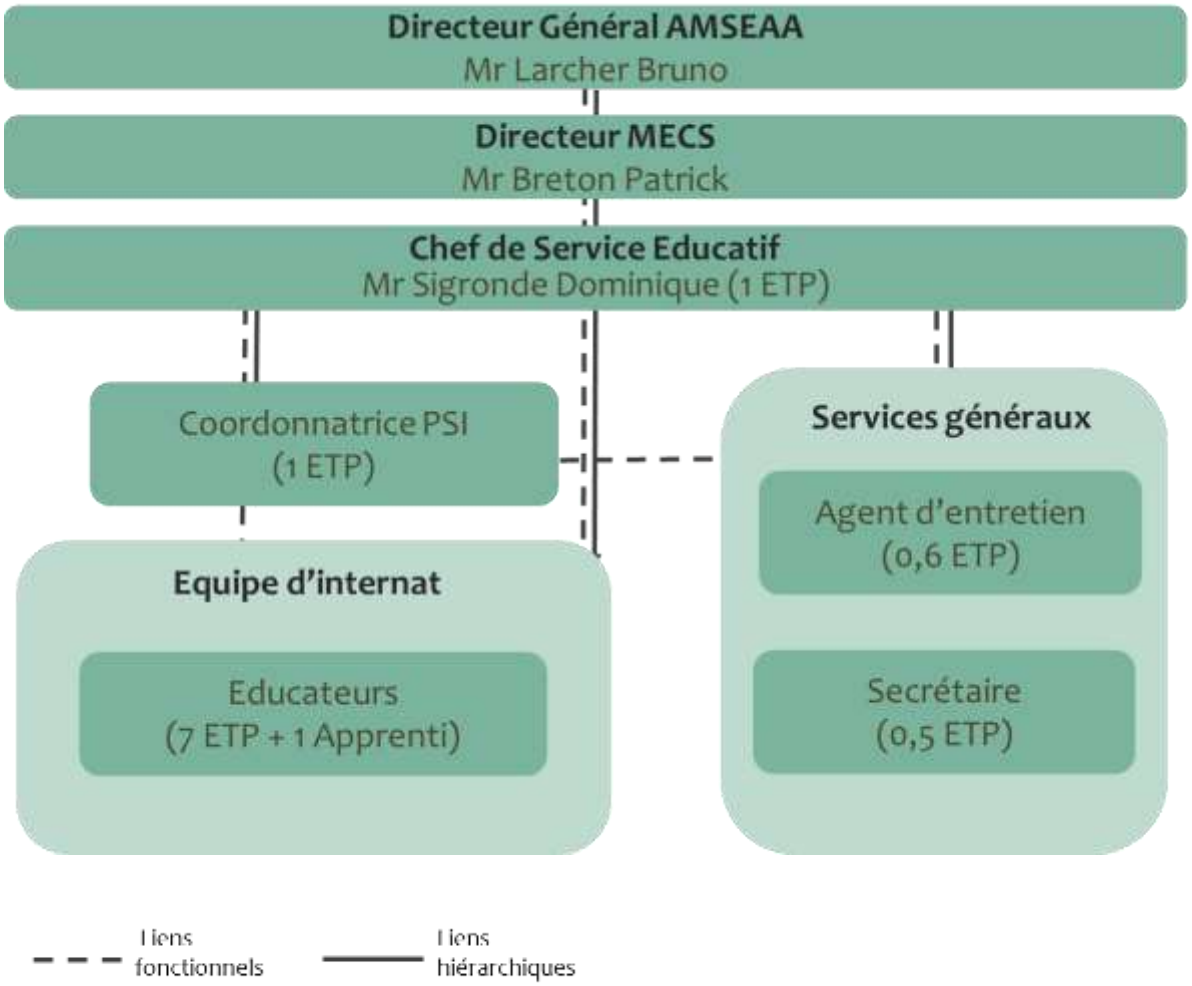

9.3 Spécificités de l'offre de service

Depuis son ouverture, le D2A bénéficiait de l'appui du psychologue de la MECS FEJM mais l'augmentation des effectifs du D2A ne permet que très rarement à ce dernier d'intervenir sur les deux établissements. L'offre de service pourra être maintenue en l'état uniquement avec le renfort d'un psychologue à mi-temps.

Niveau Corporel

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Selon l'OMS).

A titre préventif ou curatif, le D2A propose une double approche des problématiques de santé et d'hygiène de vie des jeunes accueillis :

1- **<u>une approche individualisée</u>** qui permet de répondre aux besoins spécifiques. Chaque jeune est ainsi accompagné dans son suivi médical classique mais également dans un suivi spécialisé quand sa santé le nécessite (planning familial, CMP, CMPP, centre hospitalier, Maison Des Adolescents, etc.).

Dès son admission, chaque jeune accueilli peut bénéficier d'un bilan complet auprès de la Médecine Préventive. Les résultats sont transmis au jeune, à son médecin traitant et au médecin du Pôle Santé AMSEAA.

Les autorisations parentales sont systématiquement demandées pour chaque type d'intervention.

Le jeune apprend à gérer ses rendez-vous et à s'y rendre seul, à gérer les documents administratifs, etc.

Les jeunes sont accompagnés dans :

- l'élaboration d'un dossier médical,
- la gestion administrative : un éducateur accompagne le jeune afin de mettre à jour sa carte vitale, transmettre des documents à la sécurité sociale (feuille de soin, etc.), complémentaire santé (CMU, mutuelle, etc.) et donne les explications nécessaires pour que le jeune sache faire seul,
- le choix d'un médecin traitant : un éducateur peut accompagner un jeune à ses premiers rendez-vous médicaux si besoin. Le jeune est également accompagné dans les démarches administratives pour le choix du médecin référent,
- la prise de rendez-vous chez les différents praticiens pour les suivis et contrôle (dentiste, ophtalmologue, etc.),
- la prise de traitement médical ordonnée par le médecin (explication, pilulier en cas de besoin).

Le jeune est ainsi accompagné dans « le prendre soin de soi ».

Il est aussi soutenu dans la gestion de son hygiène environnementale (entretien de son espace de vie, son linge).

Pour ce faire, l'équipe éducative utilise divers supports : un questionnaire sur l'alimentation, l'hygiène et la santé, des livrets d'accompagnement sont également à la disposition des jeunes et permettent aux éducateurs de s'adapter aux capacités des jeunes accueillis. Les éducateurs sont présents au quotidien afin que les jeunes accèdent à un sentiment de sécurité suffisant et propice à l'apprentissage de l'autonomie.

Afin que l'accompagnement soit spécifique à chaque jeune, les éducateurs s'appuient sur le « faire avec » pour leur donner des conseils appropriés : aide à la préparation des repas, entretien de son espace de vie, achat de produits d'hygiène.

Chaque chambre individuelle est équipée d'une douche et d'un sanitaire afin de faciliter la gestion de son hygiène corporelle et permettre un accès progressif à l'autonomie. Elle permet un accès à l'intimité.

2- **Une approche générale** qui permet de répondre aux besoins généraux: L'équipe éducative est chargée de mettre en place des informations et des actions de prévention (sexualité, alimentation, addictions, soins bucco-dentaires, ateliers Vie Relationnelle Affective, Intime et Sexuelle, contraception, échanges sur les différences etc.) en fonction des besoins repérés.

L'équipe éducative travaille autour de « l'image de soi » à travers des accompagnements individuels et des ateliers collectifs (atelier coiffure, maquillage, vestimentaire, salon esthétique, etc.).

Pour valoriser les jeunes, les éducateurs accompagnent également dans l'achat de vêture. Cela permet de travailler avec le jeune sur la confiance en soi grâce à un lien duel jeune/éducateur lorsque l'accompagnement est individuel, ou de travailler la cohésion de groupe et l'intégration lorsque l'approche est collective.

Niveau scolaire et formation professionnelle

Les jeunes accueillis au D2A sont dans la majorité engagés dans un cursus scolaire ou un projet professionnel.
Les différents niveaux d'études vont du CAP aux études supérieures comme les BTS ou DUT. Lorsque le jeune est scolarisé (poursuite ou démarrage d'un cursus), il est accompagné dans la réalisation de son projet. Des éducateurs chargés de la spécificité scolaire assurent les liens et les suivis avec les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement soit lors de rencontres, soit par téléphone ou par l'intermédiaire des sites internet des écoles. Cet accompagnement permet de soutenir et de sécuriser le jeune dans son projet. Pour responsabiliser le jeune et le rendre acteur de son projet, il est invité à participer à chaque bilan. En fonction de chaque situation et conformément à la volonté des jeunes majeurs, la famille est associée au suivi scolaire de leur enfant.

Du soutien et de l'aide aux devoirs sont proposés de manière individuelle. L'équipe éducative sollicite les jeunes, qui peuvent également être à l'initiative de la demande. En complément de l'équipe éducative, des intervenants extérieurs participent au soutien scolaire des jeunes en cas de besoins spécifiques. Les éducateurs accompagnent également les jeunes dans la préparation de leurs examens et dans les démarches administratives inhérentes à leur scolarité (orientation, Parcoursup, DSE, inscription, recherche de stage, etc.).

En vue des vacances scolaires, l'équipe éducative motive les jeunes à rechercher un emploi saisonnier afin de faire connaissance avec le marché du travail, de découvrir des métiers et de pouvoir épargner pour leurs projets (permis, équipement du logement).

D'autres jeunes sont en contrat d'apprentissage dans divers secteurs professionnels : cuisine, service, maçonnerie, pâtisserie, boulangerie, etc. Les éducateurs en charge du suivi professionnel font régulièrement le lien avec les employeurs et les CFA. Les jeunes et leurs familles sont associés à cette démarche.

En l'absence de scolarité ou d'un contrat de travail, l'équipe accompagne le jeune dans son insertion socioprofessionnelle de façon individuelle et collective en respectant ses choix et ses projets. Pour ce faire, le D2A s'appuie sur les dispositifs de droit commun (Mission Locale, CIO, CAP Emploi, AFPROM, Pôle Emploi, etc.) et font régulièrement le point avec les conseillers en insertion.
L'équipe éducative motive et soutient les jeunes dans la recherche d'emploi ou de formation (démarchage, CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens). L'accompagnement éducatif permet d'apporter une sécurité et de valoriser leurs compétences. L'équipe éducative du D2A sollicite chaque jeune pour qu'il garde un rythme, des repères et qu'il soit acteur de sa démarche.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi, les éducateurs ont créé deux supports : le livret d'accompagnement et le journal de bord. Le D2A propose un livret dans lequel les jeunes accueillis trouvent les conseils pour la rédaction de CV et de lettre de motivation ou encore les jours et heures d'ouverture des dispositifs de droit commun.

Les éducateurs aident et conseillent les jeunes dans leur recherche et les accompagnent pour les préparer aux entretiens d'embauche notamment via des simulations d'entretien.

L'accès et l'accompagnement à la formation et à l'emploi sont le point d'entrée de l'insertion sociale, objectif important de notre dispositif pour accéder à une indépendance citoyenne.

Niveau personnalité

En fonction du jeune, de ses compétences et de ses fragilités, l'équipe du D2A propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaître, à évoluer dans son attitude et son comportement et à encourager son épanouissement personnel.

L'équipe est à l'écoute et favorise l'expression de chaque jeune au quotidien que ce soit en individuel ou en groupe. Elle prend en compte le fonctionnement psychologique, les traits de caractère, les humeurs et motivations de chaque jeune en proposant un accompagnement spécifique :

- entretiens individuels jeune/référent dans le cadre du PSI : moments privilégiés pendant lesquels le temps est consacré exclusivement au jeune (repas à l'extérieur par exemple, entretien formel, accompagnement lors de démarches).
- élaboration PSI et accompagnement thérapeutiques réguliers ou ponctuels par le psychologue de la structure, éventuellement en collaboration avec l'éducateur référent qui peut être invité (faciliter l'affiliation et l'expression du jeune en le sécurisant, faire le pont entre la dimension psychique et le quotidien partagé, complexifier le champ des possibles, etc.), entretiens familiaux, travail sur les émotions (mandala des émotions), l'image de soi, etc.
- accompagnement vers des psychothérapies extérieures (psychiatrie (CMP ou hospitalisation), CMPP, SESSAD PRO, etc.),
- accès à un accompagnement adapté (MDPH, SAVS, ESAT, CAP Emploi, etc.),
- activités extérieures favorisant le bien-être, l'épanouissement personnel et pour certaines à vertu thérapeutique.
- ateliers organisés par le D2A pour travailler sur l'estime de soi, la confiance et la relation au corps (esthétique, relaxation, activités sportives, atelier VRAIS).

L'observation de l'équipe au quotidien et son analyse permettent de mettre à jour des attitudes ou des comportements chez le jeune accompagné qui vont pouvoir lui être renvoyés et travaillés. Les jeunes et leurs familles sont activement accompagnés dans l'élaboration, l'analyse et le recueil de leurs perceptions dans le cadre du processus PSI afin de nourrir leur propre capacité d'agir et de proposer les soutiens nécessaires.

Le lien qui s'instaure entre l'équipe et les jeunes accompagnés facilite à la fois l'évaluation et une réponse optimum aux besoins. L'équipe éducative recherche une adhésion minimum du jeune afin qu'il soit acteur de son projet individualisé en étant sensible aux inévitables ambivalences et paradoxes de la logique relationnelle. Tout en ayant conscience des étapes de la construction d'un adolescent, l'équipe a toujours à l'esprit les notions de libre choix, de consentement éclairé, d'individu responsable.

Les questions d'identité, de culture et de place dans la famille sont au cœur de l'accompagnement : l'équipe se forme et enrichit sa pratique lors de formations (VRAIS, approche systémique) et de rencontres professionnelles (échanges thématiques en équipe, groupe clinique avec l'EMIE, conférences sur les psycho-traumas, les violences sexuelles, etc.).

La temporalité est une notion importante à prendre en compte pour les jeunes accompagnés. Le rapport au temps peut les empêcher de se projeter et de se préparer pour les années futures. Certains ne sont pas en capacité d'imaginer l'avenir, la sortie du dispositif représentant la fin d'une vie encadrée pour un devenir incertain. Un critère important de l'évaluation du niveau de maturité est la capacité d'anticipation et de projection réaliste dans l'avenir.

L'équipe est attentive à toutes les périodes sensibles que les jeunes traversent au cours de leur accompagnement (rupture, anniversaires, réussite aux examens, majorité, fin d'accompagnement, etc.). Elle accompagne au mieux ces moments anticipés par un soutien et une compréhension plus spécifique de ces cycles de vie, la proposition de rituels de passage marqués (anniversaire, majorité, sortie du D2A) et en l'éclairant avec les concepts de crises évolutives, nécessaires, positives.
L'équipe travaille à tout moment sur les passages de relais avec les services de droit commun dans une recherche de continuité de parcours, en s'appuyant sur un relationnel sécure anticipant la sortie du dispositif.

Niveau relationnel

L'adolescence est une période essentielle pour la construction de l'identité de l'individu, notamment en ce qui concerne les relations aux autres, les liens amicaux, la sexualité et les premières relations amoureuses.

Les parcours très complexes des jeunes accueillis au D2A sont facteurs de risque de vulnérabilité du développement psycho-sexuel, de la vie affective et relationnelle, amicale, du rapport à l'intimité et à la sexualité.

L'équipe éducative accompagne et soutient les jeunes dans l'étayage de leurs relations pour répondre aux besoins généraux d'éducation à la vie relationnelle, affective, intime et sexuelle et ainsi pouvoir identifier et satisfaire les besoins plus spécifiques de chaque jeune.

Des ateliers VRAIS (Vie Relationnelle Affective Intime et Sexuelle) sont institués depuis 2015 au D2A. L'idée générale est l'organisation de rencontres fréquentes et régulières (environ 1 fois par mois). Il s'agit d'échanges, de débats et d'information notamment autour de thèmes liés à la sexualité au sens large avec les jeunes, animés par des membres de l'équipe éducative formés (éducateurs et éducatrices), avec la collaboration de la sexologue et de l'infirmière de la Maison Des Adolescents de Verdun. Les animations se font autour de jeux et d'échanges sur des thèmes divers et variés en partant des représentations et des préoccupations des jeunes présents sur la dimension relationnelle du rapport à l'autre et sur les questions classiques de vie amoureuse, mais aussi sur les notions de rapport à son propre corps, à la sexualité, l'image de soi, la loi, le consentement, les stéréotypes, les rôles de genre, des rapports et différences hommes / femmes, la contraception, les notions de désir, de plaisir, d'orientation sexuelle, etc.

Le projet est de ne pas s'arrêter à la prévention des risques et de se placer dans une logique positive de santé globale et d'épanouissement. Il vise aussi à apporter des informations fiables et démontrées, pour s'émanciper au maximum des idées reçues fausses et de contextualiser ce qui est de l'ordre des valeurs individuelles, culturelles, religieuses, familiales, etc.

Ces ateliers collectifs sont aussi un mode d'accès aux échanges et entretiens individuels dans la logique du PSI. Ils permettent de repérer et satisfaire les besoins individuels des jeunes et aussi favoriser le lien et la confiance avec l'équipe éducative.

Les jeunes peuvent, ainsi, accéder progressivement à une relation d'aide, à des projets et des modèles identificatoires socialement acceptables, voir valorisés et à un réseau relationnel minimum satisfaisant.

Ces ateliers sont également un moment d'échange et de partage concernant les différentes appartenances et un outil essentiel pour favoriser le respect et l'ouverture à l'autre.

L'accompagnement socio-éducatif dans le cadre de la vie collective et l'accompagnement individualisé favorisent les interactions avec les autres en tant que personne:

- relations avec les pairs,
- relations avec les plus jeunes,
- relations avec les adultes.

Les ateliers de vie collective (repas, jeux de société, TV, sorties extérieures, ateliers esthétiques…) visent à vivre des interactions sociales satisfaisantes et épanouissantes qui contribuent à développer des relations adaptées socialement et à décrypter les codes psycho-sociaux.

Pour améliorer le « vivre ensemble », un espace de parole et d'expression (EPE) est instauré pour améliorer de manière collaborative, la vie collective et relationnelle des jeunes accueillis au D2A (structures collectives et appartements autonomes). L'éducateur responsable de l'EPE a pour mission de soutenir l'expression des jeunes, recueillir les suggestions émises et de s'assurer d'une réponse systématique et explicite. Un outil à distance est utilisé pour faciliter l'expression. Chaque jeune bénéficie d'un compte via Internet. Une boîte à suggestions est également à disposition. Les jeunes peuvent s'exprimer toute l'année mais les remarques et suggestions seront étudiées à des moments précis. Le Chef de Service est le garant du fonctionnement de l'EPE. Cet outil vise à garantir la liberté d'expression et la participation des usagers dans leur accompagnement socio-éducatif.

L'accompagnement au D2A tend à élargir les relations d'intégration sociale pour accéder à une autonomie également dans les choix relationnels, comportementaux et dans les prises de position en adéquation avec l'âge et le statut. Les jeunes sont soutenus et encouragés pour développer un réseau social adapté à l'extérieur de la structure (sorties, activités socio-culturelles, etc.) en vue de l'insertion dans la société avec un détachement progressif du D2A.

Niveau familial

Dans les situations de jeunes encore mineurs et dans le respect de la législation en vigueur relative à l'autorité parentale, chaque membre de la famille est associé en tant que personne ressource au processus PSI. L'équipe éducative propose à la famille de participer et de s'engager dans le projet du jeune. Les éléments du projet personnalisé sont restitués au jeune et à sa famille sous forme d'avenants au DIPC ou d'avenants au Contrat de Séjour pour les majeurs.

Le travail éducatif proposé au niveau familial s'adapte en fonction de chaque situation, de la possibilité de collaborer avec la famille et de l'accord du jeune majeur. L'absence de la famille dans le processus PSI ne remet pas en cause sa légitimité. Le D2A propose donc au jeune qui le souhaite, un travail sur son histoire personnelle, sa place et son rôle dans sa famille, la capacité de sa famille ou des personnes ressources à le soutenir dans ses choix et dans ses projets.

L'équipe accompagne chaque jeune dans sa relation avec sa famille :

- proposition de participation au processus PSI,
- organisation des temps en famille,
- organisation avec le jeune de ses transports pour se rendre en famille,
- proposition à la famille pour participer aux décisions liées à l'autorité parentale,
- proposition d'entretiens familiaux.

Niveau social

Dans le cadre de l'apprentissage de l'autonomie et conformément à l'objectif principal qui est d'amener chaque jeune vers une insertion sociale et professionnelle, le volet social est le plus conséquent.

L'équipe éducative accompagne les jeunes sur la globalité de l'autonomie fonctionnelle au quotidien, dans les structures collectives, à l'appartement expérimental ou bien en appartement autonome. Afin d'évaluer l'autonomie, l'équipe dispose de plusieurs outils d'évaluation des compétences pour ajuster au mieux l'accompagnement proposé et les actions mises en place. La grille d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle se présente sous forme de questionnaire et met en évidence les compétences acquises par le jeune et celles qui devront nécessiter des apprentissages et des mises en situation apprenantes. Le questionnaire s'appuie sur les perceptions croisées du jeune, de sa famille et de son éducateur référent. Cette grille permet également de voir la progression du jeune en termes d'autonomie fonctionnelle durant leur accueil au D2A.

Au quotidien, chaque jeune est soutenu par l'équipe éducative en fonction de ses compétences et de ses fragilités. L'équipe éducative encourage chaque jeune à développer ses compétences en mettant en place des niveaux d'actions d'accompagnement différenciés dans l'apprentissage de l'autonomie : le faire à la place, le faire-avec et le faire-faire.

Chaque jeune est invité à apprendre à gérer son temps de manière progressive avec le soutien des éducateurs : son lever, son coucher, l'organisation de sa journée, ses temps de repos, ses sorties, ses loisirs, son activité scolaire ou professionnelle, etc. Dans la partie collective, seuls les temps de repas et les ateliers sont collectifs et soumis à des horaires précis.

Tous les jeunes s'impliquent dans le fonctionnement de la vie collective pour mettre en application des savoirs déjà acquis et développer d'autres savoir-faire. Un planning de tâches est affiché toutes les semaines et inclut tous les jeunes pour que chacun puisse participer au vivre ensemble. Tous les jeunes sont responsables de l'entretien de leur espace personnel, de leur linge et sont accompagnés en fonction de leurs besoins. Un guide a été créé dans le but d'aider chaque jeune dans l'entretien des espaces collectifs et personnels.

Au D2A, ce sont également les jeunes qui réalisent à tour de rôle et avec le soutien de l'équipe, les courses d'alimentation et l'intégralité des repas. Ainsi, les jeunes apprennent à respecter un budget, faire une liste de courses, calculer les quantités nécessaires, faire des courses, réaliser un repas complet, se servir d'un four mais aussi le partage, l'équilibre alimentaire, la convivialité d'un repas.

Pour les jeunes qui maitrisent déjà certains aspects voir tous, c'est une manière de les faire contribuer à la vie collective mais aussi de transmettre leurs savoir-faire aux autres jeunes.

Pour évaluer les compétences des jeunes en matière d'alimentation, l'équipe éducative se sert de son observation au quotidien, des informations transmises par le jeune et sa famille, par la mise en application mais aussi par un questionnaire qui sert d'amorce de dialogue autour de ce thème.

Le travail sur le budget est également un enjeu important dans un objectif d'anticipation et de bonne gestion : chaque jeune est guidé dans la construction et la gestion d'un budget mensuel de fonctionnement versé par le D2A mais aussi dans la gestion de son salaire, ses bourses, son épargne, etc.

Les jeunes apprennent également toutes les démarches administratives inhérentes à la gestion d'un budget : gestion d'un compte bancaire, fiche de paye, déclaration de revenus, etc.

L'équipe accompagne également tous les jeunes dans la gestion de leur situation administrative en les amenant à la comprendre et en les guidant dans les premières démarches : connaissance des différentes institutions, réalisation des démarches obligatoires, connaissances de leurs droits et leurs devoirs, gestion du courrier, classement des documents. Cet aspect est intimement lié à l'insertion sociale du jeune dans notre société et aborde donc également la vie citoyenne, l'apprentissage des normes, des lois et des valeurs. Pour permettre une prise en charge efficiente et variée, le D2A propose aux jeunes de l'accompagnement individualisé mais aussi collectif sous forme d'ateliers ou d'actions communes. Dans le cadre des ateliers « VRAIS », les compétences psychosociales sont largement travaillées avec des débats et des jeux autour de notre rapport à l'autre et à la société en générale.

Le D2A a également pour objectif de travailler l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements. Chaque jeune est encouragé à prendre les transports en commun et se voit accompagné dans la réalisation des démarches et dans le financement. Pour ceux qui le souhaitent, une aide est proposée à l'inscription dans une auto-école et dans les démarches associées. L'autonomisation dans les déplacements est travaillée de manière progressive avec le jeune, en accord avec sa famille, dans le respect des lois et en gardant toujours comme objectif principal l'intérêt supérieur du jeune et donc sa sécurité.

L'équipe éducative veille, au quotidien, à travailler avec toute personne accueillie les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société. Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche. Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir-vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée dans chaque collectif du D2A et l'équipe s'y réfère pour faire respecter ses différents principes. L'équipe éducative a également un devoir d'exemplarité dans ce domaine puisqu'elle peut constituer un modèle de référence et identificatoire pour les jeunes accueillis.

L'équipe du D2A favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : activités sportives et culturelles, découverte des territoires, actions de bénévolat, etc. Chaque jeune peut choisir et pratiquer l'activité sportive ou culturelle de son choix et peut également remplir un projet chaque week-end en proposant une sortie individuelle ou collective.

Afin de développer leurs compétences mais aussi pour expérimenter l'autonomie au quotidien, le D2A dispose d'un appartement expérimental à Verdun : des séjours dans cet appartement peuvent être proposés dans le cadre du processus PSI sans caractère obligatoire dans toutes les situations. La durée du séjour et les objectifs à y travailler sont établis en concertation avec le jeune et l'équipe éducative. L'appartement expérimental permet au jeune de vivre des expériences supplémentaires dans l'apprentissage de l'autonomie en étant réellement confronté aux évènements. Les jeunes y apprennent à gérer la solitude mais aussi leur relation au voisinage, à leurs amis et leur famille hors de la collectivité du D2A. Pendant un séjour à l'appartement expérimental, le jeune garde sa chambre dans la partie collective ce qui lui assure la sécurité nécessaire pour vivre cette expérience.

L'équipe travaille également sur le droit à l'erreur dans l'expérimentation comme facteur de progression : Une erreur n'est pas forcément synonyme d'échec et peut contribuer à l'apprentissage.

Le D2A propose également aux jeunes accueillis la mise en appartement autonome sur tout le département en fonction du projet de chacun. Deux types d'appartement existent : des appartements AMSEAA que le jeune devra quitter en sortant du dispositif (sauf exception) et des appartements nominatifs que le jeune choisi et finance en fonction de ses ressources. Le passage en appartement, les modalités de location et de restitution, le financement sont des points décidés en général au cas par cas en fonction des besoins du jeune et de sa situation. La mise en appartement permet de poursuivre l'apprentissage de l'autonomie commencé sur certains points : demande d'APL, compréhension et signature d'un bail, compréhension et paiement d'une facture, gestion d'un budget, entretien de son logement, gestion de sa consommation énergétique, etc. Le passage en appartement est un moment important qui peut à la fois être une source de plaisir et d'angoisse. L'équipe reste donc vigilante à ce passage important dans la vie d'un jeune en étant à l'écoute de celui-ci, de sa famille en poursuivant le suivi professionnel ou scolaire mais surtout en effectuant régulièrement des visites appartement.

Enfin, l'équipe pluridisciplinaire du D2A veille à ce que la sortie d'un jeune soit préparée dans un souci de continuité de parcours et de passage de relais.

Le travail collaboratif effectué tout au long de l'accompagnement d'un jeune permet de passer le relais au jeune lui-même, à sa famille et aux acteurs engagés. Le D2A guide les jeunes dans une bonne connaissance et utilisation des dispositifs de droit commun afin d'anticiper leur sortie et faciliter la poursuite de leurs projets. Chaque départ est considéré comme un moment important dans la vie du jeune, dans la vie du groupe de jeunes et dans la vie de l'équipe pluridisciplinaire. Un pot de départ est toujours organisé ainsi qu'une rencontre PSI de fin d'accompagnement pour rendre significatif le parcours du jeune et son passage au D2A.

<u>L'organisation des vacances au D2A</u> :

Les camps, tels que traditionnellement connus au sein des MECS, ne sont pas systématiquement proposés. L'équipe éducative peut intervenir dans la co-construction des projets de séjour collectifs ou de vacances individuelles sur proposition des jeunes. Selon les types de projet, les éducateurs peuvent accompagner les jeunes.

Les jeunes accueillis n'ayant pas le même rythme de vie (scolaire, salariés), l'organisation de camps est difficile. De plus, la recherche d'emplois (ou job d'été) reste prioritaire, en adéquation avec la mission du D2A.

9.4 Processus PSI D2A

L'équipe éducative se donne les moyens pour tendre vers la réalisation d'un processus "idéal "en respectant les spécificités de chaque jeune. Ce tableau présente un processus maximisé : le processus PSI permet à l'équipe éducative de s'adapter à la diversité des situations, à la réalité du contexte familial et aux opportunités, en veillant à respecter les places de chacun. Il est ancré dans l'action et les expériences partagées.		
TABLEAU DU PROCESSUS PSI D2A		
ACCUEIL		
Etape N°1	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Demande d'accueil	Chef de service Coordonnatrice PSI Psychologue	A partir du formulaire de demande d'admission, évaluer la situation du jeune en prenant en compte ses besoins et l'offre de la structure (proximité avec la famille, moyens de transport, projet scolaire et professionnel, etc.). Repérer les incompatibilités avec la prise en charge (histoire avec un résident, prise en charge médicale lourde, etc.).
Etape N°2	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Visite de pré-admission	Jeune Parents/ Personnes ressources Référent ASE Chef de service Coordonnatrice PSI	Echanger avec le jeune et ses proches sur leur perception quant à une éventuelle admission. Expliquer le fonctionnement du D2A. Recueillir les informations utiles et immédiates en matière de scolarité, de formation, de santé, de situation administrative. Préciser les droits de visite et d'hébergement ainsi que leurs modalités. Informer du processus PSI. Visite du D2A.
Etape N°3	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Validation et organisation de l'admission	Chef de Service	Réponse aux services (ASE ou justice). Transmission aux services (ASE ou justice) des documents et autorisations en cas d'admission. Fixer la date d'admission et d'accueil du jeune.

Etape N°4	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Admission et accueil du jeune	Jeune Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI Référent ASE Chef de Service Coordonnatrice PSI	Offrir, dès les premiers instants, un cadre rassurant, contenant et bienveillant. <u>Réunion d'admission</u> : Finaliser les différents documents et/ou signature des diverses autorisations (DIPC, autorisation d'opérer, etc.). Remettre les documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, tableau des étapes PSI). En fin de réunion présenter si possible le psychologue. <u>Accueil</u> : Accompagner le jeune dans son installation dans les meilleures conditions possibles (chambre et clés préparées, linge de lit, nécessaire de toilette, etc.). Présenter les autres personnels. Accompagner le jeune dans son intégration au groupe.
Etape N°5	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Premier entretien si possible au domicile familial	Jeune Parents/ Personnes ressources Educateur réf. PSI Psychologue	Préciser le sens et les objectifs du PSI, les rôles et les responsabilités de chacun. Proposer le plan et organiser la mise en place du travail. Elargir la définition du problème au contexte. Prendre en compte les facteurs systémiques et les perspectives de changement avec le jeune et la famille.
Etape N°6	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Réunion de présentation ou Synthèse d'admission	Chef de service Référents ASE / Autres Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Partager les informations sur la situation du jeune et de la famille Organiser le travail autour des besoins du jeune et les moyens pour y répondre Se concerter et coordonner les différentes interventions des services travaillant autour de la famille et du jeune

CO-CONSTRUCTION ET ELABORATION		
Etape N°7	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Jeune Educateur réf. PSI	Jeune Educateur réf. PSI Psychologue (en fonction de la demande)	<u>Accompagner l'élaboration et la co-construction</u> : Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Gérer les informations entre le D2A, le jeune et la famille. Evaluer les facteurs d'adaptation dans le quotidien. Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre PSI. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).
Etape N°8	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Parents / Personnes ressources Educateur réf. PSI	Parents/ Personnes ressources Jeune Educateur réf. PSI Psychologue (en fonction de la demande)	<u>Accompagner l'élaboration et la co-construction</u> : Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Gérer les informations entre le D2A, la famille et le jeune. Evaluer les facteurs d'adaptation dans le quotidien du jeune. Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les éléments nécessaires à aborder lors des rencontres PSI. Les échanges se font avec la famille seule et/ou avec le jeune. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).
Etape N°9	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail de préparation Jeune Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune psychologue Educateur réf. PSI (en fonction de la demande)	Eclairer la personnalité du jeune (fonctionnement psychique, mental, systémique, etc.). Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).

Etape N°10	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation Parents/ Personnes ressources Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune Parents/ Personnes ressources Psychologue Educateur réf. PSI (en fonction de la demande)	Eclairer la personnalité du jeune et le fonctionnement familial (fonctionnement psychique, mental, systémique, etc.). Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler nos analyses avec la famille et définir avec eux les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI. (L'éducateur réf. PSI et le psychologue interviennent individuellement et/ou conjointement).
Etape N°11	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Régulation PSI	Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Echanger les informations sur le jeune et sa famille. Evaluer l'avancement du travail PSI. Rechercher les moyens les plus adaptés afin de répondre aux besoins à satisfaire. Evaluer la faisabilité des moyens et les niveaux de consensus. Organiser la suite du processus PSI. L'éducateur référent PSI met à jour les "Fiches PSI".
Etape N°12	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Travail collaboratif de l'équipe du D2A Compte-rendu du bilan socio-éducatif	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Equipe éducative	Concertation autour de la situation actuelle du jeune : constats et observations, éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé, propositions envisagées, faisabilité et mise en œuvre (scolaire, professionnel, santé, etc.). Valoriser les compétences, traduire les fragilités en besoins spécifiques et définir les moyens à mettre en place. Préciser le "qui fait quoi" pour rendre opérationnel le projet.
Etape N° 13	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation conjointe de la rencontre PSI	Jeune Educateur réf. PSI Coordonnatrice PSI Psychologue	Préparation et adaptation de l'organisation afin de permettre au jeune de bénéficier au mieux de la rencontre PSI.

Etape N° 14	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Préparation de la rencontre PSI	Chef de Service Référent ASE Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI	Partager les différents points de vue qui animeront la rencontre. Préciser la position des services au sujet des grandes orientations. Proposer et vérifier la validation des moyens et services envisagés. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement.
Etape N°15	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Rencontre PSI (max. 6 mois)	Jeune Parents/ Personnes ressources Référent ASE Coordonnatrice PSI Educateur réf. PSI Psychologue	Echanger autour de la perception de l'accompagnement, sur les désirs, les attentes, les projets du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités autour des 6 niveaux. Définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et engagements éventuels. Respecter l'expression des divergences et rechercher les consensus. Précision des engagements de chacun. Rédaction de l'avenant au DIPC ou du contrat de séjour remis aux personnes concernées.
Etape N°16	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Compte-rendu de la rencontre PSI à l'équipe et organisation du Plan d'action	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI Equipe éducative	Informer l'équipe des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre PSI. Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place.
REVISION		
Etape N°17	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Jeune Educateur référent PSI	Jeune Educateur réf. PSI Psychologue (en fonction de la demande)	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre.

Etape N°18	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Parents/ Personnes ressources Educateur référent PSI	Parents/ Personnes ressources Jeune Educateur réf. PSI Psychologue (en fonction de la demande)	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les éléments nécessaires à aborder lors de la rencontre.
Etape N°19	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Jeune Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune psychologue Educateur réf. PSI (en fonction de la demande)	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, évaluer les moyens mis en place et leurs effets. Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec le jeune nos analyses et définir avec lui les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.
Etape N°20	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Suivis et préparations de la rencontre de révision du PSI Parents/Personnes ressources Psychologue (en fonction de la demande)	Jeune Parents Personnes ressources Psychologue Educateur réf. PSI (en fonction de la demande)	Mise en place du travail proposé à la rencontre PSI. En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, évaluer les moyens mis en place et leurs effets Soutenir la réflexion et l'expression des points de vue (perception de l'accompagnement, les désirs, les attentes, les projets, bilan autour des 6 niveaux, compétences et fragilités, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements éventuels). Travailler avec la famille nos analyses et définir avec eux les sujets qui pourront être abordés à la rencontre PSI.

Etape N°21	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail collaboratif de l'équipe du D2A Compte-rendu du bilan socio-éducatif	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Equipe éducative	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, concertation autour de la situation actuelle du jeune : constats et observations, éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé, propositions envisagées, faisabilité et mise en œuvre (scolaire, professionnel, santé, etc.). Valoriser les compétences, traduire les fragilités en besoins spécifiques et définir les moyens à mettre en place. Préciser le "qui fait quoi" pour rendre opérationnel le projet.
Etape N°22	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation conjointe de la rencontre de révision PSI	Jeune Educateur réf. PSI Coordonnatrice PSI Psychologue	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, préparation et adaptation de l'organisation afin de permettre au jeune de bénéficier au mieux de la rencontre de révision PSI.
Etape N°23	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Préparation de la rencontre de révision PSI	Chef de Service Référent ASE Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, partager les différents points de vue qui animeront la rencontre de Révision. Préciser la position des services au sujet des grandes orientations. Proposer et vérifier la validation des moyens et services envisagés. Organiser le contenu et les enchainements pour favoriser son bon déroulement.
Etape N°24	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Rencontre de Révision PSI	Jeune Parents Personnes ressources Référent ASE Coordonnateur PSI Educateur réf. PSI Psychologue	En s'appuyant sur le dernier avenant du DIPC ou du contrat de séjour, échanger autour de la perception de l'accompagnement, sur les désirs, les attentes, les projets du jeune et de la famille, sur leurs compétences et leurs fragilités autour des 6 niveaux. Définir les besoins à satisfaire, les moyens à mettre en place et engagements éventuels. Respecter l'expression des divergences et rechercher les consensus. Précision des engagements de chacun. Rédaction de l'avenant au DIPC ou du contrat de séjour remis aux personnes concernées.
Etape N°25	**Intervenants**	**Objectifs et mise en œuvre**
Compte-rendu de la rencontre de Révision PSI à l'équipe et organisation du Plan d'action	Chef de Service Coordonnatrice PSI Psychologue Educateur réf. PSI Equipe éducative	Informer l'équipe des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre de révision PSI. Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place.
Après la phase de révision du PSI, le cycle du processus se poursuit par les étapes 17 à 25 sur une durée maximum de 6 mois.		

10 Ingénierie et management

Chaque établissement et service de l'AMSEAA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue conformément aux réglementations de la loi 2002-2, aux différentes recommandations de l'ANESM et aux choix et orientations de l'association.

L'ensemble des MECS contribue à la capitalisation des compétences collectives à l'AMSEAA nécessaires à l'amélioration continue de la prise en charge des jeunes.

10.1 L'évaluation interne/externe

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation interne/externe et conformément au Décret n° 2010-1319 du 3 novembre 2010, l'AMSEAA a validé un processus qui garantit la mise en place de la démarche en s'appuyant sur un référentiel développé au sein de la MECS. L'évaluation interne engage l'ensemble des personnels dans l'amélioration continue des pratiques au service de la qualité des prestations délivrées. La participation des usagers et de leurs familles dans le cadre d'enquêtes de satisfaction est intégrée au processus d'évaluation.

10.2 L'amélioration continue du processus du Plan de Services

L'accompagnement éducatif est organisé à travers la mise en place du processus du Plan de Services Individualisé. Les équipes pluridisciplinaires des MECS recherchent en permanence à enrichir le processus PSI : elles repèrent les non-conformités et mettent en place des actions correctives, de prévention et d'amélioration à partir de chaque étape du processus et pour chaque jeune. En conséquence, les équipes éducatives de la MECS interrogent régulièrement leurs pratiques autour du processus PSI afin de faire évoluer le référentiel.

10.3 Les entretiens professionnels d'évaluation

L'entretien professionnel d'évaluation est réalisé tous les deux ans par le Directeur de la MECS et le Chef de Service en direction de l'ensemble des salariés. Il a pour but d'échanger autour des compétences du salarié et des observations réalisées afin d'identifier les axes et les modalités de formation tout en prenant en compte les souhaits et demandes du salarié.

10.4 Vers une organisation apprenante

Compte-tenu des situations de plus en plus complexes de nos usagers, le travail social a besoin de développer des compétences collectives qui font appel à des groupes polyvalents et interdisciplinaires favorisant les projets en commun et le travail en réseau. Dans cette perspective, les connaissances ne sont plus l'apanage d'une personne ou d'un modèle théorique privilégié puisque tout le monde participe à la production et au transfert de connaissances dans une vision partagée des objectifs à atteindre.

La tendance actuelle est donc aux « organisations apprenantes[8] » que Senge (1991) définit comme étant : *« des lieux où les personnes augmentent continuellement leur capacité à créer les résultats souhaités, où l'apprentissage des personnes est favorisé, où les aspirations collectives sont encouragées et dans lesquels les individus apprennent continuellement à apprendre ensemble »*.

La formation AMSEAA :

Les formations s'organisent à partir d'éléments issus de la recherche interne, de travaux en partenariat, et à travers la contribution technique de chacun des personnels qui sont amenés à valoriser les savoirs issus de leur expérience individuelle et collective.

Elles ont pour objectif d'amener l'ensemble des équipes vers une valorisation des compétences liées à l'exercice de leur travail et de permettre l'intégration des nouveaux collègues comme l'acquisition de nouvelles compétences pour l'ensemble des salariés.

Ces temps permettent d'améliorer collectivement les processus et procédures liés à l'organisation de la structure, de créer des outils et des supports capables d'accompagner au plus près le travail éducatif.

Des actions permettant la réactualisation des connaissances du cadre réglementaire comme des échanges autours des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM sont également programmées.

Des formations autour des supports numériques (logiciels bureautique et Web) sont proposées.

Des grilles d'auto-évaluation des bonnes pratiques professionnelles réalisées durant ces temps de formation permettent à chaque salarié de trouver des repères dans l'exercice de certaines missions spécifiques.

Les groupes de travail :

Pour s'inscrire dans cette dynamique, les équipes des MECS sont sollicitées pour participer à différents groupes de travail. Ces groupes, constitués de volontaires et du Conseiller technique AMSEAA, fonctionnent sur un modèle collaboratif ou chacun participe à l'ensemble du projet de sa conception jusqu'à sa réalisation et à son évaluation.

L'utilisation de nouvelles technologies comme les sites WIKI[9] dédiés à chaque groupe de travail permet, par une communication asynchrone, de dématérialiser une partie du travail collectif en réduisant les contraintes liées à la synchronisation des emplois du temps et à la dispersion géographique des membres du groupe.

---

[8] *« Une organisation est dite apprenante lorsque sa structure et son fonctionnement favorisent les apprentissages collectifs, en développant une logique de professionnalisation. Les situations de travail sont exploitées aux fins d'apprentissage. Le travail en réseau et la capitalisation sont privilégiés, les échanges et la communication organisés. L'évaluation fait partie des pratiques courantes, elle est reconnue comme source de connaissances. L'encadrement, fortement impliqué, s'attache à mettre en cohérence management de la formation et management des compétences»* ; La Lettre du CEDIP - En lignes n° 14 - janvier 2001 Fiche technique N°16.

[9] Un wiki est un site web dont les pages sont modifiables par les personnes autorisées, ce qui permet l'écriture et l'illustration collaboratives de documents numériques qu'il contient.

Ces différents groupes ont déjà travaillés ou travaillent actuellement sur :

- le projet d'accueil et d'accompagnement des personnes en formation ES et ME suite à la réforme des diplômes en 2007,
- les questionnaires d'enquêtes de satisfaction en direction des jeunes et de leur famille.
- un nouveau référentiel d'évaluation interne MECS,
- une démarche intégrée et des outils d'évaluation des compétences en autonomie fonctionnelle des jeunes confiés en MECS.

La formation continue :

La formation continue s'organise principalement autour du Plan de développement des compétences. Elle permet de répondre :

- aux évolutions des dispositifs législatifs et réglementaires,
- aux orientations de l'association,
- aux besoins des structures,
- aux demandes et/ou besoins des personnels.

La formation continue se décline sous forme individuelle ou collective.

Une procédure permet de garantir que toute demande d'un salarié sera étudiée, évaluée et qu'une réponse motivée y sera apportée.

L'association propose également des formations collectives pour réponde à des besoins spécifiques.

10.4.1 Le Site qualifiant pour les formations sociales

Une convention de partenariat « Site qualifiant » a été signée avec l'IRTS en mars 2012 à partir du projet d'accueil et d'accompagnement des stagiaires et personnes en formation AMSEAA.

Le projet précise les rôles et les responsabilités de chacun, le processus d'accueil et d'accompagnement des stagiaires, une grille d'auto-évaluation assortie d'une offre de formation en rapport avec le référentiel de compétences du métier visé. Un référentiel d'évaluation formative comme certificative complète le projet du site qualifiant.

La MECS se mobilise pour intégrer les stagiaires dans une dynamique apprenante en offrant des mises en situation adaptées et un espace de formation de qualité.

11 Les objectifs d'évolution, de progression, de développement

11.1 La MECS FEJM

11.1.1 La maison des familles

La MECS FEJM a beaucoup travaillé au cours des années passées, à sa réhabilitation et à l'amélioration des conditions de prise en charge et d'accompagnement des adolescents accueillis.

L'équipe éducative très investie dans le «vivre avec» et le «faire avec» les adolescents, constate au quotidien tout le bienfondé de cette présence les uns aux côtés des autres pour travailler l'ensemble des 6 niveaux.

Par ailleurs nous développons, dans le cadre du PSI, un travail de co-accompagnement des jeunes avec les parents. Ces derniers sont souvent démunis face à de grands adolescents avec lesquels ils ont perdus le fil de la vie quotidienne depuis parfois de très nombreuses années.

Pouvoir retisser ce lien à partir de choses très concrètes et palpables, semble un axe de travail à développer dans les années à venir.

Parallèlement nombre de jeunes adolescents voient leurs parents dans le cadre de visites encadrées ou médiatisées d'une heure et d'autres à domicile mais dans des logements peu propices à étayer la relation.

Notre réflexion se porte donc sur la création d'un espace « maison des familles ».

Ce projet n'en est qu'au stade d'ébauche ; il va nécessiter des temps de travail et de recherche pour en appréhender toutes les dimensions, affiner les objectifs recherchés et les moyens à mettre en œuvre.

11.1.2 L'atelier bricolage

Nous observons régulièrement que les jeunes accueillis aiment s'adonner à des activités qui s'apparentent à du bricolage : démonter puis remonter leurs vélos, trottinettes, comprendre le mécanisme, avoir une activité manuelle. La finalité n'est pas forcément de construire ou réparer, mais plus de s'occuper les mains et l'esprit, d'avoir l'opportunité de créer, de laisser libre cours à son imagination, de casser même.

Actuellement les jeunes bricolent sur le parking ou à l'arrière du bâtiment sans avoir de place ou de lieu dédié, ni de matériel.

Il n'est pas rare de retrouver dans certaines chambres du petit outillage (tournevis, etc.).

En famille, les adolescents n'ont pour la plupart pas eu l'occasion ou le loisir d'être accompagnés par un adulte dans des moments d'échanges autour du travail manuel au sens général.

Il nous apparait donc important de pouvoir disposer d'un espace de bricolage dans lequel chacun(e) pourrait s'exprimer selon ses envies, faire des essais, des découvertes, travailler la coordination, les notions de dimensions, d'espace, dans des activités pratiques, soutenu par un adulte à ses côtés. Certains des jeunes que nous accueillons souffrent de dyspraxie : ce type d'atelier offrirait un moyen supplémentaire de les aider.

Des bâtiments voisins du FEJM pourraient être disponibles d'ici quelques temps et nous permettre de réaliser ce projet.

11.1.3 La recherche de nouveaux partenariats supports de camps

L'AMSEAA va fêter prochainement les 30 ans de son partenariat avec la commune de SAINTE FOY TARENTAISE en Savoie : ce partenariat repose sur un échange de services, finalisés par une convention.

Les adolescents accueillis au FEJM accompagnés de l'équipe éducative réalisent des petits chantiers au sein de la commune : nettoyage de chemins de randonnée, du pied des pistes de ski, débroussaillage, peinture, lasure durant 3 semaines chaque mois de juillet et une semaine en octobre. En contrepartie, la commune nous met à disposition un site pour y implanter un camp de toiles de tentes en juillet, un hébergement en dur en octobre. Ce même hébergement est mis à notre disposition en février de chaque année afin que les adolescents partent en séjour au ski ; les forfaits pour les remontées mécaniques sont offerts par la commune.

Pour diverses raisons, notamment liées à l'hébergement, ce partenariat important pourrait se déliter dans les années à venir. Il est donc essentiel que nous soyons proactifs dans la recherche de nouveaux partenaires qui nous permettent, toujours dans le même esprit, de développer les valeurs de solidarité, d'entraide, d'échange, de mérite auprès des adolescents accueillis.

11.2 La MECS Voltaire

11.2.1La réhabilitation de la MECS

La MECS Voltaire est implantée depuis 19 ans dans une grande maison de maitre au centre de Bar le Duc. Rénové dans le cadre d'une opération conjointe entre le Conseil Départemental et la mairie, ce bâtiment bien qu'entretenu quotidiennement est actuellement vieillissant. Le poids des années fait son effet et force est de constater de nombreux besoins urgents d'amélioration.

Notre objectif principal actuel est d'offrir à nos jeunes et à l'ensemble du personnel, un cadre de vie accueillant et sécurisant. Ainsi la liste de la réhabilitation s'alourdie au fil du temps ; les sanitaires sont vétustes, les planchers travaillent et semblent montrer des signes d'affaissement, la toiture a besoin d'être remaniée, les volets sont fatigués du poids des intempéries. Quant au charme des vérandas il n'est que visuel, mal isolés ces lieux ne peuvent être investis et coutent en termes de charge de fonctionnement.

Nos perspectives à court terme sont donc liées à ce vaste chantier pour réhabiliter la MECS Voltaire. Non seulement permettre un lieu plus sécurisé mais également un lieu plus proche des besoins des jeunes. Une réelle réflexion doit naitre autour de ce bâtiment et faire émerger des évolutions au niveau de l'organisation et des espace dédiés (salle d'informatique, salle d'activités diverses, espace permettant de bricoler, de réparer, de créer, etc.).

Il ne faudra pas oublier les nouveaux dispositifs en vigueur et mettre en œuvre dans la réorganisation, l'accessibilité aux personnes handicapées (chambre au rez-de-chaussée, ouverture plus large, etc.).

11.2.2 Appartement « test »

La MECS Voltaire accueille des jeunes de 14 à 21 ans qui sont dans un processus d'autonomie qui tend à être développé par notre offre de service. Le PSI, la grille d'autonomie permettent d'affiner les besoins du jeune dans ce processus.

Un des outils pour répondre à ces besoins est la mise en situation dans un appartement nommé « appartement test ». Il permet entre autre de travailler sur un budget alimentaire, sur un menu, sur la gestion d'un appartement, sur la gestion des relations extérieures, sur sa capacité à connaitre ses limites et gérer seul son coucher, son lever, sa solitude, etc. Il peut également permettre de souffler en dehors du groupe lorsqu'aucune ressource extérieure n'existe. C'est également un appui pour rassurer le jeune sur ses compétences, sur la distanciation avec la MECS afin qu'il puisse envisager de continuer ce processus d'autonomie vers un autre service tel que le D2A ou en prenant son envol dans un logement indépendant. Les jeunes y logent durant de courte durée avec des objectifs précis donnant lieu à une évaluation lors de la réintégration à la MECS.

Toutefois il nous semble qu'un deuxième appartement test pourrait être envisagé afin de répondre à plus de demandes et de permettre à certains de pouvoir y loger sur une plus longue période.

11.3 La MECS du Breuil

La MECS du Breuil est implantée sur le bassin de Commercy depuis 16 ans. Sa situation géographique à proximité du centre-ville est un atout en termes d'accessibilité aux différents services et établissements permettant de répondre aux besoins des jeunes accueillis (établissement scolaires, CMP et CMPP, médecins, associations socio-culturelles, commerces).

En ce qui concerne les locaux occupés, la configuration spatiale, le manque d'espaces dédiés constitue un point faible. Le bâtiment vieillissant, classé monument historique, n'est plus forcément adapté aux besoins (salles de bain vétustes, isolation des huisseries insuffisantes). Ce constat nous amène à nous questionner sur la nécessité à moyen terme de trouver de nouveaux locaux plus adaptés au public et moins onéreux au niveau des charges de fonctionnement.

Par ailleurs, l'ancrage sur le territoire n'est pas aisé notamment dans la relation avec les collectivités locales (mairie, communauté de communes) où nos tentatives de développement de partenariat restent vaines. Aussi dans les perspectives à venir, il nous semblerait important de poursuivre notre implication sur le territoire avec un renforcement du partenariat notamment avec les élus.

Cependant, Il est à noter notre excellente collaboration avec les services de la brigade de gendarmerie de Commercy avec qui nous mettons en place régulièrement des actions de prévention (sécurité routière, prévention sur les dangers des réseaux sociaux et des addictions). A ce titre, un référent prévention de la gendarmerie co-anime des ateliers avec un éducateur de la MECS. La perspective durant ces cinq prochaines années est de pérenniser cette action.
De même, la dynamique partenariale engagée depuis des années avec les établissements scolaires de Commercy (collège public et privé) se poursuit.

Nous ne pouvons que regretter l'absence de réponses structurelles (CMP, CMPP) ne permettant pas de répondre aux besoins croissants des jeunes qui nous sont confiés.

La typologie du public accueilli à la MECS du Breuil révèle des besoins importants d'un point de vue quantitatif en soins. Là encore, force est de constater des délais insatisfaisants ne permettant pas de répondre aux besoins des enfants. Depuis des années, l'association et son Pôle Santé relaient ce problème spécifique de territoire à l'ARS, il n'en demeure pas moins que les besoins en santé sont croissants. L'accompagnement individuel des jeunes autour de la santé au sens large mobilise énormément les équipes.

11.4 Le D2A

Le Dispositif d'Accès à l'Autonomie (D2A) a débuté sa 3ème année d'existence en tant que service indépendant et reconnu par le Département de la Meuse pour accompagner les jeunes de 16 à 21 ans dans leur apprentissage de l'autonomie, et rapidement les préparer à leur insertion sociale et professionnelle en toute indépendance dans la société…

Depuis 2018, le D2A accompagne des jeunes dans leur autonomie sur tout le département meusien et son principal collectif se situe sur Verdun. Depuis début 2020, l'AMSEAA a investi dans une maison sur Bar le Duc, organisée en un collectif de 4 places. L'accompagnement éducatif et social se fera quotidiennement par la présence d'un éducateur.

Le D2A a pu recruter une éducatrice fin 2018 et va encore se renforcer en mars 2020 avec l'arrivée d'une autre éducatrice. Pour accompagner un effectif de 30 jeunes en structure collective et en logements autonomes, le dispositif disposera d'une équipe de 7 professionnels de terrain.

La principale demande de l'équipe du D2A est d'obtenir un poste de psychologue au minimum à mi-temps. Provisoirement, le psychologue de la MECS FEJM nous accompagnait sur certaines situations mais depuis début 2020, cela n'est plus possible. Le D2A a réellement besoin de ce poste pour amener un regard pluridisciplinaire sur les situations et une analyse sur les bonnes pratiques professionnelles dont l'équipe a besoin tout légitimement.

L'association a débuté un travail de réflexion sur l'accompagnement des jeunes majeurs et les procédures des contrats d'engagement avec le Département depuis 2019. Le D2A y est associé et désire apporter son expérience et sa connaissance des situations de ces jeunes en apprentissage de l'autonomie, en lien avec la politique départementale et nationale (lutte contre la précarité et les sorties sèches des dispositifs).

Le D2A va poursuivre sa mission d'accompagnement vers l'autonomie de tous ces jeunes qui en ont besoin, en partenariat avec le Département de la Meuse, mais aussi avec d'autres départements limitrophes et la PJJ.Le Dispositif est devenu départemental et pourrait encore évoluer dans les années à venir en fonction de la conjoncture et des besoins des jeunes.

Le D2A accompagne les jeunes dès leur arrivée dans l'apprentissage de l'autonomie mais aussi les prépare, aussi paradoxalement que ce soit, à leur sortie vers l'indépendance citoyenne, dans la bienveillance, la contenance, la sécurité, le cadre, mais aussi dans un principe de réalité sociétale.

L'objectif du D2A est d'éviter aussi au maximum un retour pour ces jeunes dans la précarité après leur passage. Toute l'équipe est engagée dans cette mission et fait en sorte d'améliorer en continu l'accompagnement éducatif et social à l'aide d'outils tels que le PSI, l'évaluation interne, l'analyse des pratiques professionnelles, les formations individuelles et collectives.